

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 DECEMBRE 2018**

L'an deux mille dix-huit, le vingt du mois de décembre à 18 heures 45, le Conseil Municipal dûment convoqué le quatorze décembre deux mille dix-huit, s'est réuni en la salle des délibérations de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. MEIGNEN, Maire.

**PRESENTS :** M. MEIGNEN, Maire,  
M. RANQUET, M. GALIOTTO, M. BOUMEDJANE, M. VILTART, Mme LEMARCHAND, M. CARRE, Mme VIOLET, Mme HERSEMEULE, Mme KHALI, Adjoints au Maire,  
M. PERRIER, Mme DELMOTTE, M. SAIA, M. RUBIO, M. DI CIACCO, Mme BOUR, Mme ROUSSIERE, Mme GOURSONNET, M. HITACHE, M. MUSQUET, M. DRINE, M. VAZ, Mme SEGURA, M. THEVENOT, M. RAMOS, M. BRAMY, M. SOUBEN, Mme DELMAS, M. BARRES, M. MIGNOT, M. GAY (à partir de 18h55), Mme MILOT, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS AYANT DONNE MANDAT :**

Mme HAMA, Adjointe au Maire, (procuration à M. GALIOTTO), Mme CERRIGONE, Adjointe au Maire, (procuration à M. BOUMEDJANE), M. KAMATE, Adjoint au Maire, (procuration à M. RANQUET), Mme PEPE, Adjointe au Maire, (procuration à Mme BOUR), Mme COMAYRAS, Adjointe au Maire, (procuration à Mme LEMARCHAND), Mme BUFFET, Conseillère Municipale, (procuration à M. MIGNOT), Mme TANSERI., Conseillère Municipale, (procuration à M. BARRES), M. GAY, Conseiller Municipal, (procuration à Mme MILOT jusqu'à 18H55), Mme MOHANANDAN, Conseillère Municipale, (procuration à M. BRAMY).

**ABSENTS SANS DONNER DE MANDAT :**

M. AMRANE, Mme CAN, Mme GONCALVES, Mme HAMIDI, Mme SURENDIRAN, Conseillers Municipaux.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales. Mme SEGURA, ayant obtenu l'unanimité des suffrages exprimés, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Mesdames, Messieurs, je vous propose d'ouvrir ce sixième et dernier Conseil municipal de l'année 2018. Je vous présente la liste des excusés ou procurations.

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

**ÉLECTION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

**MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Nous proposons qu'Angela Segura soit secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par :

POUR : 27 Majorité municipale

ABSTENTION : 9 groupe « Blanc-Mesnil au cœur », 2 groupe « Vert et ouvert », M. Hitache, M. Drine.

➤ PROCÉDE à la nomination de madame Angela SEGURA, secrétaire de l'Assemblée, pris parmi ses membres en application de l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales.

<b>APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 27 SEPTEMBRE 2018</b>
---

**MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Y a-t-il des remarques ? Non.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par :

POUR : 27 Majorité municipale,

ABSTENTION : 9 groupe « Blanc-Mesnil au cœur », 2 groupe « Vert et ouvert », M. Hitache, M. Drine.

➤ APPROUVE le procès-verbal du Conseil Municipal du jeudi 27 septembre 2018.

**MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Avant de passer à l'ordre du jour, je voudrais vous faire une communication. Oui M. Ramos ?

**M. ALAIN RAMOS :**

J'aurai quelques questions sur les décisions que vous avez prises. Je préfère vous le dire maintenant puisque cela vient en fin de Conseil municipal. Ce sont des remarques...

**MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

D'accord, nous n'arrêterons pas le Conseil municipal à la fin, nous vous laisserons le temps de poser des questions.

Comme je m'y étais engagé, je voudrais faire un premier bilan devant vous de l'expérimentation de la nouvelle réglementation du stationnement résidentiel.

Nous arrivons au terme de cette première période d'expérimentation qui dure depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2018 et qui doit s'achever le 31 décembre. Au cours de cette période, quatre zones d'expérimentation de ce stationnement ont été mises en place. En schématisant, une autour du centre-ville, une autour de la gare RER B, une autour du stade Paul Eluard et enfin, une autour du quartier de l'Aviation. Les objectifs étaient multiples, il s'agissait à la fois de mettre fin à la saturation du stationnement dans la zone pavillonnaire, de rendre la voie publique aux riverains, de lutter contre le sentiment de dégradation du tissu pavillonnaire, d'inciter les résidents des logements collectifs situés en zone pavillonnaire à occuper les places disponibles au sein des copropriétés ou sur le patrimoine du bailleur social, et aussi, et je l'assume totalement, de rendre la vie plus difficile à ceux qui fraudent,

aux marchands de sommeil et à ceux qui ne respectent pas les règles au Blanc-Mesnil.

Ce dispositif expérimenté a consisté à limiter la durée de stationnement dans les secteurs concernés à 90 minutes, du lundi au samedi inclus. Le dispositif permet par ailleurs d'exonérer les résidents de cette limite de durée en leur accordant un macaron à apposer sur leur pare-brise, dans la limite de deux macarons par parcelle et sous réserve que le demandeur s'acquitte de la taxe d'habitation et que le véhicule concerné soit immatriculé à l'adresse du demandeur, et non à celle de l'employeur (de l'entreprise) ; ceci afin d'éviter la prolifération des véhicules utilitaires en zone pavillonnaire. Une fois que l'on a posé les règles, il est bien évident qu'au cas par cas on peut obtenir des dérogations. Les ressources mobilisées. Afin de mener à bien cette expérimentation, la municipalité a mis en place des moyens d'envergure. En amont de cette expérimentation, nous avons fait l'acquisition de plus de 2 000 macarons, de 35 000 disques de stationnement qui ont été distribués gratuitement aux Blanc-Mesnilois ; nous avons posé 180 panneaux en entrée de zone réglementée, recruté et formé quatre agents extérieurs. Afin que chacun soit informé, nous avons mis en place un dispositif d'information de grande ampleur à travers le bulletin municipal, une communication auprès de la presse grand public, des courriers individuels aux habitants et nous avons tenu quatre réunions publiques dans chacune des zones concernées.

Pendant la période d'expérimentation, nous avons installé un secrétariat à plein temps au sein de la Police municipale pour recevoir les administrés, instruire les demandes d'autorisation résidentielle ; mis en place une équipe de huit agents à plein temps. Nous avons accentué notre partenariat avec les sociétés de mise en fourrière, fait l'acquisition d'équipements et de terminaux pour procéder à la verbalisation des véhicules contrevenants.

Le bilan. La période de test nous permet aujourd'hui de dresser un premier bilan de cette expérimentation. Les résidents sont massivement venus chercher leurs macarons : 1 319 macarons pour un premier véhicule ont été distribués, auxquels viennent s'ajouter 628 macarons pour le deuxième véhicule au foyer, soit à peu près la moitié. Ainsi, nous constatons que moins de la moitié des résidents qui font la demande d'un premier macaron font la demande d'un deuxième macaron, ce qui nous laisse un peu de latitude pour répondre à certaines situations individuelles. Lorsque le petit dernier reste au foyer des parents, il peut être amené, si sa voiture est immatriculée au Blanc-Mesnil à cette adresse, à obtenir un macaron supplémentaire. On a été assez souple en la matière, l'idée n'étant pas de pénaliser les familles qui respectent les règles mais plutôt de rendre la vie difficile à ceux qui ne respectent pas les règles.

Le rythme des procès-verbaux dressés a sensiblement diminué entre le début de la période d'expérimentation et la fin. On est passé de 400 PV par jour la première semaine à moins de 90 aujourd'hui, toutes zones confondues. Donc, les règles rentrent dans les têtes. Le dispositif a permis d'identifier 95 voitures ventouses qui ont toutes été retirées de la voie publique.... Dont celle d'Hervé Bramy, c'est cela ?

**M. HERVE BRAMY :**

Non, il y en avait une devant chez moi...

**MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Il faut nous la signaler, on va L'enlever. Je vous donnerai l'adresse en privé, sinon M. Bramy sera assailli. On a besoin de ces informations-là, vous voyez bien que la Police municipale ne peut pas tout faire.

Le bilan quantitatif. Comme je m'y étais engagé lors des quatre réunions publiques sur site, avant la mise en place du dispositif je suis revenu vers les habitants concernés en leur adressant un questionnaire de satisfaction. Nous avons reçu 473 réponses à parts égales entre les envois par mail ou les remises de coupons-réponses.

90,5 % des réponses sont favorables au maintien de cette réglementation. C'est un très large plébiscite. D'ailleurs, on constate lorsqu'on circule dans les quatre zones qu'il y a de la place pour se garer. On a rendu effectivement la voirie aux habitants.

De nombreuses suggestions sont apparues dans ces questionnaires, elles ont été relevées et méritent notre attention. Elles se répartissent en gros en trois catégories, à parts égales.

- Celles qui concernent l'inclusion ou l'exclusion de la journée du samedi. Il y a ceux qui sont favorables : « S'il vous plaît, gardez le samedi, sinon les camionnettes vont revenir » ; et ceux qui nous disent qu'ils reçoivent leur famille et que cela peut être pénalisant, qu'ils n'aimeraient pas que leurs enfants aient un PV. Donc, à voir, si l'on maintient le samedi ou si l'on est un peu plus cool sur le samedi. Je pense qu'il faut enlever le samedi. Il est possible que l'on expérimente du lundi au vendredi, en laissant le samedi et le dimanche sans réglementation. Nous verrons après s'il faut revenir un peu en arrière.

- Le deuxième point qui est relevé concerne le nombre de macarons par parcelle. Comme je vous le disais, certains Blanc-Mesnilois ont un enfant, parfois deux enfants qui restent au foyer et cela crée une demande supplémentaire qu'il faut entendre.

- Le troisième point concerne la fréquence des rondes. Passent-elles suffisamment souvent ? Certains guettent et se garent mal après. Tout cela passe évidemment par l'embauche de nouveaux agents de voie publique pour passer assez souvent pour être dissuasifs pour un certain nombre de personnes qui, par exemple, autour de l'hôpital privé, ne veulent pas acquitter le parcètre pour se garer sous la clinique. Je pense notamment à un certain nombre de médecins, qui ont pourtant les moyens de payer le parking payant. Et puis, autour des gares : on voit bien que des gens, prétextant que le stationnement est payant à Aulnay, viennent se garer au Blanc-Mesnil et bloquent les places dans la zone pavillonnaire, au pourtour de la gare de RER B, par exemple. On a le même cas près de l'aéroport du Bourget.

Je reviendrai sur tous ces points un peu plus tard, mais forts du succès de cette expérimentation et des résultats positifs constatés sur les secteurs tests, nous avons décidé de pérenniser ce dispositif et de l'étendre à d'autres secteurs de la ville parce qu'aujourd'hui devant le vide, les gens qui sont concernés par une zone vont se garer dans la zone à proximité où la réglementation n'est pas en vigueur, et cela encombre finalement les zones qui ne sont pas concernées par la réglementation.

Cette extension du dispositif... Le stationnement réglementé sera donc institué de façon permanente sur les zones que l'on vient de citer, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019. Le temps maximal autorisé pour stationner gratuitement dans ces zones reste de 1 heure 30, dans la période de 9 heures à 21 heures, du lundi au vendredi et à l'exclusion du samedi, comme je vous l'ai dit, pour rendre le dispositif moins contraignant pour ceux qui souhaiteraient recevoir de la famille, par exemple.

Les résidents concernés par le dispositif recevront une notification pour leur permettre de retirer les nouvelles vignettes de stationnement, valables pour une durée d'au moins deux années, dans les mêmes conditions que les premières : deux vignettes par parcelle, sur présentation des justificatifs. Par ailleurs, une dérogation pour l'obtention d'un macaron supplémentaire sera accordée aux enfants de résidents habitant toujours le domicile parental.

Enfin, les logements situés dans des immeubles qui ne disposent pas de places de stationnement au sein de la copropriété, soit parce que l'immeuble est ancien, soit parce que le constructeur a bénéficié dans le temps d'une dérogation à l'obligation de construire – je dis bien : avant notre arrivée, une dérogation à l'obligation de construire des parkings – seront intégrés au dispositif puisqu'ils n'ont pas d'autre possibilité que de se garer sur la voie.

Ce sera à partir du 1<sup>er</sup> avril 2019, ce qui laissera le temps aux habitants des nouvelles zones d'aller chercher leurs macarons auprès de la Police municipale et pour nous, de confectionner les macarons infalsifiables, etc.

Donc, ce dispositif sera étendu à de nouveaux secteurs et réparti en huit zones :

- La zone 1: centre-ville, marché, tel qu'on le connaît aujourd'hui, avec comme limite l'avenue d'Aulnay, l'avenue de la République, Nord-Sud, Barbusse et Pierre Semard. Elle est donc un peu étendue.
- La zone 2 : ce qu'on appelle la « gare RER B », c'est entre l'avenue Pasteur et Palissy, avec comme limite Aulnay-sous-Bois d'un côté et Calmette de l'autre.
- La zone 3, dénommée Paul Eluard, va de l'avenue Louise Michel en incluant la rue de Rouen, limite Eugène Varlin, Pierre Semard de l'autre côté et l'avenue de Bruxelles. C'est en gros, quand on passe le Pont des Sables, sur la droite, toute cette zone-là et un peu plus loin encore.
- La zone 4, dénommée Aviation, est la zone que l'on connaît aujourd'hui qui va de Floquet à l'avenue Lénine, avec comme limite 8 mai 45... La bien-nommée, M. Gay ! Je vois M. Gay qui a le sourire quand il me voit prononcer « l'avenue Lénine ». C'est vrai que cela me démange un peu mais elle s'appelle comme ça pour l'instant.
- La zone 5, dénommé Hugo/Langevin. C'est l'avenue de la Division Leclerc, Aristide Briand comme limite, jusqu'à Timbaud d'un côté et Henri Barbusse, Charles Floquet de l'autre. C'est la zone des longues rues : Gorki, Basch, chères à M. Ramos.
- La zone 6, dénommée Hôtel de Ville : autour de l'Hôtel de Ville. Ce qui pose une question supplémentaire, ce sont les voitures des agents de la Ville qui travaillent en mairie. Un parking de 70 places, sous le cinéma, leur sera attribué.

**M. ALAIN RAMOS (HORS MICRO) :**

(..) L'ancienne municipalité.

**MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Oui, mais ce n'était pas occupé, par contre...

**M. ALAIN RAMOS (HORS MICRO) :**

Oui, mais vous avez supprimé des places pour faire un immeuble...

**MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

C'est votre ami Didier Mignot qui avait prévu ce bâtiment, M. Ramos, et j'ai vu M. Bleyne arriver dès le début de mon mandat en disant : « Surtout, il faut le faire pour équilibrer la ZAC ». J'ai signé le permis de construire en modifiant... Vous ne pouvez pas me reprocher d'avoir supprimé le parking... Non, d'autant plus qu'on fera du stationnement en dessous. Dans toutes nos constructions

il y a du stationnement en dessous, et il n'y a pas de passe-droit pour les promoteurs. Ils construiront des places de stationnement. Ils n'économiseront pas sur le stationnement, M. Ramos. Comprenez bien ce que je veux dire. Si l'on a des problèmes de stationnement aujourd'hui, notamment en centre-ville, c'est parce que la majorité précédente a laissé construire des bâtiments en disant aux promoteurs : « Si vous nous donnez une petite soulte, vous aurez le droit de ne pas construire des stationnements en dessous ». Evidemment, cela coûte moins cher à un promoteur de ne pas creuser à -1, sans parler du -2 où il faut cuveler, sinon il y a de l'eau.

**M. DIDIER MIGNOT :**

Si vous pouviez éviter de dire ce qui vous semble... Ce que j'ai dit, moi. Vous ne savez pas ce que j'ai dit aux promoteurs donc si vous pouviez éviter de commenter mes décisions, s'il vous plaît...

**MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Mais il y a des règles. Je commentais les règles que nous avons trouvées à notre arrivée. Il y avait une possibilité de déroger à la construction de parkings lorsqu'on construisait des logements.

**M. DIDIER MIGNOT :**

Oui, mais cette règle n'est pas forcément appliquée.

**MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Mais elle existe... Aujourd'hui elle n'existe plus et c'est scrupuleusement respecté, on doit construire des... C'est important, parce que quand je lis dans certaines rubriques de l'opposition que si l'on a des problèmes de stationnement c'est dû aux constructions que nous avons mises en œuvre... Sauf qu'elles ne sont pas sorties de terre et qu'il n'y a pas d'habitants encore, donc le problème de stationnement est bien un problème récurrent qui vous est dû, que nous sommes en train de régler. Eh oui !

**M. DIDIER MIGNOT :**

Non, enfin... Je vais vous laisser terminer. Ce qui est intéressant... Puisque nous avons déjà eu l'occasion de nous exprimer sur le sujet quand vous aviez mis en place cette expérimentation, nous étions tous convenus qu'il s'agissait d'un sujet complexe. Cela aurait été bien (mais ce n'est pas trop tard) que nous ayons tout cela par écrit pour pouvoir étudier... Vous nous le dites oralement ; c'est toujours difficile, quand on reçoit une information orale, de pouvoir la commenter. Ce n'est pas grave en soi, mais c'est bien de pouvoir discuter en ayant étudié le dossier.

**MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Nous en avons déjà parlé lors d'un précédent Conseil, nous avons appliqué ce que nous avons dit...

**M. DIDIER MIGNOT :**

Les huit zones que vous nous dites !

**MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Là, vous avez les résultats, vous pouvez même consulter les retours des questionnaires si vous le souhaitez.

**M. DIDIER MIGNOT :**

Oui, mais dans les commentaires que l'on peut faire ce soir en séance, c'est toujours difficile de commenter quelque chose que l'on n'a pas lu. Nous entendons ce que vous dites, il y a un certain nombre de remarques que l'on peut faire mais c'est toujours mieux de pouvoir étayer notre discussion sur les mêmes bases. C'est tout.

**MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Je maintiens tout de même que si l'on pouvait, dans certaines rubriques du Conseil municipal, éviter certains bobards, ce serait plus facile pour les habitants de s'y retrouver. Or, on ne peut pas dire concernant le problème de stationnement que « le maire est un pompier pyromane ». Je cite, oui, oui, c'est vous ! « Qui règle les problèmes de stationnement qu'il a lui-même créés ». Non, je ne les ai pas créés, je résous les problèmes normaux dus à l'effet des marchands de sommeil, au fait que les enfants restent parfois un peu plus longtemps qu'avant, qu'aujourd'hui les épouses ont une voiture... Tout cela, c'est l'évolution de la vie, mais en aucun cas les problèmes de stationnement ne sont générés par nos constructions. Pour chaque construction, il y a des stationnements sous les immeubles, et par ailleurs la plupart de nos constructions ne sont pas encore sorties de terre.

– La zone 7, dénommée Casanova, a pour limite l'avenue Paul-Vaillant Couturier, Casanova de l'autre côté, et la limite de Drancy, Clochettes, Colonel Fabien.

– La zone 8, dénommée Stalingrad, est de l'autre côté de Paul-Vaillant Couturier, en allant vers la passerelle et vers la voie ferrée. C'est l'avenue des Oiseaux, Henri IV, avec la limite de Drancy.

Les résidents concernés par ces nouvelles zones seront informés dès le mois de janvier ; déjà, il y aura une communication dans le Journal de la Ville, assez exhaustive, et les habitants recevront dans leur boîte aux lettres un courrier qui leur expliquera les modalités de retrait des vignettes de stationnement. Bien évidemment, une campagne de communication sera mise en place pour la présentation de ce nouveau dispositif.

Voilà ce que je souhaitais vous dire à ce stade. Il y a peut-être des commentaires. M. Ramos, M. Mignot ensuite.

**M. ALAIN RAMOS :**

A l'oreille c'est... Quelles sont les zones qui ne sont pas concernées par ce dispositif ?

**MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

On étend à toute la zone pavillonnaire, et on laisse de côté... On ne laisse pas de côté, on est bien obligé, toute la partie qui est la propriété des bailleurs sociaux. Ce sont des propriétés privées donc on ne peut pas réglementer le stationnement sur les parkings des bailleurs sociaux, on peut les inciter à faire un peu le ménage pour tout ce qui est mécanique sauvage et certains ont plus de mal que d'autres. On peut aussi faire en sorte qu'un certain nombre d'épaves disparaissent. Il y a des contrats que l'on peut passer pour que les dépanneuses viennent enlever ces voitures-là mais si l'on veut être efficace il faut étendre la totalité de la zone pavillonnaire, parce que si on laisse une zone de côté les voitures viendront se positionner sur cette zone qui n'est pas réglementée.

**M. ALAIN RAMOS :**

Je n'ai pas entendu dans votre commentaire, M. le Maire, et je vous prie de bien vouloir m'en excuser, tout ce qui concerne les rues « des musiciens ».

**MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Si, c'est Hôtel de Ville.

**M. ALAIN RAMOS :**

Cela va de l'Hôtel de Ville à Pasteur ? Jusqu'à...

**MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Oui, c'est cela : République, Pasteur, Barbusse d'un côté et angle Pasteur/République de l'autre.

**M. ALAIN RAMOS :**

D'accord, je n'avais pas bien perçu cet élément-là.

**M. DIDIER MIGNOT :**

Cela mérite d'être étudié parce que c'est un sujet compliqué où il faut savoir manier la coercition, je pense notamment aux voitures ventouses, etc. C'est un vrai sujet, auquel toutes les villes sont confrontées. Il n'y a malheureusement pas de solutions miracles répondant à tous les problèmes, on le voit avec le samedi, on le voit avec les rondes... A chaque fois que l'on résout un problème, un autre se pose, c'est normal, c'est inhérent à la vie... Il y a quand même des copropriétés qui sont sorties de terre, je pense à l'avenue de la République, c'est habité, mais cela rejoint la problématique. J'entends ce que vous dites, je ne partage pas mais on ne va pas y passer des heures, sur la question : vous faites dans le PLU une place par logement dans les copropriétés, et vous le dites vous-même, c'est la vie, souvent il y a deux, voire trois voitures par foyer, donc on ne règle pas le problème. C'est la première problématique. Mais, je suis interrogé par ce sujet parce qu'on ne peut pas faire trois places de parking par logement, j'en ai bien conscience. Donc, cela pose beaucoup d'autres questions, notamment celle de la place de la voiture en ville, qui ne peuvent pas être réglées simplement par des réglementations de stationnement. Des démarches de fond sont aussi à



entreprendre sur la voiture en ville ; c'était, à l'époque, par exemple des choses comme Autolib', etc. Je parle de l'esprit du dispositif, pas de sa mise en œuvre et de son échec.

**MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Nous avons une délibération sur les vélos.

**M. DIDIER MIGNOT :**

J'ai vu, nous allons la voter. Des changements d'état d'esprit doivent se faire par rapport à l'usage des véhicules. Il faut revenir juste à la valeur d'usage de la voiture et non pas à sa valeur de propriété, parfois signe de reconnaissance sociale, etc., phénomène typiquement français. Il y a donc une réflexion encore plus globale que cela, qui ne peut pas se régler simplement avec des mesures sur le stationnement. Ce n'est pas simple, la coercition est utile pour les voitures ventouses ; en même temps, cela ne lève pas la crainte que j'avais évoquée au moment du premier débat : dès lors que vous laissez faire sans contrôle possible, à savoir : vous distribuez à la demande un macaron par pavillon...

**MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Ou deux.

**M. DIDIER MIGNOT :**

Ou deux, sans vérifier nécessairement que la personne peut se garer sur sa parcelle.

**MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Si.

**M. DIDIER MIGNOT :**

Donc, vous ne distribuez pas de macaron aux gens qui ont un parking sur leur parcelle ? C'est pour bien comprendre.

**MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Si. Je vais vous expliquer.

**MME BRIGITTE LEMARCHAND (HORS MICRO) :**

On peut se garer devant chez nous, quand même. On prend une amende si on se gare devant chez nous sans macaron. Même si on (...).

**M. DIDIER MIGNOT :**

Je sais bien, ce n'est pas cela...

**MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Je vais vous donner des précisions.

**M. DIDIER MIGNOT :**

Je finis mon propos. Ce n'est pas pour en faire une affaire d'Etat, simplement, je trouve qu'il y a un risque d'inciter les gens à ne pas se garer sur leur parcelle. Vous distribuez un macaron ou deux, évidemment, la solution de facilité, on le sait tous : il y a une propension à garer sa voiture devant chez soi parce qu'il faut ouvrir le portail, etc. Tout le monde le fait.

**MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

On pouvait avoir cette crainte, mais dans la réalité...

**M. DIDIER MIGNOT :**

Une évaluation est-elle faite là-dessus ?

**MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Oui, parce qu'on se rend compte finalement qu'un certain nombre de personnes ne rentraient plus leur voiture parce qu'elles avaient peur de ne pas pouvoir la ressortir. Paradoxalement, on voit beaucoup de voitures avec le macaron qui sont rentrées sur les parcelles. Les gens se disent : je n'ai pas de crainte, je peux ressortir de chez moi.

Pour ce qui est de la Police municipale et de l'évaluation, on a : qui a droit ? Qui n'a pas droit ? Qui a des places ? Parfois, il y a plusieurs logements en quantité, deux sont déclarés, les autres ne le sont pas. Un état très exhaustif a été fait et transmis à la Police municipale. Des gens sont passés sur toutes les zones, toutes les adresses, ont regardé. A la Police municipale, les personnels « administratifs » (qui ne sont pas les gens de terrain qui verbalisent éventuellement) ont devant eux sur l'ordinateur, adresse par adresse, le nombre de badges qui peuvent être octroyés. C'est utile et on tient une comptabilité très serrée. Par exemple, des gens sont venus une fois et sont revenus le mois d'après pour chercher leurs badges ; « vous les avez déjà eus », « je ne m'en souviens pas », c'est une tentative. Il y a celui qui dit avoir deux locataires, « vos locataires ne sont pas déclarés, vous n'avez pas le droit, d'ailleurs ce n'était pas permis de construire à cet endroit sur votre parcelle »... Ils nous disent qu'ils les ont perdus, et de leur en donner deux autres...

Je donnerai la parole à Fabien Gay ensuite, qui l'a demandée. Avant de délivrer les macarons, parce qu'il y avait un vrai risque que ce soit n'importe quoi et cela aurait été un échec total si nous avions été beaucoup trop libéraux, nous avons fait en sorte que la Police municipale ait tous les éléments, pour se tromper le moins possible. Je ne dis pas qu'il n'y a pas eu un raté par-ci, par là, mais en tout cas cela se passe même plutôt mieux que ce que nous avons imaginé.

**M. DIDIER MIGNOT :**

Ce que disait Mme Lemarchand... Mon propos n'est pas polémique, bien sûr on a le droit de se garer devant chez soi, mais c'est l'espace public. Quand vous partez ailleurs, en vacances, vous allez au marché de Palavas Les Flots, vous vous garer devant chez quelqu'un, c'est autorisé, c'est normal. Je veux dire qu'il faut bien raisonner en termes d'espace public qui appartient à tout le monde. Je comprends bien, si j'avais un pavillon j'aimerais me garer devant chez moi aussi, c'est normal, sachant que dans les cités, qu'elles soient copropriétés ou anciennes, ou logements sociaux, les gens ne se garent pas devant chez eux. C'est simplement sur cette notion d'espace public, qui appartient à tout le monde, pas à la personne qui habite...

**MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Nous sommes d'accord, Didier, mais les cibles ne sont pas les braves gens qui habitent là et veulent un troisième macaron pour leur enfant qui est là, ce sont ceux qui créent leur entreprise, la mettent à l'adresse de leur pavillon et ont sept camionnettes. Les gens qui respectent les règles ne sont pas la cible et avec eux nous sommes assez coulants ; en revanche, ceux qui trichent, qui ont construit sans autorisation, qui ont divisé les pavillons, sont bloqués. Ce sont eux les cibles. Fabien Gay.

**MME BRIGITTE LEMARCHAND :**

Je voudrais dire à M. Mignot ce qu'on ne pouvait pas faire avant et qu'on peut faire aujourd'hui : je rentre mon véhicule systématiquement, mais avant, même si je rentrais chez moi pour une demi-heure ou une heure, j'étais obligée de le rentrer ; aujourd'hui, je peux me garer devant chez moi... Si, je vous assure.

**MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

C'est vrai, il y a un changement.

**MME BRIGITTE LEMARCHAND :**

Je suis dans le centre-ville, c'est exactement cela. Je suis désolée, mais à n'importe quelle heure aujourd'hui on peut garer la voiture devant chez nous, la rentrer après. On continue à la rentrer, avant nous avions du mal à la sortir, à la rentrer, aujourd'hui nous n'avons plus ce problème. Surtout dans le centre-ville ; je suis souvent à pied mais en voiture aujourd'hui je n'ai aucun souci, je mets mon macaron, même si je reste 10 minutes, je repars, on a une place dans le centre-ville, ce qui n'était pas le cas il y a quelque temps. Pour les Blanc-Mesnilois, c'est très positif.

**MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Il y avait un sujet prégnant, il fallait essayer de trouver une solution. Cela va dans le bon sens, même si ce n'est pas parfait. En tout cas, on a amélioré considérablement, dans les quatre zones concernées, la capacité des riverains à stationner. On verra à l'avenir, il ne faut pas se relâcher. Fabien Gay.

**M. FABIEN GAY :**

Toutes les villes sont confrontées au problème de stationnement, donc il faut éviter les petites phrases, de se dire ce qu'on n'a pas fait avant, tout cela. Tout le monde y est confronté, toutes les villes cherchent une solution, certaines choisissent le stationnement payant, ce n'est pas ce qui est fait aujourd'hui et tant mieux.

J'ai quelques questions. Je suis d'accord pour exclure le samedi et le dimanche, je suis plutôt partisan, parce qu'on accueille du monde, etc. La question pourra se poser aussi autour des vacances scolaires, peut-être différemment, mais au cours de l'été on reçoit aussi du monde, il faudra regarder comment faire. Je sais que c'est très compliqué, mais un badge provisoire, par exemple. Potentiellement, un badge provisoire pour juillet, un badge provisoire pour août, en expliquant pourquoi.

**MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Cela a été envisagé dès le départ parce que des gens ont évoqué le baptême du petit dernier, « comment vais-je faire, j'ai de la famille qui vient ? », en général c'est le dimanche mais cela peut arriver un autre jour, on a une réunion de famille... On fête les noces d'or, on reçoit de la famille. Là, on a prévu un badge à la demande, pour la journée. Si de la famille vient pendant trois semaines de l'étranger ou de province, on émet un badge provisoire pendant la durée. C'est prévu. On s'adapte ; l'idée n'est pas d'embêter les gens.

**M. FABIEN GAY :**

C'est bien de se le dire, parce que des questions vont se poser dans beaucoup de famille. En plus, je pense que c'est un gros travail, à faire.

Deuxièmement, je comprends bien le besoin de zonage, mais une question : j'habite en zone A, je veux aller voir quelqu'un en zone C ou D, peu importe, pendant la semaine. Là, il y aura un problème, il faut regarder cela. On va me répondre qu'il y a le disque.

**MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Oui, une heure et demie, ou bien on rentre la voiture chez les gens que l'on va voir. Si l'on autorise tout le monde à se garer de manière illimitée partout, on revient au problème initial.

**M. FABIEN GAY :**

Dans votre phase d'expérimentation pendant les quatre derniers mois, ce problème est-il remonté ?

**MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

On est attentif, mais très peu finalement.

**M. FABIEN GAY :**

Bon. Mon troisième point : il faut prendre un peu de temps et continuer le débat public avec les gens jusqu'au mois d'avril. Il y a besoin d'avoir un vrai débat avec les gens, et peut-être que cette question-là, quand on va l'étendre... Je ne dis pas que ce que je dis est vrai, mais peut-être quand tout sera zoné, hors grands immeubles, avec les raisons que vous avez données, et on les comprend bien, ce problème-là pourra revenir et être plus grand que dans la phase d'expérimentation. Il faut prendre le temps de dialoguer et d'organiser peut-être encore des débats publics sur ces questions.

**MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Merci de cette intervention. Nous avons effectivement prévu y compris de faire des réunions sur site dans chaque zone, pour recueillir les informations. Bien sûr, on va s'adapter. M. Bramy.

**M. HERVE BRAMY :**

Deux choses. Nous demandons une exception pour le week-end de la Fête de l'Humanité.

**MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Il n'y a plus personne à la Fête de l'Humanité !

**M. HERVE BRAMY :**

C'est parce que vous n'y venez pas assez souvent... Plus sérieusement, les panneaux d'information que telle zone... sont petits, pas très visibles. Quand quelqu'un qui ne connaît pas la ville vient et se gare à une place bien attribuée, comme il n'y a pas les zones bleues... Ce n'est plus obligatoire... Les lignes bleues, cela pose quand même un problème.

**MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Ce n'est pas une zone bleue, je ne veux pas de stationnement payant dans la ville du Blanc-Mesnil. C'est un moyen que l'on a trouvé de ne pas rendre le stationnement payant. On souhaitait ne pas trop polluer la ville avec des panneaux importants, mais on a eu cette remarque, elle est fondée. On va regarder cela.

**M. HERVE BRAMY :**

Je connais plusieurs personnes qui ont eu un PV.

**M. DIDIER MIGNOT (HORS MICRO) :**

Un marquage au sol...

**MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Un marquage au sol, c'est compliqué. On va trouver une solution, c'est effectivement un sujet qui remonte un peu. M. Ramos.

**M. ALAIN RAMOS :**

A partir du moment où toute la ville sera en zone « bleue », il faut mettre peut-être des panneaux assez importants à l'entrée de ville pour dire que l'ensemble de la ville a un stationnement réglementé.

**MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

C'est cela. Mais, on ne fera pas l'économie d'indiquer les zones 1, 2, 3, etc. Je pense aux gens qui sont à cheval sur deux zones ou en bordure de zone, il ne faut pas se tromper de côté, ce n'est pas le même macaron. On ne peut pas faire autrement.

Merci de toutes ces interventions. Il n'y a pas de vote, c'était une communication aux Elus et à la population. Je vous propose de débiter ce Conseil municipal.

**M. ALAIN RAMOS :**

Nous allons rester dans la salle, mais nous vous faisons remarquer que ce Conseil municipal peut se tenir parce que l'opposition fait le quorum.

**MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Pourquoi partiriez-vous ?

**M. ALAIN RAMOS (HORS MICRO) :**

C'est simplement pour vous faire remarquer (...)

**MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Il y a les procurations aussi... Allez, c'est la fin de l'année.

<b>1. RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES (2011-2017) – ACTIONS ENTREPRISES SUITE AUX OBSERVATIONS</b>
---

**MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Est-ce que cela suscite des questions ? Non. Deuxième point.

➤ Le conseil municipal PREND acte de la présentation du rapport dressant les actions que la Ville du Blanc-Mesnil a entreprises à la suite des observations de la chambre régionale des comptes sur la gestion de la commune pour la période 2011 à 2017.

## 2. ADMISSIONS EN NON-VALEUR ET CREANCES ETEINTES POUR L'EXERCICE 2018

**MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Y a-t-il des remarques ?

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par :

POUR : 27 Majorité Municipale, 9 Groupe « Blanc-Mesnil au cœur », M. Hitache, M. Drine.

ABSTENTIONS : 2 Groupe « vert et ouvert »

➤ **ACCEPTÉ** la liste des demandes d'admission en non-valeur et créances éteintes à hauteur de 71.389,53 euros pour l'exercice 2018, ainsi constituée

- l'ensemble des créances de très faibles montants (1.232,52 €) ;
- l'ensemble des créances éteintes relatives aux personnes physiques (19.026,68 €) ;
- l'ensemble des créances éteintes relatives aux personnes morales (45.589,17 €) ;
- et les créances détenues à l'encontre de personnes morales pour des montants inférieurs à 100 euros et concernant les personnes décédées (5.541,16 €).

## 3. ADOPTION DE LA DECISION MODIFICATIVE N°2-2018 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE

**MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Si j'étais taquin, je vous dirais que sur trois points on reprend des montants qui auraient dû être passés avant : 2012, 2010, 2012 également. Ce sont des choses comme l'annulation d'une erreur de saisie... Cela nous grève quand même un peu le budget, de 290 000 €... Il y a 189 et aussi 117...

Ce sont des erreurs de l'administration de quelques centaines de milliers d'euros qui font peser aujourd'hui sur notre comptabilité. Et puis, on le verra un peu plus loin, on a le SII qui fait assez mal le travail pour un montant exorbitant. On a décidé de ne pas payer la cotisation de la Ville, pour leur montrer notre mécontentement. On provisionne, au cas où on nous le demanderait. Aujourd'hui, on ne nous l'a pas demandé.

**M. DIDIER MIGNOT :**

Nous voterons contre la délibération parce que nous avons voté contre le budget et c'est une décision modificative qui ne change pas l'orientation politique du budget, au global.

**MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

D'accord. Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par :

POUR : 27 Majorité Municipale

CONTRE : 9 Groupe « Blanc-Mesnil au cœur », 2 Groupe « Vert et ouvert », M. Hitache, M. Drine.

➤ APPROUVE la décision modificative n° 2-2018 du budget principal de la Ville, équilibrée en dépenses et en recettes comme suit :

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellé Chapitre	Article	Libellé de l'article	Fonction	Montant proposé
67	Charges exceptionnelles	673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	020	-35 000,00
67	Charges exceptionnelles	673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	213	30 161,00
67	Charges exceptionnelles	673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	251	102 227,00
67	Charges exceptionnelles	6745	Subventions aux personnes de droit privé	020	-49 000,00
67	Charges exceptionnelles	678	Autres charges exceptionnelles	020	57 465,00
68	Dotations aux amts et provisions	6815	Dotations Provisions pour risques	01	423 390,00
			<b>Dépenses de fonctionnement totales</b>		<b>529 243,00</b>

Chapitre	Libellé Chapitre	Article	Libellé de l'article	Fonction	Montant proposé
73	Impôts et taxes	7318	Rôles supplémentaires	01	73 127,00
73	Impôts et taxes	7381	Taxe additionnelle aux droits de mutation	01	207 771,00
74	Dotations et participations	74718	Autres (participations Etat)	022	12 720,00
74	Dotations et participations	7478	Autres organismes	70	3 920,00
75	Autres produits de gestion courante	7588	Autres produits divers de gestion courante	020	9 600,00
77	Produits exceptionnels	7718	Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	01	222 105,00
			<b>Recettes de fonctionnement totales</b>		<b>529 243,00</b>



## SECTION D'INVESTISSEMENT

Article	Libellé de l'article	Opération	Libellé Opération	Sous-opération	Libellé Sous-opération	Montant proposé
2135	Installations générales	2017002	SPORT ET CULTURE	170205	GOLF	-500 000,00
2135	Installations générales	2017002	SPORT ET CULTURE	170205	GOLF	-1 700 000,00
2135	Installations générales	2017002	SPORT ET CULTURE	180201	ACADEMIE DES SPORTS	-500 000,00
						<b>-2 700 000,00</b>
2151	Réseaux de voirie	2017001	AMENAGEMENT ET CADRE DE VIE	170102	PROGRAMME VOIRIE	<b>669 000,00</b>
2135	Installations générales	2017003	DEVELOPPEMENT URBAIN	170301	CTM	530 000,00
2135	Installations générales	2017003	DEVELOPPEMENT URBAIN	170301	CTM	2 700 000,00
						<b>3 230 000,00</b>
2135	Installations générales	-	Hors opération d'équipement	-		40 000,00
2135	Installations générales	-	Hors opération d'équipement	-		100 000,00
2135	Installations générales	-	Hors opération d'équipement	-		95 000,00
2184	Mobilier	-	Hors opération d'équipement	-		-45 500,00
						-2 810,00
						<b>186 690,00</b>
					<b>Dépenses d'investissement totales</b>	<b>1 385 690,00</b>
1328	Autres	-	Hors opération d'équipement	-		885 690,00
1328	Autres	-	Hors opération d'équipement	SGP		500 000,00
					<b>Recettes d'investissement totales</b>	<b>1 385 690,00</b>

<b>4. ADOPTION DE LA DECISION MODIFICATIVE N°1-2018 DU BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE SOINS INFIRMIERS A DOMICILE (SSIAD)</b>
--

**MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par :

POUR : 27 Majorité Municipale, 9 Groupe « Blanc-Mesnil au cœur », M. Hitache, M. Drine.

ABSTENTION : 2 Groupe « Vert et ouvert »

➤ APPROUVE la décision modificative n° 1-2018 du budget annexe du SSIAD, équilibrée en dépenses et en recettes comme suit :

### SECTION D'EXPLOITATION

GR	Libellé du groupe	Article	Libellé de l'article	DM
011	Dépenses afférentes à l'exploitation courante	60612	Energie, électricité	- 300,00
		60621	Combustibles et carburants	- 847,93
		60624	Fournitures administratives	- 165,00
		61118	Autres	10 000,00
		6261	Frais d'affranchissement	- 600,00
		6262	Frais de télécommunication	- 666,27
		6288	Autres	- 107,76
		<b>Sous-Total Groupe I</b>		<b>7 313,04</b>

GR	Libellé du groupe	Article	Libellé de l'article	DM
012	Dépenses afférentes au personnel	62113	Personnel médical et paramédical	- 3 072,73
		6218	Autres personnels extérieurs	- 480,00
		6226	Honoraires	- 10 000,00
		6332	Allocation logement	- 52,53
		6333	Participation des employeurs	- 158,97
		64111	Rémunération principale	2 882,29
		64112	NBI, SFT et indemnité de résidence	- 1 191,28
		64118	Autres	- 25 951,81
		64131	Rémunération principale	20 815,50
		64511	Cotisations à l'URSSAF	3 250,56
		64513	Cotisations aux caisses de retraite	41,28
		64515	Cotisations à la CNRACL	2 388,92
		6473	Allocations de chômage	15 216,95
		6488	Autres charges diverses de personnel	12 642,00
		<b>Sous-Total Groupe II</b>		<b>16 330,18</b>

GR	Libellé du groupe	Article	Libellé de l'article	DM
016	Dépenses afférentes à la structure	6135	Locations mobilières	- 11 892,65
		61521	Bâtiments publics	- 1 500,00
		61561	Informatique	- 614,44
		6163	Assurance transport	- 2 758,80
		6165	Responsabilité civile	- 200,00
		6182	Documentation générale et technique	- 112,00
		6188	Autres frais divers	- 2 315,00
		623	Publicité, publications, relations pub	- 780,00
		<b>Sous-Total Groupe III</b>		<b>- 20 172,89</b>
		<b>Dépenses totales d'exploitation</b>		<b>3 470,33</b>

GR	Libellé du groupe	Article	Libellé de l'article	DM
002		002	Excédent d'exploitation reporté	61 846,02
017		731112	Dotation au SSIAD	- 58 580,41
018		6429	Remboursements sur rémunérations du personnel	204,72
		<b>Recettes totales d'exploitation</b>		<b>3 470,33</b>

### SECTION D'INVESTISSEMENT

GR	Libellé du groupe	Article	Libellé de l'article	DM
21	Immobilisations corporelles	2188	Autres immobilisations corporelles	190 943,93
001	Solde d'exécution d'investissement reporté	001	Excédent d'investissement reporté	190 943,93

<b>5. ADOPTION DE LA DÉCISION MODIFICATIVE N°1-2018 DU BUDGET ANNEXE DU CENTRE DE SOINS, D'ACCOMPAGNEMENT ET DE PRÉVENTION AN ADDICTOLOGIE (CSAPA)</b>
--

**MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

J'imagine que c'est le même vote. Qui est pour l'adoption de mémoire ?

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par :

POUR : 27 Majorité Municipale, 9 Groupe « Blanc-Mesnil au cœur », M. Hitache, M. Drine.

ABSTENTION : 2 Groupe « Vert et ouvert »

➤ APPROUVE la décision modificative n° 1-2018 du budget annexe du CSAPA, équilibrée en dépenses et en recettes comme suit :

#### SECTION D'EXPLOITATION

GR	Libellé du groupe	Article	Libellé de l'article	DM
012	Dépenses afférentes au personnel	64131	Rémunération principale	17 732,17
		<b>Total des dépenses d'exploitation</b>		<b>17 732,17</b>

GR	Libellé du groupe	Article	Libellé de l'article	DM
002		002	Excédents d'exploitation 2016	17 732,17
		<b>Total des recettes d'exploitation</b>		<b>17 732,17</b>

#### SECTION D'INVESTISSEMENT

GR	Libellé du groupe	Article	Libellé de l'article	DM
21	Immobilisations corporelles	2188	Autres immobilisations	6 254,06
		<b>Total des dépenses d'investissement</b>		<b>6 254,06</b>

GR	Libellé du groupe	Article	Libellé de l'article	DM
001		001	Excédents d'investissement 2017	6 254,06
		<b>Total des recettes d'investissement</b>		<b>6 254,06</b>

#### 6. BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE - OUVERTURE DE CREDITS PAR ANTICIPATION BUDGETAIRE – SECTION INVESTISSEMENT – EXERCICE 2019

**M. DIDIER MIGNOT :**

Juste une précision assez rapide : nous voterons pour, il faut bien que « la boutique tourne », comme on dit, mais je voudrais faire une précision technico-politique, ou politico-technique : cela ne vaut évidemment pas validation de notre vote du budget 2019, pour l'instant.

**MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

D'accord. Qui est pour l'adoption de mémoire ?

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par :

POUR : 27 Majorité Municipale, 9 Groupe « Blanc-Mesnil au cœur », M. Hitache, M. Drine.

CONTRE : 2 Groupe « Vert et ouvert »

➤ AUTORISE cette ouverture de crédits par anticipation sur le budget principal de la Ville 2019, selon la ventilation ci-dessous :

Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles	350.000 €
Chapitre 204 - Subventions équipement	150.000 €
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles	4.900.000 €
Chapitre 2017001 - Aménagement cadre de vie	1.950.000 €
Chapitre 2017002 - Sport et Culture	2.850.000 €
Chapitre 2017003 - Développement urbain	2.050.000 €
Chapitre 2017004 - Vie scolaire	900.000 €

<p><b>7. OUVERTURE DE CREDITS PAR ANTICIPATION BUDGETAIRE – SUBVENTION D’EQUILIBRE 2019 DU BUDGET DU CCAS</b></p>
---

**MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Qui est pour l’adoption de mémoire ? Même vote, j’imagine... D’accord, ce n’est pas contre mais abstention des Verts.

**M. DIDIER MIGNOT :**

Si je peux me permettre, posez la question : « Pour ? Contre ? Abstention ? », cela permet à tous les Groupes de prendre position.

**MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Les sujets étant assez comparables, si l’on gagne du temps...

**MME ANNE-MARIE DELMAS :**

La démocratie ne justifie pas une procédure raccourcie. On a déjà demandé ces votes précis pour que chacun puisse s’exprimer...

**MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Vous les aurez.

**MME ANNE-MARIE DELMAS :**

D'autant plus que les votes sont personnels et dans un certain nombre de cas le Groupe peut voter une chose et une personne peut voter autre chose. Ce serait donc de bonne organisation de demander systématiquement : « Pour ? Contre ? Abstention ? ».

**MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Nous pratiquons comme ailleurs et comme avant. Si vous le souhaitez, je demanderai un vote différencié mais nous pratiquons comme dans tous les Conseils municipaux, Madame. Et surtout, pas de leçon de morale, s'il vous plaît.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par :

POUR : 27 Majorité Municipale, 9 Groupe « Blanc-Mesnil au cœur », M. Hitache, M. Drine.

ABSTENTION : 2 Groupe « Vert et ouvert »

➤ DECIDE l'avance de subvention d'équilibre 2019 du budget du CCAS à hauteur de 186.750 euros pour couvrir les frais de fonctionnement du premier trimestre 2019.

**8. CONSTITUTION D'UNE PROVISION POUR RISQUE LIE A UN DIFFEREND AVEC LE SYNDICAT MIXTE DES SYSTEMES D'INFORMATION (SII) ET MODIFICATION DU REGIME DES PROVISIONS**

**MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Nous venons d'en parler, nous provisionnons la cotisation que nous n'avons pas versée. Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par :

POUR : 27 Majorité Municipale

ABSTENTION : 9 Groupe « Blanc-Mesnil au cœur », M. Hitache, M. Drine

CONTRE : 2 Groupe « Vert et ouvert.

➤ DECIDE de constituer une provision pour risques au titre de la cotisation 2018 au Syndicat intercommunal informatique (SII), pour un montant de 423.390 euros,

**9. CONTRAT DE VILLE – DISPOSITIF D'ABATTEMENT TFPB DU BLANC-MESNIL – 2018**

**MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Je pense que le dossier était suffisamment complet.

**M. DIDIER MIGNOT :**

On en a parlé en Commission des Finances. Je ne sais pas si Seine-Saint-Denis Habitat... Pour l'instant, la convention n'est pas passée, si j'ai bien compris.

**MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

C'est cela.

**M. DIDIER MIGNOT :**

Nous allons nous abstenir. Sur le fond, les conventions existent, simplement cette mesure n'est pas nouvelle et est censée (c'était l'esprit en tout cas quand elle a été prise) favoriser le logement social et faire en sorte que les bailleurs sociaux soient en capacité de construire et d'entretenir leur patrimoine. Tout cela figure dans la note, dans les annexes, simplement, nous considérons que la mesure est bonne sur le fond mais que les bailleurs sociaux ne remplissent pas forcément y compris les termes de la convention qu'ils ont signée. Donc, nous nous abstenons. C'est bien, dans l'esprit, de faciliter fiscalement les bailleurs sociaux qui sont bien mis à mal par la loi ELAN aujourd'hui ; par contre, il faudrait qu'ils tiennent leurs engagements.

**MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

C'est une remarque que j'allais faire. Je donnerai la parole à Patricia Bour ensuite.

Peut-être pour le public : les bailleurs sociaux ont une part d'exonération de la taxe foncière, ce qui peut les aider à favoriser le logement social, à entretenir leur patrimoine, etc. On n'est pas obligé de les exonérer et évidemment on les surveille de près. Certains sont meilleurs que d'autres, méritent cette exonération ; pour les autres, qui sont un peu sous le radar, on commence à leur dire : « Faites le travail, sinon nous vous enlèverons l'exonération ». C'est à cela que vous faisiez allusion. On les a vraiment dans le radar, on a conscience de cela. Patricia Bour.

**MME PATRICIA BOUR :**

C'est en substance ce que je voulais dire. On reçoit régulièrement les bailleurs, on a établi avec eux des plans d'actions qu'ils se sont engagés à respecter. Croyez-moi, on leur met sérieusement la pression.

**M. DIDIER MIGNOT :**

Mon propos n'était pas du tout polémique, je sais que c'est toujours très compliqué, et avec tous les bailleurs.

**MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

On me souffle qu'on a du mal avec SSDH qui ne nous a pas renvoyé les éléments, qui traite avec la DDFIP ; ce n'est pas surprenant d'avoir du mal avec SSDH. Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par :

POUR : 27 Majorité Municipale, M. Hitache, M. Drine

ABSTENTION : 9 Groupe « Blanc-Mesnil au cœur », 2 Groupe « Vert et Ouvert »

➤ AUTORISE monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les conventions d'utilisation de l'abattement de Taxe Foncière sur les Propriétés bâties (TFPB) dans les quartiers en géographie prioritaire de la Politique de la Ville (QPV) avec les bailleurs sociaux de la Ville du Blanc-Mesnil,

➤ AUTORISE monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les éventuels avenants à la présente délibération.

**10. ATTRIBUTION D'UNE AVANCE DE SUBVENTION PAR ANTICIPATION BUDGETAIRE SUR LE BUDGET PRIMITIF 2019 POUR LES ASSOCIATIONS SPORTIVES**

**MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Il s'agit des conventions sportives triennales. Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

**M. DIDIER MIGNOT :**

Un mot rapide parce que Mme Buffet n'est pas là ce soir, elle est à l'Assemblée Nationale, le débat sur les mesures Macron commençait à 15 heures. Elle avait marqué son intention d'intervenir, pas sur ce mémoire-là et sur les avances de subventions que l'on va évidemment voter, mais surtout sur le sort fait au monde sportif aujourd'hui par l'Etat. Je pense que c'est utile de le dire et le rappeler : c'est une véritable catastrophe d'un point de vue des dotations et des subventions attribuées au monde sportif aujourd'hui, qui vont jusqu'à baisser de 50 %. On est en train de tuer le sport en France.

Puisque j'ai la parole, j'ai discuté avec le Vice-président Karam dans l'hémicycle régional ces dernières heures, il s'insurgeait à juste titre que le budget des Sports dans ce pays soit à peu près l'équivalent du salaire de Neymar, ce qui est quand même tragique. C'est indigent pour un budget des Sports, mais il a oublié de dire donc je le précise, que le salaire de Neymar, lui, est indécent.

**MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

C'est vrai que l'Etat... On a beaucoup à dire, d'ailleurs la nouvelle Ministre des Sports Roxana Maracineanu est intervenue sur le sujet. En revanche, nous avons eu une bonne nouvelle de la Région, qui nous a octroyé une subvention de 2 millions d'euros pour le Dojo. Je remercie la Présidente, le Vice-président Karam et également Jean-Philippe Dugoin-Clément, qui ont bien voulu faire voter cette subvention au Conseil Régional.

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ? Karim Boumedjane, qui est concerné, ne participe pas au vote. Les Verts, abstention ?

**M. JEAN-YVES SOUBEN :**

Nous nous abstenons parce que nous ne sommes pas contre les subventions aux clubs, mais nous n'avons pas du tout la même finalité, sur la politique sportive. Par exemple, le mémoire sur l'attribution pour le sport Natation : il faut savoir quand même qu'il y a des enfants qui rentrent en 6<sup>ème</sup> qui ne savent pas nager, et là vous nous demandez...

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par :

M. Boumedjane ne prend pas part au vote

POUR : 26 Majorité municipale, 9 Groupe « Blanc-Mesnil au cœur », M. Hitache, M. Drine

ABSTENTION : 2 Groupe « Vert et ouvert »,



ATTRIBUE aux associations sportives concernées, une subvention par anticipation budgétaire avant validation par reprise sur le budget primitif 2019, ainsi qu'il suit :

- 14 750 € à l'association BMS Basket,
- 75 000 € à l'association BMS Football,
- 35 000 € à l'association BMS Gymnastique,
- 4 850 € à l'association BMS Haltérophilie, Musculation, Force Athlétique et Culturisme,
- 21 000 € à l'association BMS Handball,
- 8 000 € à l'association BMS Rugby,
- 21 000 € à l'association BMS Tennis,
- 20 000 € à l'association ESBM Judo.

<p><b>11. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION BLANC-MESNIL SPORT NATATION</b></p>
---

**MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Non, M. Souben. Je vais donner la parole à Brigitte Lemarchand. Nous avons été primés et la précédente Ministre des Sports (cela tourne vite, les ministres des Sports) est venue nous féliciter parce que justement au Blanc-Mesnil nous avons un dispositif qui fait que tous les élèves de CM1, CM2, ont appris à nager. Quand ils quittent l'école primaire, ils savent nager.

**M. JEAN-YVES SOUBEN :**

M. le Maire, si vous m'aviez laissé finir ma phrase : il y a en Seine-Saint-Denis des élèves qui ne savent pas nager à l'entrée...

**MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Ah ! En Seine-Saint-Denis. Attendez, je suis Blanc-Mesnilois !

**M. JEAN-YVES SOUBEN :**

Et là, on est en train de faire de l'élitisme. Nous nous abstenons. Nous ne sommes pas contre les subventions données aux associations sportives, bien entendu, mais nous n'avons pas la même finalité, sur votre politique de Sports.

**MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

C'est noté. Brigitte Lemarchand.

**MME BRIGITTE LEMARCHAND :**

J'interviens sur la natation, parce que ce sont des exploits qu'ils font au quotidien... On a un directeur de la piscine exceptionnel, on a deux maîtres nageurs qui ont intégré notre Club de

Natation. C'est sûr que si nous étions arrivés plus tôt, la piscine ne serait pas ce qu'elle est aujourd'hui. Nous n'allons pas recommencer le débat mais c'est clair.

Ceci étant, voter une subvention pour la Natation, ce n'est pas que l'élitisme, c'est parce qu'en fait cette piscine est petite et il faut absolument faire en sorte que le Club puisse subvenir à des moyens. Ils n'avaient pas de subvention jusqu'à présent, aujourd'hui ils en ont besoin, cela me paraît légitime de verser cette subvention.

D'autre part, le « savoir nager » : nous mettons tous nos efforts, que ce soient les écoles primaires... C'est une priorité que les Blanc-Mesnilois sachent nager. CM1, CM2, Mme Cabrera, l'inspectrice académique, est d'ailleurs extrêmement contente parce qu'on démultiplie, on fait en sorte que tous les enfants apprennent à nager. S'ils ne savent pas nager et ils sont détectés, on fait une seconde analyse avec les professeurs d'EPF, sur les collèges. Donc, on est en concertation constante avec le monde éducatif. Quand les enfants ne savent pas, on les détecte et ils viennent gracieusement (on est félicité par les instances départementales) et c'est au minimum 35 enfants qui viennent pendant chacune des vacances scolaires.

Donc, nous faire des reproches sur : le « savoir nager » et ne faire que de l'élitisme... Il faut prendre plus d'informations avant de faire ces commentaires qui ne sont pas justifiés du tout, cher Monsieur.

**M. JEAN-YVES SOUBEN :**

Mme Lemarchand, soit vous n'avez pas écouté ce que j'ai dit, soit vous n'avez pas lu la note n° 11, c'est bien une note qui demande une subvention pour notamment aller faire des compétitions dans le Nord, à Saint-Raphaël, etc., donc c'est bien une politique dirigée vers l'élitisme. Il ne faut pas prendre cela comme un reproche, je vous dis que nous n'avons pas la même finalité. Nous ne voyons pas le sport de la même manière...

**MME BRIGITTE LEMARCHAND :**

Nous avons 600 nageurs...

**M. JEAN-YVES SOUBEN :**

Autre chose : sur les enfants sachant nager à l'entrée... Je vous l'ai bien dit, c'est en Seine-Saint-Denis, si au Blanc-Mesnil on arrive à le faire, tant mieux. Vous avez beau dire que l'on a un bon directeur, etc., je n'ai jamais dit que l'on avait un mauvais personnel ! Donc, il faut soit écouter ce que j'ai dit, soit bien lire les notes.

**MME BRIGITTE LEMARCHAND :**

Je sais lire et je ne suis pas sourde, donc effectivement, nous avons plus de 600 enfants qui participent au quotidien et que l'on éduque pour qu'ils sachent nager ; l'objectif est que tous apprennent à nager...

**M. JEAN-YVES SOUBEN :**

La subvention n'est pas pour ceux-là !

**MME BRIGITTE LEMARCHAND :**

Et la subvention est faite pour ne pas pénaliser, parce que dans un Club ils sont 600, des nageurs veulent faire de la compétition, on ne va pas...

**M. JEAN-YVES SOUBEN :**

Non, Mme Lemarchand, relisez la note n°11, elle n'est pas pour ces enfants-là.

**MME BRIGITTE LEMARCHAND :**

Si, Monsieur, c'est pour pouvoir laisser nos nageurs... On a quand même un moins de 15 ans qui a fait le meilleur temps, encore samedi, dans un bassin de 50 mètres...

**M. JEAN-YVES SOUBEN :**

Ça s'appelle l'élitisme !

**MME BRIGITTE LEMARCHAND :**

Tout à fait. J'en suis très fière, Monsieur.

**MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Pourquoi ne ferait-on pas de l'élitisme ?

**MME BRIGITTE LEMARCHAND :**

Et je suis fière que l'on fasse de l'élitisme avec aussi peu de moyens, avec cette piscine qui est une patageoire !

**M. JEAN-YVES SOUBEN :**

Je vous l'ai dit, ce n'est pas un reproche, c'est votre façon...

**MME BRIGITTE LEMARCHAND :**

Si : je ne sais pas lire, je ne sais pas entendre !

**M. JEAN-YVES SOUBEN :**

C'est votre façon de voir les choses, pas la nôtre, c'est pourquoi nous nous abstenons.

**MME BRIGITTE LEMARCHAND :**

Abstenez-vous !

**MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

On a bien noté votre position. Je constate quand même qu'elle ne s'applique pas pour le « savoir nager » à la ville du Blanc-Mesnil mais au département, à l'exception du Blanc-Mesnil, parce que nous sommes l'exception dans le département. Comme je vous le disais, la Ministre des Sports est venue – Didier Mignot était présent, avec Marie-George Buffet. Cela n'empêche pas, même si l'on va dans certaines sections sportives vers le haut niveau, voire le très haut niveau... Je rappelle que le Club d'ES Blanc-Mesnil Judo est vice-champion d'Europe en garçons et en filles à Bucarest (le week-end d'avant)...

**M. JEAN-YVES SOUBEN :**

Ça s'appelle de l'élitisme, Mme Lemarchand. Entendez-vous ce que dit M. Meignen ?

**MME BRIGITTE LEMARCHAND :**

Nous en sommes fiers, Monsieur !

**MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Il n'empêche, M. Souben, que l'on peut faire du sport de masse et, dans certaines sections sportives, avoir des équipes en élite, et pourquoi pas ? Pourquoi se priverait-on ? Parce que c'est du sport de masse que naît l'élite. Si l'on n'a pas la masse derrière, il est difficile d'avoir l'élite. C'est le cas en natation : on n'a rien demandé, mais des gamins étaient tellement performants que les maîtres nageurs ont dit que cela méritait que l'on s'y intéresse, d'où la création de ce pôle élite pour des petits. Ils sont pupilles, minimes ? 13 ans. Alors, on va priver d'une compétition ces gamins ?

**M. JEAN-YVES SOUBEN :**

M. le Maire, on peut prendre le temps de discuter là-dessus. Lorsque vous parlez des championnats de France Elite, c'est bien de l'élitisme...

**MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Mais pas seulement.

**M. JEAN-YVES SOUBEN :**

Et on n'a pas les mêmes vues sur le sport. Il ne faut pas... On dirait que vous êtes gênés.

**MME BRIGITTE LEMARCHAND :**

Pas du tout !

**M. JEAN-YVES SOUBEN :**

Assumez !

**MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Mais nous assumons totalement, M. Souben. Vous ne faites pas dans la nuance, on peut très bien être pour le sport de masse, et c'est le cas très généralement au Blanc-Mesnil, et favoriser l'épanouissement d'une élite, parce que cette élite donne aussi une bonne image de la ville du Blanc-Mesnil à l'extérieur.

En tennis, on a failli jouer la finale du Championnat de France, encore, cela s'est joué à peu de choses : au fait que nos deux meilleurs joueurs n'ont pas joué le dernier match parce qu'ils étaient pris, notamment pour servir de sparring-partners à l'Equipe de France qui jouait à Lille la Coupe Davis. Donc, cette année on n'a pas joué la finale comme l'an dernier mais on était dans le coup. Je peux vous dire que dans le monde du tennis, on sait où se trouve la ville du Blanc-Mesnil. Ce n'était pas le cas avant.

Lorsqu'on a inauguré les trois courts couverts, le président de la Fédération Française de Tennis, le numéro 1, était présent et a remarqué les efforts faits au Blanc-Mesnil pour le Tennis en général, pas simplement pour l'équipe fanion.

Donc, on peut faire l'un et l'autre, M. Souben.

**MME BRIGITTE LEMARCHAND :**

Je rajouterai juste que c'est parce qu'on a ce sport de masse au niveau de la natation qu'aujourd'hui émerge une élite ; c'est parce qu'on a beaucoup d'enfants, qu'on apprend à nager très tôt, qu'on les prend très tôt et des enfants ont développé des compétences et cela vaut le coup de les mener... On va nous le reprocher ? Le Club de Natation n'a pas besoin de cela, il a les cotisations pour faire du sport de masse et en plus, la commune est à ses côtés : sur nos heures, nous faisons en sorte que tous les enfants sachent nager. Donc, on les accompagne. Je ne vais pas faire voter une subvention pour leur faire apprendre à nager, je le fais déjà, et le « savoir nager » au niveau du département, on le fait et le Club continue, donc je n'ai pas besoin de faire des subventions. Par contre, le Club, financièrement, a besoin d'être aidé sur l'Elite, pour aller au Championnat de France à Montpellier, pour aller à Saint-Raphaël, il y a 15 jours à leurs côtés c'étaient les interclubs, la ville du Blanc-Mesnil n'est plus départementale, elle est régionale, j'étais à leurs côtés et je m'en réjouis.

**M. JEAN-YVES SOUBEN :**

Mme Lemarchand, vous avez encore parlé de reproches, je viens de vous dire que je ne faisais pas de reproches. Nous n'avons pas les mêmes vues sur la politique en matière de sport, donc j'expliquais pourquoi nous nous abstenons là-dessus. Vous disiez que je ne fais pas dans la nuance, si, justement : si jamais il y avait des subventions pour le sport de masse et des subventions pour le sport d'élite, on pourrait voter pour les unes et contre les autres. Là, comme ce n'est pas le cas, je vous dis que l'on va s'abstenir. Encore une fois, ce ne sont pas des reproches. Mais, je sens que vous êtes mal à l'aise là-dessus.

**MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Surtout pas ! En matière de sport, nous sommes plus souvent copiés et imités dans le département.

**MME BRIGITTE LEMARCHAND :**

On peut rajouter que Paris 2024, c'est demain, donc les JOP c'est aussi l'élite. C'est en Seine-Saint-Denis, et bravo !

**MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Didier Mignot, puis nous passons au vote.

**M. DIDIER MIGNOT :**

On n'a pas fini de voter la note 10 et on discute de la 11. Ce serait bien de voter la 10.

**MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

On l'a votée.

**M. DIDIER MIGNOT :**

Non, justement.

**MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

J'ai cru comprendre qu'il y avait unanimité.

**M. DIDIER MIGNOT :**

Nous allons voter la 10 mais je dis un mot sur la 11, puisque nous sommes dessus. Sur la question des enfants qui rentrent en 6<sup>ème</sup> en sachant nager : c'est effectivement un combat, qui est très ancien. D'ailleurs, dans le programme « 1 000 piscines », la priorité des priorités de la piscine Henri Wallon

était que tous les enfants, en 6<sup>ème</sup>, sachent nager. Le plus, avec la nouvelle piscine, a été de pouvoir ouvrir au public. Je dis cela pour re-situer un peu les choses. Il y a eu des débats, nous nous sommes affrontés sur la pose de congés, etc., mais cette nouvelle piscine a permis de développer l'aquagym, a permis de développer l'ouverture à des plages plus importantes au public.

Nous n'opposons pas non plus sports d'élite et sports de masse, je partage l'idée que de la masse naît l'élite, j'oppose plutôt sport amateur et sport professionnel ; on n'est pas dans ce cas de figure avec la natation. Après, il faut se saisir (dans de très nombreuses villes en Seine-Saint-Denis, et pas seulement en Seine-Saint-Denis) de l'occasion des Jeux Olympiques de Paris pour porter le fer sur les équipements sportifs, et qu'il y en ait beaucoup plus, ouverts à toutes et à tous. C'est cela l'enjeu, aujourd'hui, des JO de Paris. Il y a bien sûr les médailles en or et les médailles en chocolat, mais il y a les médailles et le sport d'élite et de grands athlètes de très haut niveau qui vont s'affronter dans la fraternité aux JO de Paris, mais il y a bien sûr la possibilité pour nous, mais pour Aubervilliers, pour Aulnay, toutes les villes, de se saisir de cette dynamique que sont les JO pour pouvoir revendiquer des équipements sportifs supplémentaires et, encore une fois, développer le sport pour tous en Seine-Saint-Denis.

Nous voterons pour les deux mémoires.

**MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Nous sommes d'accord sur ce point. Merci de cette intervention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par :

POUR : 27 Majorité municipale, 9 Groupe « Blanc-Mesnil au cœur », M. Hitache, M. Drine

ABSTENTION : 2 Groupe « Vert et ouvert »,

- APPROUVE le versement d'une subvention exceptionnelle de 10 000 € à l'association Blanc-Mesnil Sport Natation,

<p><b>12. OUVERTURE DE CREDITS PAR ANTICIPATION BUDGETAIRE A L'ASSOCIATION LE PLIE DU BLANC-MESNIL – EXERCICE 2019</b></p>
--

**MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Ne votent pas, mais ils ne sont pas là : Mme Hama, M. Kamaté, Mme Pepe ; M. Rubio et M. Di Ciacco ne votent pas non plus.

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par :

Sans que madame HAMA, monsieur KAMATE, madame PEPE, monsieur RUBIO et monsieur DI CIACCO ne prennent part au vote,

POUR : 22 Majorité municipale, 9 Groupe « Blanc-Mesnil au cœur », M. Hitache, M. Drine

ABSTENTION : 2 Groupe « Vert et ouvert »,

- DECIDE l'octroi d'une ouverture de crédits par anticipation budgétaire d'un montant maximum de 53 016 euros au PLIE du Blanc-Mesnil.

**13. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION LA VOCE ITALIANA ITALIAMO**

**MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Vous allez me dire qu'il y a derrière une subvention au Comité de jumelage, et pourquoi ne pas avoir fait un mixte ? Je devance votre question, j'imagine qu'elle serait tombée... Avant de relancer le Comité de jumelage, on avait lancé ce jumelage avec la ville italienne. Il est temps de jouer le match retour, cela s'annonce ; autant qu'ils aient la subvention nécessaire pour organiser ce voyage. Par contre, ensuite, on intègrera le jumelage avec l'Italie dans le Comité de jumelage, qui a été repris en main, qui retrouve toute sa vigueur, me semble-t-il, et qui mérite qu'on lui donne les moyens (je déborde un peu sur le mémoire suivant) de démultiplier les cours de langues (je pense à l'anglais, au russe et à l'italien, qui sont ouverts depuis cette année) mais également d'avoir quelques moyens pour lancer un jumelage, notamment qui s'annonce avec une ville portugaise, et j'aimerais bien que l'on trouve assez vite un jumelage avec une ville du Canada britannique, de l'Ontario. C'est la mission qui a été dévolue au nouveau président et à toute son équipe. Voilà l'explication. Didier Mignot.

**M. DIDIER MIGNOT :**

Cela répond en partie. Nous nous abstenons sur ce rapport-là, je vais vous dire pourquoi en quelques mots. Vous devancez un peu mon propos parce qu'il y a deux ou trois notes sur le jumelage ce soir et on arrive à se demander qui fait quoi et qui paie quoi. C'était un peu cela notre interrogation, qui persiste. Nous sommes évidemment favorables aux jumelages, nous avons déjà eu l'occasion de l'exprimer. Nous y reviendrons tout à l'heure. En l'occurrence, nous nous interrogeons, avec cette note, sur qui paie quoi. De mémoire, et je peux me tromper, on avait déjà versé 15 000 € à l'association l'an dernier, pour à peu près les mêmes raisons louables...

**MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

C'est pour recevoir les Italiens.

**M. DIDIER MIGNOT :**

Oui, j'ai bien compris, mais on avait effectivement versé 15 000 €. On a vu que le jumelage avec la ville italienne s'était conclu, donc la Ville a reçu fort légitimement nos amis italiens et j'imagine qu'à cette occasion la Ville a pris en charge un certain nombre de choses...

**MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

C'est cela. Les 15 000 € ont servi en fait...

**M. DIDIER MIGNOT :**

C'est toute la difficulté : est-ce la Ville ou l'association qui prend en charge ?



**MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Je vous réponds, c'est très simple : les 15 000 € ont à peine couvert... On a fait une soirée des Italiens du Blanc-Mesnil, enfin des habitants mais il y avait beaucoup d'Italiens d'origine, qui ont accueilli la délégation italienne. On a eu un succès tel (plus de 700 personnes) que les 15 000 € ont été consommés pour le simple accueil et le buffet de cette réception. Donc, aujourd'hui ils sont à sec et s'ils veulent répondre à l'invitation il faut bien les aider un petit peu.

**M. DIDIER MIGNOT :**

Pas de soucis, c'est juste pour clarifier les choses. Nous nous abstenons quand même sur ce rapport, nous voterons pour l'autre. C'est qui fait quoi, est-ce l'association ou la Ville ? Il faut clarifier. Si je comprends bien ce que vous me dites, j'entends la phase de mise en place, l'année dernière et cette année, pourquoi pas, mais donc l'année prochaine c'est soit la Ville, soit le Comité de jumelage, qui prendra en charge les frais.

**MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Oui, c'est cela.

**M. DIDIER MIGNOT :**

Le Comité de jumelage, ce serait plus logique, mais plus l'association à ce moment-là. C'est ce que je veux dire.

**MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

C'est comme cela qu'il faut le comprendre, oui.

**M. DIDIER MIGNOT :**

D'accord. Nous nous abstenons quand même sur ce rapport.

**MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

J'ai vu M. Souben lever la main.

**M. JEAN-YVES SOUBEN :**

C'est juste une curiosité : pourquoi l'Ontario ?

**MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Parce que je pense que les enfants du Blanc-Mesnil doivent avoir une carte supplémentaire dans leur jeu et s'ils apprennent l'anglais, s'ils parlent l'anglais le plus vite possible, c'est un atout

supplémentaire. J'avais pensé, et je crois que nous étions d'accord, je parle d'un mandat il y a longtemps, j'étais dans l'opposition à l'époque... Nous avons parlé ensemble d'accueillir des enseignants, d'organiser des cours d'anglais. On est toujours sur ce projet. On a créé le Summer Camp, qui est un plein succès pour les enfants. Je rappelle pour le public que c'est une immersion de 15 jours des élèves, qui ne parlent qu'anglais. Le principe est que les parents n'ont pas toujours les moyens d'envoyer leurs enfants en Australie ou aux Etats-Unis, on fait venir les professeurs et pendant 15 jours les enfants parlent anglais, ont des cours le matin, jouent en anglais, déjeunent et dînent à la mode anglo-saxonne ; c'est un plein succès.

La suite logique de cela est que l'on crée des jumelages avec des pays anglophones. J'étais sur un jumelage, on a perdu un peu de temps, avec Hollywood Florida. Je souhaiterais que l'on aille vers le Canada britannique pour favoriser des échanges entre nos enfants, des classes des enfants, des manifestations sportives, des séjours de séniors, peu importe, on verra ce que l'on donnera comme contenus. Il peut y avoir des relations aussi interentreprises avec l'Italie, par exemple. Vous l'avez lu certainement dans le Journal de la Ville, j'ai emmené le patron du Leclerc là-bas, sur place, pendant 4 jours. Il a visité 14 entreprises différentes. Un semi-remorque arrivera de Calabre prochainement et il y aura un rayon spécial avec les produits bio de Calabre, notamment les clémentines, les citrons, chez Leclerc, pour tester un peu la clientèle. S'il y a la clientèle, il y aura au fil de l'eau des approvisionnements en produits italiens.

Avec le Canada, cela peut être un peu différent mais la feuille de route que nous avons donnée au président du Comité de jumelage est de trouver plutôt une ville proche d'un aéroport si cela existe, peut-être avec des entreprises liées à l'aéronautique. C'était le cas de Hollywood Florida qui est adossée à l'aéroport de Fort Lauderdale. On essaiera de faire en sorte que ce ne soit pas seulement de la coopération mais qu'il y ait un retour pour la population du Blanc-Mesnil. M. Souben.

**M. JEAN-YVES SOUBEN :**

Je n'ai pas été très clair dans ma question, c'était : comment ? Il y a beaucoup de pays anglophones, a-t-on fait tourner une mappemonde et mis le doigt dessus ? Ou des gens au Blanc-Mesnil ont-ils des attaches avec l'Ontario ?

**MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Non, simplement, mais cela vous a peut-être échappé, des enfants, des adolescents du Service Jeunesse sont allés au Canada depuis ces dernières années, en séjour, et ils ont beaucoup apprécié. Cela a circulé et on s'est dit que cela pouvait être une bonne idée de créer un jumelage avec une ville du Canada britannique. Il n'y a pas d'autres arrières-pensées.

**M. DIDIER MIGNOT :**

C'est toujours le même problème. Je propose que l'on vote la note sur La voce italiana, et après, nous parlerons du jumelage, ou je déroule sur le jumelage ?

**MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Nous votons la subvention à l'association italienne. Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par :  
 POUR : 27 Majorité municipale, 2 Groupe « Vert et ouvert », M. Hitache,  
 ABSTENTION : 9 Groupe « Blanc-Mesnil au cœur », M. Drine

➤ APPROUVE l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 10 000 € à l'association LA VOCE ITALIANA ITALIAMO;

<p><b>14. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION COMITE DE JUMELAGE</b></p>
--

**MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Vous souhaitez intervenir.

**M. DIDIER MIGNOT :**

Oui, nous voterons pour. Je voudrais dire quelques mots, mes amis compléteront s'ils le souhaitent. Il y a une petite erreur dans la note sur le jumelage en sommeil depuis plus de dix ans avec la Russie, puisque j'ai eu l'occasion de m'y rendre à trois reprises. Il n'était pas en sommeil du tout.

**MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Je n'ai pas de note, de compte rendu, rien. Je n'ai pas de trace, je suis désolé.

**M. DIDIER MIGNOT :**

Il y avait, y compris dans les publications municipales, tous ces éléments. Ce n'est pas grave.

**MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Je n'ai pas de trace mais il y a des avancées...

**M. DIDIER MIGNOT :**

Nous sommes allés aux 300 ans de la ville proche de Peterhof avec le directeur du Conservatoire, etc. Donc, le jumelage n'était absolument pas mort.

**MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Peut-être pas mort, mais on peut dire au point mort. Je n'ai pas trouvé de trace...

**M. DIDIER MIGNOT :**

A l'époque, avec cette ville, Peterhof, c'étaient surtout des échanges musicaux, notamment avec

Arnaud Petit, directeur du Conservatoire, qui travaillait beaucoup sur ces questions, et sur la musique, et sur la danse. C'était juste pour rétablir les choses.

Plus globalement, sur le jumelage, on vit aujourd'hui dans un monde de tensions, de conflits armés, certes limités encore géographiquement mais qui sont nombreux et qui se développent. Dans ce contexte international très mouvementé, je pense que tout ce qui peut concourir à ce que les peuples se parlent, et notamment dans des rapports de proximité, est évidemment une bonne chose et nous y sommes favorables. Je le redis très clairement ici. Nous croyons beaucoup à ce que mon prédécesseur, Daniel Feurtet, appelait « la diplomatie des villes », dans ces jumelages de proximité faits par les villes, par les communes, qui permettent plus facilement aux peuples de se rapprocher, en faisant fi des problèmes notamment liés à l'économie, ou aux problèmes de frontières ou autres, qui relèvent de la diplomatie des Etats. C'est important de le dire.

Vous avez déjà dit que vous vouliez vous jumeler avec des villes de sociologie comparable, je ne sais pas si c'est le cas avec les villes figurant dans ce rapport, mais nous pensons que c'est une erreur. Je précise : une erreur partielle, parce que nous ne sommes évidemment pas opposés à ces jumelages, que ce soit avec le Portugal, les Etats-Unis, le Canada et d'autres, l'Italie puisqu'on l'a évoquée tout à l'heure. Mais, nous regrettons cependant que les continents africain et asiatique soient oubliés dans cette affaire. On ne parle plus de Beni Douala en Algérie, de Debre Berhan en Ethiopie. Puisque vous êtes attaché à la langue anglaise, je précise que je me suis rendu à plusieurs reprises en Ethiopie et quand les Ethiopiens venaient ici, nous parlions anglais, donc ce n'était pas rédhibitoire. La langue anglaise...

**MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Pour apprendre l'anglais, il vaut quand même mieux aller aux Etats-Unis qu'en Ethiopie. En Angleterre aussi.

**M. DIDIER MIGNOT :**

C'est vraiment dommage parce que ces jumelages étaient une grande richesse, avec des peuples certes différents mais dans des pays en voie de développement. La porte n'est peut-être pas fermée, mais c'est important dans le contexte aujourd'hui de travailler les liens avec des parties du monde comme l'Afrique et l'Asie qui sont des parties aussi importantes et qui ont un pied au Blanc-Mesnil, qui est une ville du monde qui comporte aussi beaucoup d'habitants originaires, parfois de manière lointaine, mais originaires de ces continents. Le monde est aujourd'hui un village, comme on dit, du fait des moyens de transport et de communication qui ont évolué considérablement et je crois que c'est bien de s'ouvrir à toutes les rues du village. Nous regrettons que l'Afrique et notamment le jumelage avec Debre Berhan et Beni Douala soient... Ce n'est pas forcément seulement de notre fait, je peux l'entendre, mais cela étant...

Nous pensons aussi, mais vous venez de l'évoquer, que les échanges économiques ne sont pas prioritaires. Mais, encore une fois, nous allons voter cette délibération.

**MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Ce n'est pas prioritaire mais c'est intéressant quand même. Par exemple, je rentre d'Italie avec une proposition d'un entrepreneur dans les produits bio, dans le haut de la gamme, qui va vendre ses produits au Leclerc, notamment les clémentines et les citrons (j'ai fait allusion à cela), qui me dit qu'il aurait besoin d'un packaging à la hauteur de la qualité de ses produits. Il se trouve que nous avons une entreprise dans la zone du Sous-Coudray, qui s'appelle Virojangler, qui est magnifique,

qui fait du packaging pour des produits de luxe, plutôt des alcools aujourd'hui (Chivas, champagnes haut-de-gamme) mais qui va probablement travailler avec cette entreprise italienne. Ce n'est pas grand-chose, c'est un début, et si l'on peut ajouter une petite touche économique, en plus du reste, pourquoi s'en priver.

Merci de cette intervention. Fabien Gay, puis nous passons au vote.

**M. FABIEN GAY :**

Juste une petite question : vous aviez aussi parlé à un moment d'un jumelage avec les territoires arctiques ou antarctiques, je ne sais plus. Cinquième district, je m'en rappelle. Où cela en est-il ? C'est très intéressant, nous sommes en ce moment sur un défi d'humanité, avec le dérèglement climatique, mais nous n'avons plus de nouvelles. Pouvez-vous nous en dire un mot ? Je peux entendre qu'il y a des difficultés.

Ma deuxième question : j'approuve totalement ce que vient de dire Didier. Evidemment, les échanges économiques sont importants pour nos entreprises et ils peuvent constituer, pas la base mais un des points d'entrée pour des jumelages, mais cela ne peut pas être le seul. Vous avez cité la question de l'éducation et de l'apprentissage de l'anglais, tant mieux, ça aussi pour nos jeunes c'est bien, mais il n'y a pas que l'anglais. Il y a une richesse culturelle, une grande diversité partout, dans le groupe, et je crois qu'en 2018 nous avons besoin de creuser la question de la culture de la paix que Didier a évoquée. Nous ne sommes pas contre les jumelages que vous proposez, plus il y aura de jumelages, mieux ce sera, mais on pourrait élargir le topo et là aussi, M. le Maire, je pense qu'il faut aussi changer de culture ici. Par exemple, vous pourriez entendre parfois nos propositions et nous pourrions travailler en commun, si vous le souhaitez, sur des questions précises, dans l'intérêt des Blanc-Mesnilois et des Blanc-Mesniloises, et vous le refusez toujours. Depuis quatre ans, nous avons fait des propositions, vous ne voulez jamais les retenir. Je vous le dis aussi, sur ce Comité de pilotage j'apprends ici qu'il y a un nouveau président, et tant mieux, je ne sais pas qui c'est, je le félicite et j'espère qu'il fera du bon travail...

**MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Derrière vous, Philippe Violet.

**M. FABIEN GAY :**

Enchanté, tant mieux, bon travail ; mais là aussi on pourrait travailler ensemble, et vous le refusez. Je trouve cela dommage parce que sur Culture de Paix, nous aurions beaucoup de choses, par exemple, à échanger. Je voulais faire publiquement cette proposition.

**MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Sur l'Antarctique, ce projet me tenait vraiment à cœur, l'idée était d'envoyer des enfants sur le continent Antarctique. Il fallait prendre un bateau entre La Réunion et les Terres australes, et nous avons été avertis par Mme la Préfète qu'un enfant lors d'un séjour comme cela s'était blessé grièvement sur le bateau, et qu'en conséquence ce genre de chose était suspendu. Donc, malheureusement, nous n'avons pas pu aller au bout de l'histoire. J'espère que l'ouverture se fera parce que cela peut être magnifique d'envoyer des gamins en Antarctique. Nous avions prévu d'y envoyer une dizaine d'enfants du Blanc-Mesnil ; ce n'est pas de notre fait mais nous n'avons pas pu

aller au bout de l'histoire, pour l'instant. Je ne lâche rien là-dessus mais pour le moment les Autorités françaises disent que ce n'est pas une bonne idée. En plus, il y a peu de place sur ces bateaux, dix cela leur paraissait beaucoup, pour nous s'il s'agit d'envoyer un gamin, c'est moins intéressant. Bref, tout cela est en jeu.

Sur les jumelages, pardonnez-nous de commencer par ce que vous n'avez pas fait. Vous avez fait des jumelages avec l'Afrique, on essaie de diversifier la palette (c'est votre idée) en allant vers le continent américain, vers des pays européens, et notamment des pays dont il y a une forte communauté au Blanc-Mesnil, originaire de ces pays. C'est vrai que j'avais dit au départ que nous allions trouver des villes avec une population équivalente en nombre, avec des centres d'intérêt, des entreprises qui touchent aux mêmes domaines. Nous sommes près de l'aéroport du Bourget, chez nous beaucoup d'entreprises sont liées à la sous-traitance aéronautique.

Le jumelage avec l'Italie s'est présenté naturellement ; c'est un village, c'est intéressant aussi d'avoir un village agricole du Sud de la Calabre. Ils ont tout, sauf la richesse, ce qui fait que les gens s'en vont, mais ils ont sur place tellement de sites : la montagne, la mer à la fois, les produits locaux... C'est magnifique, et je pense que nos enfants comme nos séniors, comme les gens du Blanc-Mesnil en général, trouveront avantage à y aller. Le Portugal : c'est une ville un peu plus importante, 10 000 habitants, mais on est là dans une ville un peu inférieure, en nombre d'habitants, à la nôtre. En revanche, au Canada, nous allons essayer de trouver une ville qui se rapproche un peu plus des 50 à 60 000 habitants, même si c'est compliqué parce que là-bas cela passe vite à 150 000 habitants, donc il faudra regarder ; c'est tout le travail qui est confié à Philippe Violet.

**M. FABIEN GAY :**

Sur l'Antarctique, j'entends ce que vous dites. Je vais me renseigner parce qu'au Sénat je fais partie du Groupe d'amitié sur cette question-là, donc je vais essayer de voir comment on peut peut-être faire accélérer les choses.

**MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Très bien !

**M. FABIEN GAY :**

La deuxième chose : le naturel revient souvent au galop avec vous. On est là dans un débat apaisé, on vous dit comment on peut essayer de travailler ensemble, et tout de suite vous essayez de cliver...

**MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Comment cela ?

**M. FABIEN GAY :**

Vous commencez par dire : « On va faire ce dont vous ne vous êtes pas occupés, etc. ».

**MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

On diversifie ; je n'ai pas dit autre chose !

**M. FABIEN GAY :**

Non, vous clivez toujours, M. Meignen, mais c'est comme ça, vous êtes obligé... C'est au-dessus de vos forces.

**MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Vous, vous ne clivez pas, vous êtes d'une tolérance à toute épreuve !

**M. FABIEN GAY :**

Je ne pense pas cliver, chacun sera juge ici, dans cette salle, et les propos sont enregistrés. Nous vous disons : tant mieux (de diversifier). Nous vous disons deux choses : il ne peut pas y avoir que l'aspect économique ; la question culturelle dans les échanges, y compris pour nos enfants, doit être aussi un des facteurs. La deuxième question est la paix, la culture de paix dont parlait Didier.

Nous vous le redisons, nous sommes d'accord pour de nouveaux jumelages, mais cela ne peut pas se faire au détriment de ce qui existait déjà. On a l'impression, et vos propos le confirment, que vous allez mettre cela de côté pour privilégier les nouveaux. Nous vous le disons, ce n'est pas une bonne chose, et nous ne croyons pas à cela.

**MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

M. Gay, je vous renvoie aux propos de Didier Mignot : « Ce n'est pas toujours de votre faute, j'en conviens ». Hervé Bramy, ensuite Jean-Yves Souben, puis nous passerons au point suivant, si vous le voulez bien.

**M. HERVE BRAMY :**

C'est pour rebondir sur vos propos, M. le Maire, que l'on essaie de trouver ensemble une cohérence. Vous dites développer des jumelages, de la coopération, peu importe le mot, avec des nations, des régions, des peuples, représentés au Blanc-Mesnil ou grandement représentés ; les Maghrébins et les Africains sont largement représentés au Blanc-Mesnil.

**MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Il y a déjà un jumelage.

**M. HERVE BRAMY :**

Oui, mais on ne le fait pas vivre. C'est cela ma question.

**MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Donnez-lui la réponse, M. Mignot, parce qu'à la fin de votre mandat ce jumelage ne vivait pas plus. N'y a-t-il pas eu un problème de visas pour venir au Blanc-Mesnil ?

**M. DIDIER MIGNOT :**

Non, il n'y avait pas de problème de visas avec l'Algérie.

**MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

C'est pourtant ce qu'on m'a dit.

**M. DIDIER MIGNOT :**

Non, on avait des problèmes de transport, par exemple pour livrer un échographe, donc un matériel, à la douane algérienne : un gros problème d'attente dans le port d'Alger parce qu'il fallait délivrer des autorisations, mais les rapports entre les hommes et femmes de Beni Douala et nous se passaient fort bien. Il y a eu une période d'instabilité au moment des événements en Algérie...

**MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Voilà, il y a aussi le contexte géopolitique...

**M. DIDIER MIGNOT :**

Mais c'est 1990. Après, tout était rentré dans l'ordre, et je garde d'excellents souvenirs de nos rapports avec nos amis algériens.

**M. JEAN-YVES SOUBEN :**

Pour que tout le monde ne pense pas que nous sommes d'accord avec cette idée d'envoyer des enfants dans l'Antarctique : nous pensons que ce n'est pas une bonne idée. On avait suivi de près ce voyage, j'avais rencontré les intervenants au Forum, c'était un projet tout à fait intéressant pour les scolaires. En revanche, il y a une multitude de choses à faire vis-à-vis de l'Antarctique, mais surtout pas y aller. Je mets en garde le Sénateur Gay sur cette fausse bonne initiative. En revanche, il y a plein de choses à faire sur le sujet, et je suis d'accord avec mon collègue Fabien Gay, nous sommes prêts à collaborer en termes d'éducation, et notamment sur les projets sur l'Antarctique, nous pouvons apporter notre pierre à l'édifice.

**MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Pourquoi pas. Je vous laisse régler vos problèmes entre vous sur : on y va, on n'y va pas. M. Souben, vous étiez présent à l'exposition que nous avons faite, qui était magnifique, sur la préservation des animaux, notamment de la faune. Evidemment, nous avons invité toutes les classes des écoles pour



les sensibiliser à la préservation des animaux. Ce n'est pas simplement pour faire un voyage là-bas, mais pour se rendre compte et traiter globalement de la question, sensibiliser la population à la préservation des animaux et de ce continent. C'était cela, l'idée.

**M. JEAN-YVES SOUBEN :**

Expliquez aux enfants pourquoi il ne faut pas y aller et vous obtiendrez exactement l'objectif que vous êtes en train de poursuivre.

**MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Merci de ces interventions. Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'UNANIMITE  
Sans que madame COMAYRAS, monsieur CARRE, monsieur RANQUET, monsieur VAZ, madame SURENDIRAN et madame SEGURA ne prennent part au vote.

➤ APPROUVE l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 30000 € à l'association Comité de Jumelage;

**MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Merci à tous, bravo au nouveau président et à son équipe. M. Drine.

**M. HAÏKEL DRINE :**

Juste une question : d'ici 2020, concernant Debre Berhan et Beni Douala, allez-vous reprendre contact avec eux ?

**MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Nous verrons. J'ai ce souvenir (je ne l'ai pas inventé) : lorsque j'ai été élu j'ai participé à la première Assemblée Générale du Comité de jumelage, j'ai posé des questions. J'ai demandé ce que l'on faisait du jumelage avec Sandwell, on m'a dit qu'il y avait tous les ans un aller-retour, qu'un groupe de personnes du Comité de jumelage se rendait une fois sur deux à Sandwell, et l'année suivante recevait les gens ; ils les logent d'ailleurs chez des particuliers.

J'ai demandé ce que l'on faisait du jumelage avec la Russie, on m'a dit que c'était un peu à l'abandon (c'est l'information que j'avais à l'époque, je ne savais pas que Didier Mignot y était allé) parce que ce n'était plus pareil qu'avant. J'ai pris cela comme je devais le prendre... C'est la vérité, me dit Hervé Bramy. En gros, j'ai compris : « Ce ne sont plus les mêmes, ce n'est plus la même politique là-bas », ce n'est pas ma conception du jumelage mais c'est comme cela.

Sur l'Ethiopie, je n'ai pas trouvé grand-chose dans le dossier. Je me suis rendu compte que face à cela, on payait une personne à plein temps là-bas qui nous coûtait 100 000 euros à l'année, qui ne servait pas à grand-chose. En tout cas, je n'avais pas de rapports, rien.

**M. DIDIER MIGNOT :**

Si ! Attendez...

**MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Il coûtait 100 000 euros à l'année, salaire chargé et frais, vous ne pouvez pas dire non. C'est quand même une somme, et j'ai dit qu'avec cette somme-là on pourrait faire autre chose.

Beni Douala : on m'a dit qu'il y avait des problèmes de visas, de douane, j'ai dit d'accord... Mais, quand je suis arrivé cela faisait déjà quelques années que les jumelages n'étaient pas actifs sur ces points-là, à part Sandwell. En tout cas, c'est ce qu'on m'a dit, je n'ai rien inventé. J'ai interrogé les gens du Comité de jumelage de l'époque. Et c'est pour cela que j'ai dit qu'il fallait relancer, donc on relance, en élargissant (c'était le souhait de Fabien Gay, que l'on a exaucé) à d'autres pays. Comme quoi, je retiens les suggestions de l'opposition. On va l'étendre à l'Italie, au Portugal, et j'espère demain aux Etats-Unis ou au Canada.

**15. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS D'INTERET GENERAL**
**MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'UNANIMITE

➤ APPROUVE l'attribution des subventions de fonctionnement au titre de l'année 2018 comme suit :

- de 1000 € à l'Association Loisirs et Pétanque de Blanc-Mesnil (LPBM) ;
- de 500 € à l'Association Street Workout Spartan ;
- de 1500 € à l'Association Secours Catholique ;
- de 1500 € à l'Association Secours Populaire Français ;
- de 250 € à l'Association Prévention Routière ;
- de 500 € à l'Association Union Nationale Des Parachutistes Section De Seine-Saint-Denis ;
- de 1500 € à l'Association Les Restaurants du Cœur ;
- de 1000 € à l'Association ARPEJ;
- de 1000 € à l'Association L'art de la Création ;
- de 1000 € à l'Association Olé;
- de 1000 € à l'Association Musical Théâtre ;
- de 1000 € à l'Association A4 ;

**16. CONTRAT DE VILLE – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS DANS LE CADRE DE LA PROGRAMMATION 2018**
**MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Christine Comayras nous aurait bien expliqué cela ; il s'agit de subventions octroyées en participation avec l'Etat. L'Etat participe à la désignation des associations, qui sont principalement

des associations de quartier. Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'UNANIMITE

➤ APPROUVE l'attribution des subventions aux associations, au titre de la programmation 2018 du Contrat de Ville, comme suit :

- Soutien scolaire et aide à la parentalité / Association Abeilles Laborieuses : 2 300 €
- L'art simple du vivre ensemble / Association Arpej : 1 500 €
- Des rêves par milliers / Association Arpej : 2 750 €
- Les Tilleuls en transition / Association Petits débrouillards : 950 €

#### 17. FONDS DE PARTICIPATION DES HABITANTS (FPH) 2018

**MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Même chose... Il y a une intervention.

**M. DIDIER MIGNOT :**

Il y a 14 projets, 9 ont été retenus, quels sont les 5 projets qui n'ont pas été retenus ?

**MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Je n'ai pas cela en tête, mais en général c'est parce que les gens ne donnent pas tous les documents demandés.

**M. DIDIER MIGNOT :**

Je crois que l'association l'AFAC\* des Citoyens avait candidaté, je voudrais savoir pourquoi elle n'a pas été retenue.

**MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Il faut demander cela à Mme la Déléguée du préfet. Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'UNANIMITE

➤ ATTRIBUE aux associations ou aux groupes d'habitants, conformément au tableau ci-dessous, les subventions suivantes pour un montant global de 5 270 € :

Association/Habitant	Axes du FPH	Intitulé du projet	Lieu	Somme attribuée
M. Astasie	festivité, convivialité, échange, culture et lien social	Repas pour les jeunes	Maison Chemin Notre Dame	600 €
Mme Sy	embellissement et amélioration de l'environnement urbain	Outilthèque « lutte contre les nuisibles »	Nord centre Sud	500 €
Mme Wague	festivité, convivialité, échange, culture et lien social	Voyage en Espagne	Espagne	600 €
Mme Traoré	festivité, convivialité, échange, culture et lien social	Loto solidaire	Préau nord	550 €
M. Diarra	festivité, convivialité, échange, culture et lien social	Buvette soirée cinéma Halloween	Cinéma L. Daquin	600 €
Mme Tamboura	festivité, convivialité, échange, culture et lien social	Repas de quartier	Maison Chemin Notre Dame	600 €
M. Moke	solidarité de voisinage	Cercle des mamans	Ecole Jules Guesde	610 €
Mme Benaloui	festivité, convivialité, échange, culture et lien social	Soirée conviviale	Restaurant Campanile	600 €
Mme Mahdjoubi	festivité, convivialité, échange, culture et lien social	Après-midi conviviale pour les séniors	Maison Chemin Notre Dame	610 €

### 18. FONDS D'INITIATIVE ASSOCIATIVE (FIA) 2018

#### MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

C'est un peu le même principe mais ce ne sont pas les mêmes budgets. Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'UNANIMITE

ATTRIBUE aux associations, conformément au tableau ci-dessous, les subventions suivantes pour un montant global de 13 512 € :

<i>Association/Habitant</i>	<i>Axes du FIA</i>	<i>Intitulé du projet</i>	<i>Lieu</i>	<i>Somme attribuée</i>
Association : Le Forum des marocains en France	renforcement du lien social	Ateliers de couture et de cuisine	Maison des Chemin Notre Dame	1 600 €
Association des Femmes Unies du Blanc-Mesnil	renforcement du lien social	Marché de Noël à Bruxelles	Bruxelles	1000 €
Association Musical Théâtre du Blanc-Mesnil	développement des partenariats de proximité entre les associations et les structures municipales	Téléthon 2018	Préau Jules Ferry	2 000 €
Association Franco Tamouls du Blanc-Mesnil	renforcement du lien social	Fête culturelle + sortie	Salle de la ville	1 700 €
Association l'Art de la création	dynamisation de la vie culturelle/ renforcement du lien social	Court métrage	Toute la ville	2 400 €
Association La Tour Blanc-Mesniloise	animation du quartier/ renforcement du lien social	Initiation des échecs en zone urbaine	Gymnase Mace le Mansois	1 600 €
Association BBKADOM	dynamisation de la vie culturelle/ renforcement du lien social	Chanté Noël	Préau Jean Jaurès	1 612 €
Association EntraideSociale	formation de bénévoles et habitants	Penser Agir Ecrire	Maison des Tilleuls et Maison Chemin Notre Dame	1 600 €

**19. ATTRIBUTION D'UNE PARTICIPATION AU CAPITAL DE LA DETTE EN PRET LOCATIF AIDE (PLA) A SEINE-SAINT-DENIS HABITAT DANS LE CADRE DE L'OPERATION PIERRE SEMARD**

**MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Ce point est récurrent. Il s'agit de Pierre Semard, cher à Gérard Perrier qui intervenait déjà lorsqu'il était dans l'opposition et actif à l'époque ; la SODEDAT qui a fait faillite, c'est un mauvais choix... (*Intervention inaudible hors micro*). Chez nous, on aurait préféré qu'elle le soit moins. En tout cas, nous avons un passif, que nous sommes en train de résorber et qui nous coûte chaque année la bagatelle de 316 891 €, et jusqu'en 2030. Ce sont 9 millions en tout qui sont absorbés par la

comptabilité publique et par la Ville du Blanc-Mesnil, par les impôts des Blanc-Mesnilois. C'est le résultat de mauvais choix, pas les vôtres, ceux des prédécesseurs, il n'empêche que cela plombe un peu la comptabilité publique. Nous n'avons pas trop le choix, cela nous coûte 316 891 € et quelques centimes. Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'UNANIMITE

- ACTE le versement à Seine-Saint-Denis Habitat d'une participation de 316.891,28 euros correspondant à 35,02% du capital de la dette en PLA restant due au 31 décembre 2003, au titre de l'exercice 2017.
- PRECISE que cette somme sera imputée sur l'exercice 2018 et sera inscrite aux articles budgétaires correspondants.

**20. GARANTIE D'EMPRUNT AU PROFIT DE SEINE-SAINT-DENIS HABITAT POUR LA CONSTRUCTION DE 15 LOGEMENTS RUE LOUIS PIERRE LAROQUE**

**MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'UNANIMITE

- DIT que l'assemblée délibérante de la commune du BLANC-MESNIL accorde sa garantie à hauteur de 100,00% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 1 038 259,00 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°89674 constitué de deux lignes de prêt :
  - PLUS : 706 545 euros
  - PLUS FONCIER : 331 714 euros
- DIT que la garantie de la Collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la Collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

- DIT que la Collectivité s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

**M. JEAN-YVES SOUBEN :**

M. le Maire, juste une question de détail, le boulevard « Jean Decour » ne serait-il pas contigu au Parc « Jean Duclos » ?

**MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Jacques Decour... C'est une faute de frappe ; Jacques Duclos et Jacques Decour, bien sûr.

<p><b>21. ALLONGEMENT DE LA GARANTIE D'EMPRUNT DE 10 ANS DE 14 LIGNES DE PRETS CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION AU BENEFICE DE SEINE-SAINT-DENIS HABITAT</b></p>
---

**MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'UNANIMITE

➤ Le garant réitère sa garantie pour le remboursement de chaque ligne du prêt réaménagée, initialement contractée par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les conditions définies à l'article 2 et référencée(s) à l'annexe « Caractéristiques Financières des Lignes du Prêt Réaménagées ».

La garantie est accordée pour chaque ligne du prêt réaménagée, à hauteur de la quotité indiquée à l'annexe précitée, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues (en principal, majoré des intérêts, intérêts compensateurs ou différés, y compris toutes commissions, pénalités ou indemnités pouvant être dues notamment en cas de remboursement anticipé) ou les intérêts moratoires qu'il aurait encourus au titre du(des) prêt(s) réaménagé(s).

➤ Les nouvelles caractéristiques financières des lignes du prêt réaménagées sont indiquées, pour chacune d'entre elles, à l'annexe « Caractéristiques Financières des Lignes du Prêt Réaménagées » qui fait partie intégrante de la présente délibération.

Concernant les lignes du prêt réaménagées à taux révisables indexées sur le taux du livret A, le taux du livret A effectivement appliqué auxdites lignes du prêt réaménagées sera celui en vigueur à la date de valeur du réaménagement.

Les caractéristiques financières modifiées s'appliquent à chaque ligne du prêt réaménagée référencée à l'annexe à compter de la date d'effet de l'avenant constatant le réaménagement, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues.

A titre indicatif, le taux du livret A au 29/06/2018 est de 0,75% ;

➤ La garantie de la Collectivité est accordée jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues par l'emprunteur, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, le garant s'engage à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

➤ Le conseil s'engage jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour en couvrir les charges.

<p><b>22. CONVENTION DE REVERSEMENT ENTRE LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE ET LA VILLE-DISPOSITIF PRE</b></p>
--

**MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

M. Souben.

**M. JEAN-YVES SOUBEN :**

Je déplore que dans la synthèse on n'ait pas un peu plus de détails, d'explications. Ce sont des choses que j'aurais pu demander s'il y avait eu des commissions. Par exemple, on nous dit que cela ne peut être que des enveloppes Sport, Loisirs, Culture, mais l'accompagnement à la scolarité, actions collectives, individuelles, il n'y a pas d'exemple et on ne sait pas trop ce que c'est ; ou le soutien à la parentalité.

**MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Je retiens votre suggestion. Si vous jugez que ce n'est pas suffisamment complet, on veillera à l'être un peu plus les fois suivantes.

**M. JEAN-YVES SOUBEN :**

Donc une commission...

**MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Mais vous ne venez pas toujours quand il y a des commissions, Monsieur ! C'est lassant de vous attendre : il y avait une CAO aujourd'hui encore, on n'a vu personne de l'opposition. Je sais bien que c'est compliqué l'après-midi, nous avons vécu ça, il n'empêche que vous ne venez pas toujours. On a maintenu la Commission Finance pour que le président du Groupe puisse être informé. Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'UNANIMITE

- AUTORISE monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention;

**23. ATTRIBUTION D'UNE INDEMNITE DE CONSEIL AU TRESORIER PRINCIPAL DES FINANCES PUBLIQUES DE LA VILLE, DU CSAPA ET DU SSIAD DU BLANC-MESNIL AU TITRE DE L'ANNEE 2018**

**MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Cela nous fait un peu mal, mais c'est une tradition. Je crois que M. Barrès vote toujours contre. Les Verts, non plus ?

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par :

POUR : 27 Majorité municipale, 8 Groupe « Blanc-Mesnil au cœur », M. Hitache, M. Drine

CONTRE : 2 Groupe « Vert et ouvert », M. Barres

- APPROUVE l'attribution d'une indemnité de conseil au Trésorier principal des finances publiques de la ville du Blanc-Mesnil dont le montant brut s'élève à 9 507,50 € au titre de l'année 2018 ;
- APPROUVE l'attribution d'une indemnité de conseil au Trésorier principal des finances publiques du CSAPA du Blanc-Mesnil dont le montant brut s'élève à 213,39 € au titre de l'année 2018 ;



- APPROUVE l'attribution d'une indemnité de conseil au Trésorier principal des finances publiques au titre du SSIAD du Blanc-Mesnil dont le montant brut s'élève à 324,49 € au titre de l'année 2018 ;

**24. PACTE DE JUMELAGE ENTRE LA VILLE DU BLANC-MESNIL ET LA VILLE D'AGUIAR DA BEIRA (PORTUGAL)**

**MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Il s'agit de l'autorisation d'aller rencontrer le maire et de signer un protocole.

**M. FABIEN GAY :**

Combien d'habitants ?

**MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Il y a 10 000 habitants, c'est une ville du Centre du Portugal, parallèle à Porto. La ville la plus proche est Viseu. Il se trouve qu'un certain nombre de Blanc-Mesnilois sont originaires de cette région, d'où ce choix. Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'UNANIMITE

- APPROUVE le Pacte de Jumelage à intervenir entre la Ville d'AGUIAR DA BEIRA (Portugal) et la Ville du BLANC-MESNIL,

**MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Merci pour l'association portugaise aussi, qui va se réjouir.

**25. PROJET URBAIN DU CENTRE VILLE : ACQUISITION EN L'ETAT FUTUR D'ACHEVEMENT DE 4 LOCAUX EN VOLUME AUPRES DE MDH PROMOTION**

**MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Il s'agit du bâtiment sur l'ancienne salle Claude Terrasse, qui sera reconstruite en face... Non, c'est l'autre bâtiment, c'est celui qui fait l'angle, et qui abritera à la fois la Police municipale, avec la salle de supervision avec les caméras, et la partie séniors CCAS. M. Bramey.

**M. HERVE BRAMY :**

Vous nous avez donné quelques explications, mais le mémoire que vous nous présentez là est ce que j'appellerais un « mémoire tiroirs ». Si nous avons bien compris, mais vous nous l'avez confirmé dans vos propos introductifs, la teneur de votre projet : il s'agit pour la Ville de racheter pour partie les terrains certes bâtis, que vous avez précédemment vendus à la Société MDH Promotion, donc promoteur immobilier privé.

Dans un premier temps, vous avez signé en 2016 et 2017 deux contrats de vente à cette société pour deux parcelles (celles que vous avez référencées), une pour une valeur de 940 000 € et une grande partie des terrains de la salle Claude Terrasse pour une valeur de 992 000 €, soit un total de 1 932 000 €. Retenez bien ce chiffre, il a de l'importance. Et ceci dans la perspective de deux opérations immobilières privées en accession à la propriété avec des locaux d'activité en rez-de-chaussée.

Seconde étape : le montant de la transaction financière pour la Ville (que vous nous proposez de voter), c'est-à-dire l'achat des locaux à la société MDH Promotion, est : d'une part les 105,35 mètres carrés du « Bel Canto » au prix de 176 000 € et d'autre part les trois locaux du « Symphonie » au prix de 1 755 600 €, soit un montant total, de par la magie des chiffres, de... 1 932 000 € ! Bien entendu, il faudra ajouter à ces achats de locaux le montant des aménagements intérieurs non évalués à ce jour.

Les promoteurs sont donc d'excellents « affairistes » (si vous me permettez le mot, M. le Maire, sans que ce soit insultant) puisqu'ils récupèrent tout ou partie de leur investissement foncier en utilisant les finances publiques. Là, on assiste à une opération blanche pour ce qui concerne l'achat des terrains en centre-ville évalués à 1 240 € environ le mètre carré. C'est un beau cadeau de fin d'année à la Société MDH Promotion, M. le Maire. Bien sûr, nous avons bien compris qu'il s'agissait d'un investissement municipal pour y loger des services publics...

**MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Mais oui, mais bien sûr ! Vous auriez dû commencer par là, cela aurait simplifié les choses.

**M. HERVE BRAMY :**

Puis-je finir ou faites-vous mon intervention à ma place ? Cela n'empêche pas la concordance des sommes, M. le Maire, quoi que vous puissiez dire. Et nous avons bien compris également que le paiement se réalisera, comme pour toute vente sur plan, selon un échancier en corrélation avec l'avancée des travaux.

Nous avons bien compris encore que l'engagement financier public de la commune en direction des promoteurs privés révèle sans doute, pour un certain nombre d'entre eux, une forme d'accompagnement afin de surmonter une difficulté dans la vente de leurs logements construits. On le sait bien, les promoteurs immobiliers privés doivent faire face à un enjeu, très stressant pour eux, celui d'atteindre un certain niveau de vente préalable, avant le lancement des travaux, et ceci pour obtenir les prêts bancaires. Il est évident que l'achat de ces locaux va les aider considérablement. Par contre, nous n'avons pas compris pourquoi une telle précipitation d'achat par la Ville, puisque les promoteurs avaient, dès leur projet, la garantie de la Ville que leur projet se réaliserait.

Peut-être s'agit-il en fait de votre volonté de rendre irréversible un projet qui va casser la cohérence architecturale actuelle de la place Gabriel Péri ? Peut-être s'agit-il surtout de satisfaire votre frénésie de maire bâtisseur...

**MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Cela a été long à venir, mais je l'attendais !

**M. HERVE BRAMY :**

... au travers d'un nombre considérable d'opérations immobilières privées, très discutables non pas sur l'architecture, mais par leur nombre (nous aurons l'occasion d'y revenir dans les prochaines semaines) afin de libérer au plus vite le foncier Barbusse/Kahn occupé actuellement par les locaux du CCAS, pour répondre aux appétits sans fin du promoteur Kaufman & Broad ?

Nous n'avons pas compris une autre chose : pourquoi ne pas avoir prévu de privilégier la démarche anticipatrice de la précédente municipalité (et que vous connaissez très bien) qui consistait à rehausser le bâtiment du cinéma Louis Daquin afin d'y installer des bureaux et donc des services publics de proximité ? Cette possibilité technique est toujours techniquement viable, à moins que ces opérations d'achat viennent compléter le projet de la municipalité antérieure ? Au passage M. Le Maire, pouvez-vous nous dire si le promoteur s'est bien doté d'une garantie financière d'achèvement afin de parer d'éventuelles défaillances ? Et pouvez-vous, si c'est le cas, nous communiquer les références de cette garantie ?

Comme vous le voyez, à la lecture studieuse de ce mémoire nous avons compris beaucoup de choses, même si des questions restent en suspens et pour lesquelles nous attendons des réponses. Pour toutes ces raisons, et surtout afin de manifester notre réel attachement à l'existence et à la place des services publics de proximité, actuellement au cœur des contestations des Gilets jaunes comme des syndicalistes, nous nous abstenons, M. le Maire.

**MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

C'est noté. Vous n'êtes pas très familier avec les chiffres. Je commence par un point : vous nous dites qu'en gros on saccage la Place De L'eau...

**M. HERVE BRAMY :**

Je n'ai pas dit cela.

**MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Non, mais je l'ai compris comme ça, sauf que le bâtiment là, sur le parking, vous l'aviez prévu. M. Bleyne, votre ami, est venu me le dire, il m'a même dit : « Je suis communiste mais entre entrepreneurs on peut peut-être s'entendre ». Il voulait le construire. Sauf qu'on a raboté justement ce bâtiment, pour qu'il ne bouche pas la vue de l'Hôtel de Ville depuis la Poste ; donc, on l'a rétréci pour qu'il s'insère mieux.

Pour le reste, vous oubliez totalement une dimension : les employés communaux, que vous obligez à vivre dans des préfabriqués qui ne sont plus du tout adaptés au CCAS, au Service Logement et toute la politique sociale de la ville. Mais dans quelles conditions vous avez fait vivre jusqu'à présent ces agents de la ville ! C'est honteux de voir ces baraquements... Alors, c'était provisoire... C'est comme la Tour Eiffel, vous me direz, mais ils ont moins bien vieilli que la Tour Eiffel. On vous parlera du Service Social, je demanderai à Karim de vous en parler ensuite parce que j'en ai assez d'entendre tous ces bobards. Je termine avec M. Bramey. Il se trouve, M. Bramey (cela vous déplaît fortement) que j'étais chef d'entreprise avant, et contrairement à vous, je connais un peu les chiffres.

**M. HERVE BRAMY :**

Avant 2014, c'était un peu compliqué ! La vie de votre entreprise.

**MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Qu'est-ce que c'est que cela ? En plus, c'est totalement faux. Donc, je veux vous dire par là que dans la mesure où il fallait ramener les services publics en centre-ville, la facilité pour que cela coûte le moins cher possible aux finances de la Ville était justement de prendre des droits à construire sur les entrepreneurs, de manière à faire financer les socles qui hébergeront le premier étage, les services publics. On fait en sorte, et vous le verrez dans la présentation du prochain budget, de désendetter la Ville à chaque fois, et de ne pas provoquer des dépenses superflues. Quand on loge dans des bureaux décents (vous le verrez) et de grande qualité... Vous avez vu, ou vous n'avez pas voulu le voir, je ne sais pas, ce que l'on a fait du Centre Technique Municipal, où les agents de la Ville ont des locaux flambant neufs, qui changent un peu des locaux amiantés que vous nous avez laissés. Vous verrez que nous logerons à la fois la Police municipale, le service Séniors, les services de la Ville, dans des locaux flambant neufs, et pour pas grand-chose en termes de coût pour les finances publiques.

Je voudrais que nous votions ce mémoire. Je ne peux pas laisser parler de cette manière Didier Mignot, je voudrais qu'on lui réponde, sur les assistantes sociales. Pour l'instant, qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par :

POUR : 27 Majorité municipale

ABSTENTION : 11 : 9 Groupe « Blanc-Mesnil au cœur », M. Hitache, M. Drine

CONTRE : 2 Groupe « Vert et ouvert »

➤ APPROUVE l'acquisition en l'état futur d'achèvement (VEFA) auprès de MDH Promotion, ou tout substitué, d'un volume au sein de l'opération "Le Bel Canto" sise 15, avenue de la République, constitué d'un local d'une superficie de 105,35 m<sup>2</sup> de surface utile, en l'état de coque brute de béton avec les fluides en attente, au prix de 176 400 euros HT (Cent soixante-seize mille quatre cents euros) auquel s'ajoutera la TVA applicable au moment de la régularisation de la vente et des frais de notaires qui sont à la charge de la ville en tant qu'acquéreuse.

➤ APPROUVE l'acquisition en l'état futur d'achèvement (VEFA) auprès de MDH Promotion, ou tout substitué, de trois volumes au sein de l'opération "Le Symphonie" sise 2, place Gabriel Péri, constitués de trois locaux respectivement de 240,63 m<sup>2</sup> de surface utile, 333,36 m<sup>2</sup> de surface utile et 466,35 m<sup>2</sup> de surface utile, en l'état de coque brute de béton avec les fluides en attente, au prix de 1 755 600 euros HT (Un million sept cent cinquante-cinq mille six cents euros) auquel s'ajoutera la TVA applicable au moment de la régularisation de la vente et des frais de notaires qui sont à la charge de la ville en tant qu'acquéreuse.

➤ DIT que la somme de 1 755 600 euros HT est ventilée entre les trois volumes comme suit :

- local de 240,63 m<sup>2</sup> de surface utile pour un montant de 403 200 euros HT (Quatre cent trois mille deux cents euros)
- local de 333,36 m<sup>2</sup> de surface utile pour un montant de 556 080 euros HT (Cinq cent cinquante-six mille quatre-vingts euros)
- local de 466,35 m<sup>2</sup> de surface utile pour un montant de 796 320 euros HT (Sept cent quatre-vingt-seize mille trois cent vingt euros)

➤ DIT que les sommes dues à MDH Promotion seront versées selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 20 % à la conclusion de l'acte de VEFA : décembre 2019
- 20 % à la mise hors d'eau de la coque : 2019
- 20 % à la mise hors d'air de la coque : 2019
- 20 % à la livraison : 2020
- 20 % à la levée des réserves : 2020

➤ AUTORISE monsieur le Maire, ou tout adjoint habilité à cet effet, à signer tout acte nécessaire à la réalisation de cette opération :

- signature de tous avant-contrats ou des actes d'acquisition en VEFA et ses avenants,
- lancement et passation des marchés de travaux pour l'aménagement des locaux,
- dépôt des demandes d'autorisations administratives,
- division en volumes et tous actes du géomètre en découlant,

➤ AUTORISE monsieur le Maire à solliciter des subventions pour la réalisation de ces projets.

#### **M. KARIM BOUMEDJANE :**

Pour répondre effectivement à la tribune de Didier Mignot dans le dernier Blanc-Mesnilois, au sujet d'une question qui m'est posée dans le cadre de mes fonctions professionnelles... Je suis régulièrement interpellé sur le sujet des assistantes de Service social qui auraient disparu au Blanc-Mesnil. Il est important de rétablir la vérité.

D'une part, à notre arrivée en 2014 il y avait en fonction 13 assistantes de Service social. Je me suis renseigné auprès de l'élue, Mme Cerrigone, et des Services, parce qu'encore une fois cette rumeur qui est tenace, s'installe, et surtout dans le monde professionnel où on nous rappelle régulièrement cette donne qui n'est pas la réalité au Blanc-Mesnil. Donc, à notre arrivée en 2014 sur la ville il y avait 13 assistantes de Service social qui étaient bien évidemment sur toute la ville, au pôle Emile Kahn et dans d'autres pôles à travers la ville. A l'instar d'Aulnay-sous-Bois, qui a d'ailleurs emboîté le pas et qui a manifestement motivé beaucoup d'ASSS à démissionner par elles-mêmes puisqu'ils ont anticipé une décision de la municipalité, qui était simplement de se mettre en conformité avec la loi NOTRe de 2016 qui impose aux collectivités de se concentrer sur leurs compétences... Le Conseil départemental a supprimé les subventions en direction des crèches municipales, par exemple, ou bien il n'a plus souhaité soutenir les CIO, qui sont retournés dans le giron de l'Education Nationale.

Donc, c'est vraiment dans un souci de se reconcentrer dans les missions que la municipalité a pris la décision de laisser le Département exercer cette compétence pleinement, puisque dans le cadre (c'était historique, je vais le rappeler) d'une convention avait été signée en 1983 entre la Ville du Blanc-Mesnil et le Conseil général (à l'époque) de la Seine-Saint-Denis, cette convention engageait la Ville à prendre en charge le service d'assistantes sociales. Le Département compensait cette prise en charge à hauteur de 80 % des dépenses engagées, et le reste était toujours à la charge de la Ville. Pour donner quelques chiffres, entre 2014 et 2018 il y avait un reste à charge pour la municipalité de 646 000 €. Donc, la municipalité n'a fait que se plier à la loi NOTRe qui, je le rappelle et je terminerai par cela, a imposé à chaque collectivité de se recentrer sur ses compétences.

**MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Il faut ajouter, si tu le permets, qu'en attendant que le Département soit prêt il est bien clair que l'on continue à héberger les assistantes sociales dans nos locaux, à titre gratuit. On prêtera ensuite les locaux au Conseil départemental pour héberger les assistantes, que le Conseil départemental paiera. Vous avez toutes les informations.

**M. DIDIER MIGNOT :**

Non. Combien y a-t-il d'assistantes sociales aujourd'hui au Blanc-Mesnil, qui reçoivent les gens ?

**M. KARIM BOUMEDJANE :**

Les Services ont communiqué le chiffre de quatre.

**M. DIDIER MIGNOT :**

Donc, on passe de 13 à 4.

**M. KARIM BOUMEDJANE :**

Ce n'est pas de notre faute, c'est une compétence... C'est au Département...

**M. DIDIER MIGNOT :**

Mais depuis toujours la compétence de l'aide sociale est au Département, cela n'empêche pas les municipalités de développer des politiques sociales ! On parle de gens qui souffrent !

**MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Les personnes se sont fait embaucher par le Département, M. Mignot.

**M. DIDIER MIGNOT :**

Et c'est bien d'avoir une porte ouverte quand on souffre, comprenez-vous cela ? Plutôt que d'avoir un billet qui donne un numéro de téléphone en disant : appelez le 07...

**MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Mais non ! Elles seront logées au Blanc-Mesnil et elles accueilleront les gens au Blanc-Mesnil.

**M. DIDIER MIGNOT :**

Oui, deux après-midi par semaine !

**MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Adressez-vous au Département !

**M. DIDIER MIGNOT :**

Mais non, ce n'est pas ce que je vous dis !

**MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Quand nous sommes passés de 13 à 4 nous n'avons eu aucune plainte et les assistantes...

**M. DIDIER MIGNOT :**

Mais bien sûr, il n'y a aucune plainte ! Les gens disent : « On ne veut plus de nous dans cette ville ». Voilà ce que se disent les gens qui sont en souffrance !

**MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

On a regardé le planning des assistantes sociales, il était loin d'être plein.

**M. DIDIER MIGNOT :**

Mais bien sûr ! Vous en mettez de temps en temps dans les Maisons pour Tous parce qu'il fallait un agrément de la CAF, mais c'est tout ! C'est la raison pour laquelle vous avez aujourd'hui cassé le service social au Blanc-Mesnil.

**MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Adressez-vous au Département ! On ne peut pas accepter déjà vos propos, et d'autre part, que le Département se déleste sur les villes, notamment pour les crèches, ce qui a un coût, et que derrière il ne récupère pas ses propres compétences. Parce que cela a des coûts aussi pour la Ville. Chacun chez soi, et c'est la règle.

**M. DIDIER MIGNOT :**

Les Blanc-Mesnilois vont apprécier ! On parle quand même de gens qui sont dans des difficultés sociales, soit chroniques par ce qu'il y a, on le sait tous, le chômage, la précarité, etc. ; et puis, des gens qui ponctuellement peuvent avoir besoin... Or, aujourd'hui, comme à l'hôpital aux urgences, il y a un accueil d'orientation et d'information qui est distillé, une sélection qui est faite, pour savoir ceux qui vont relever ou pas du traitement par une assistante sociale, de leur dossier. C'est cela, la réalité !

**MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

M. Mignot, il n'y a pas que les assistantes sociales, il y a toute une politique sociale de la Ville et nous n'avons à rougir face à personne de notre politique sociale.

**M. DIDIER MIGNOT :**

Croyez-moi, ce n'est pas ce qui se raconte !

**MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Vous pointez un sujet qui est du ressort du Département, il y en a plein d'autres. D'ailleurs, la directrice du CCAS est là pour vous entendre et elle se fera son opinion. La politique sociale au Blanc-Mesnil... D'abord, le budget n'a pas bougé, n'a pas été réduit, et on reçoit tous les jours. Vous faites offense au personnel communal qui reçoit tous les jours des gens en difficulté. C'est une offense aux agents de la Ville, M. Mignot.

**M. DIDIER MIGNOT :**

Non, ne vous inquiétez pas, je connais les agents de la Ville. Ne vous inquiétez pas ! Si vous voulez, nous pourrions avoir un échange avec eux, ensemble.

**MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

M. Drine, et ensuite M. Souben.

**M. HAÏKEL DRINE :**

Sur les 13 au début, en 2014, combien étaient directement payées par la municipalité ?

**MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Toutes, avec une prise en charge d'une partie par le Département, à peu près à hauteur de 80 %. Comme elles ont vu qu'Aulnay bougeait, avait pris d'autres décisions que nous n'avions pas prises, nous : garder le service des assistantes... Mais, autant il y avait une inquiétude au départ, autant ensuite elles se sont dit qu'elles auraient intérêt à être payées par le Département. Donc, elles se sont fait embaucher les unes après les autres par le Département. C'est donc tout naturellement que nous avons dit qu'il ne nous en restait plus que deux, que nous n'allions pas recruter et que nous allions dire au Département de reprendre sa compétence – tout en gardant les locaux pour que les assistantes sociales puissent recevoir les gens dans les mêmes locaux. Voilà l'histoire.

**M. HAÏKEL DRINE :**

Donc, vous estimez que les quatre assistantes sociales vont récupérer tous les dossiers de tous les Blanc-Mesnilois...



**MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Non, parce que le Département verra comment il gère. S'il veut embaucher, il embauchera. Mais, aujourd'hui nous n'avons pas de plaintes de gens qui nous disent qu'ils ne peuvent pas être... Et nous avons regardé les plannings des assistantes sociales, je vous garantis qu'ils ne sont pas pleins pendant 8 heures par jour, à plein temps, ce n'est pas vrai.

**M. DIDIER MIGNOT :**

Non, il n'y a pas de gens qui souffrent au Blanc-Mesnil !

**MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

M. Souben, puis nous passons au dossier suivant.

**M. JEAN-YVES SOUBEN :**

Si j'ai bien tout suivi, le bobard c'était la suppression du nombre d'assistantes sociales, et après, Karim devait rétablir la vérité et il nous dit que l'on est passé de 13 à 4 ; si j'ai bien compris, il confirme le bobard !

**M. KARIM BOUMEDJANE :**

Non, je dis simplement qu'il y a aujourd'hui quatre ASSS qui sont des agents de la Ville.

**M. JEAN-YVES SOUBEN :**

Donc, vous confirmez bien la suppression d'une dizaine d'assistantes sociales.

**MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Jean-Yves, ce n'est pas cela...

**M. DIDIER MIGNOT :**

Elles sont agents des services sociaux, elles ne sont pas assistantes sociales. Vous parlez du Service de la solidarité municipale. Moi, je vous parle du Service social avec des assistantes sociales ! Combien y a-t-il d'assistantes sociales qui reçoivent la population du Blanc-Mesnil aujourd'hui au pôle Emile Kahn ?

**MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

On se calme ! C'est Noël.

**M. DIDIER MIGNOT :**

Non, je ne me calme pas ! Parce que c'est scandaleux ! Il n'y a plus d'assistantes sociales qui reçoivent la population dans cette ville, est-ce vrai ou pas ?

**MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

La Ville se recentre sur ses prérogatives.

**M. DIDIER MIGNOT :**

M. Boumedjane, vous me répondez : est-ce vrai ou pas vrai ?

**MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Il n'a pas à vous répondre, sur ce ton.

**M. DIDIER MIGNOT :**

Y a-t-il des assistantes sociales qui reçoivent les Blanc-Mesnilois dans cette ville ?

**M. KARIM BOUMEDJANE :**

Oui, M. Mignot...

**MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

On se calme ou je suspends la séance !

**M. KARIM BOUMEDJANE :**

C'est au Département...

**MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Elles sont au Département, il ne faut pas dire qu'il n'y en a plus.

**M. KARIM BOUMEDJANE :**

C'est le rôle du Département de juger s'il en faut.

**M. DIDIER MIGNOT (HORS MICRO) :**

(..) service social... Les gens vont même à Bobigny !

**MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Vous étiez le maire quand la CPAM a fermé ! Il est pris les doigts dans le pot de Nutella ! Vous étiez le maire à l'époque !

**M. DIDIER MIGNOT :**

Mais non !

**MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

C'est de la clarinette, des bobards ! Arrêtez, maintenant ! C'est des bobards, reprenez les dates !

**M. DIDIER MIGNOT :**

Mais ce n'est pas vrai !

**MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

On s'est battu pour qu'elle reste.

**M. DIDIER MIGNOT :**

Mais non ! Mais arrêtez votre cirque ! Je ne peux pas laisser dire des mensonges pareils. La CPAM a rouvert dans le bâtiment où il y avait la librairie que vous avez fait fermer...

**MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Il y avait des panneaux, les gens attendaient...

**M. DIDIER MIGNOT :**

Je ne laisserai pas dire ces choses-là ! La preuve, c'est que vous avez mis dans votre journal municipal, devant la fermeture de la CPAM... Dit aux gens qu'il y avait une boîte aux lettres dans la mairie que vous avez installée et nous, nous avons toujours lutté contre cela. Donc, c'est sous votre mandat que la CPAM a fermé ! On l'avait réinstallée au chemin Notre-Dame, on l'a réimplantée ici dans le bâtiment Péri 2.

**MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

La boîte aux lettres, vous en avez rêvé, on l'a faite, mais ils ont bien fermé au moment où vous étiez le maire. Mémoire suivant, on se calme ! On retrouve sa sérénité.

<b>26. PROJET URBAIN CITE FLOREAL/AVIATION : CESSION DE LA PARCELLE AB 265 TERRAIN D'UNE SUPERFICIE DE 798 M2 AU PROFIT DE LA SOCIETE ALTAREA COGEDIM GRANDS PROJETS</b>
--

**MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Il s'agit de vendre le petit bout qui se trouve... Vous voyez le centre d'affaires Spirit sur Descartes, à droite. Il y a là, en bordure de la Cité Floréal, un petit terrain qui sera revendu. Pourquoi ? Parce que j'ai été approché par Emmaüs Habitat. Vous savez que les bailleurs sociaux, et Didier l'a dit (pour le coup, nous sommes d'accord), sont mis en difficulté par différentes décisions gouvernementales récentes. Pour entretenir leur patrimoine, ils ont trouvé une solution qui consiste à vendre un peu de foncier, et avec les charges vendues ils dégagent des sommes permettant d'entretenir leur parc de logements sociaux.

Donc, dans ce cadre, la Cité Floréal, Emmaüs va vendre une petite parcelle qui, ajoutée à la parcelle qui fera le complément que nous allons vendre – je crois que ce sont 700 m<sup>2</sup>, presque rien – permettra de poursuivre l'aménagement du quartier. Vous savez que l'Ecole Rose Blanc sera reconstruite, il y a un beau projet. D'ailleurs, le marché a été attribué la semaine dernière. M. Ramos était présent. C'est une belle école, façon Jules Ferry, un peu améliorée, qui sera majestueuse... Oui, pas toujours, pas cet après-midi mais l'autre fois vous y étiez...

**M. ALAIN RAMOS :**

Vous envoyez les documents de la CAO en recommandé avec accusé de réception. Le vrai problème...

**MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

On est obligé de le faire.

**M. ALAIN RAMOS :**

Non, vous pouvez envoyer des mails, excusez moi ! En plus, comme on a un vrai problème des facteurs au Blanc-Mesnil...

**MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Cela, oui ! C'est vrai.

**M. ALAIN RAMOS :**

Alors que nous sommes chez nous, ils ne sonnent pas, etc. Là aussi, il faut qu'on se batte pour le service public. Pour les réunions d'aujourd'hui, je n'avais pas les documents puisqu'ils sont encore à La Poste.

**MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Vous m'accordez quand même qu'ils sont partis en temps et en heure. Mais, ce n'est pas le sujet.

A travers la vente de ce terrain, on poursuit le développement de ce quartier de l'extrême Nord de la ville, qui était un des quartiers les plus pauvres de la ville alors qu'il est situé de l'autre côté de la rue par rapport au premier aéroport d'affaires européen. Et cela, c'est insupportable. Donc, nous nous sommes appliqués déjà à mettre un peu de diversité dans ce quartier puisqu'il y avait 100 % de logements sociaux, à travers les constructions du Carré Haussmann que vous aviez lancé mais qui aurait pris une autre tournure puisque vous aviez prévu des logements sociaux supplémentaires ; à travers les bâtiments des nouveaux constructeurs que vous aviez lancés également. Nous avons revu les façades dans les deux cas et on a fait en sorte que ce soient des logements en accession à la propriété. Nous allons poursuivre l'apport de mixité sociale dans ce quartier.

J'ajouterai que comme dans chacun de nos projets, nous avons privilégié les espaces verts, puisque là où il y a le terrain vague, derrière l'Ecole Rose Blanc... C'est là que sera construite l'école et à la place de l'Ecole Rose Blanc, même si certains architectes avaient en tête que je fasse construire des bâtiments, j'ai dit qu'on ne construirait pas de bâtiments ici et que l'on ferait un square, un peu comme dans Londres : en plein Londres, il y a des espaces verts. Je veux un espace vert pour que ce quartier respire. Donc, cette école donnera sur l'espace vert et il y aura à l'avenir un petit quartier supplémentaire qui permettra (il y a un engagement écrit de la part d'Emmaüs) de rénover immédiatement, pour le prix de la vente de son terrain à Cogedim, les logements sociaux de Floréal. M. Mignot.

**M. DIDIER MIGNOT :**

C'est une question annexe, je ne vous demande pas d'y répondre tout de suite : où en est-on des études urbaines sur ce secteur de la ville, puisqu'elles ont été lancées ? Avez-vous des éléments là-dessus ?

Avec cette note, nous avons un problème. Nous allons voter contre. Vous avez beaucoup employé le mot « bobard » aujourd'hui, là on est devant un bobard par omission, un problème, parce qu'évidemment on est dans le cadre de Béton Mesnil avec encore 356 logements en accession à la propriété qui seront construits. Le bétonnage, inaccessible à une majorité de Blanc-Mesnilois, continue donc.

Une note qui est bien sûr technique puisqu'il s'agit de céder des parcelles de terrain appartenant à la Ville à un promoteur immobilier, mais dans laquelle vous donnez quelques éléments de contexte du projet, ce qui est normal et c'est bien, sur cette partie du territoire. Vous les avez à nouveau développés. Cession à un promoteur, Altaréa Cogedim, qui décidément doit voir notre ville comme la poule aux œufs d'or puisqu'il est déjà le promoteur de centaines de logements en construction...

**MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

C'est un choix d'Emmaüs, qui a un accord-cadre, comme Batigère a un accord-cadre.

**M. DIDIER MIGNOT :**

Je vais y venir. Je disais : qui décidément doit voir notre ville comme la poule aux œufs d'or puisqu'il est déjà le promoteur de centaines de logements en construction, en cours et à venir, dans le parc Duclos et sur le parking de la gare RER.

Nous sommes, vous le savez, en total désaccord avec cette politique du Monopoly qui vend notre ville à la découpe, sans répondre aux immenses besoins de logements d'une grande majorité de Blanc-Mesnilois, singulièrement les besoins de logements publics sociaux. On a déjà eu à de nombreuses reprises le débat sur ces questions et je crois qu'on ne se convaincra ni les uns ni les autres, donc on ne va pas forcément épiloguer sur cette question précise. Cela étant, il y a deux délibérations dans cette note et dans la deuxième on se demande bien ce que vient faire Emmaüs Habitat dans cette histoire, alors qu'il s'agit d'une cession entre la Ville et un promoteur.

**MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Je vous l'ai expliqué, ils sont à l'initiative.

**M. DIDIER MIGNOT :**

Je vais finir. Et surtout, ce que vient faire, sans aucune explication dans la note, je dis bien, sans aucune explication, cette autorisation donnée au bailleur de la Cité Floréal, Emmaüs Habitat, de déposer un permis de démolir.

Alors, on se renseigne et quand on se renseigne, quand on cherche, on trouve, et on trouve que dans ce projet il y a la destruction de 64 logements sociaux de la Cité Floréal. Ainsi, le bâtiment de la chaufferie de la cité et deux bâtiments d'habitation, les 5 et 7 rue Guillaume Apollinaire, vont tomber par terre. Et cela n'apparaît pas du tout dans la note et vous ne nous l'avez pas dit. C'est quand même un peu fort, surtout quand on apprend que les locataires concernés (64 familles quand même), ne sont pas encore informés que l'on va détruire leurs logements à partir de septembre 2020. Il y a là un mépris des locataires inadmissible ! Bien sûr, il est dit dans les documents du Conseil d'administration d'Emmaüs Habitat du 18 octobre dernier que ces mêmes locataires seront relogés, mais on ne dit pas où. Ainsi, ils vont être contraints de changer de quartier, peut-être même de ville, pour être relogés, on l'imagine, dans le patrimoine d'Emmaüs Habitat.

Changer de logement, changer d'école pour les enfants, modifier les transports pour aller au travail, changer d'adresse, bref, bouleverser la vie de 64 familles semble n'avoir aucune importance. C'est purement scandaleux ! Non content de ne plus construire un seul logement social, voilà maintenant que vous les détruisez ! Alors bien sûr, vous pouvez me dire que c'est le bailleur qui décide de qu'il veut faire de son patrimoine. C'est contestable d'un point de vue du droit des locataires, mais soit. Mais, le permis de démolir, c'est vous qui le signez, et nous vous disons : ne signez pas la destruction de ces logements qui n'a rien à voir avec le programme de rénovation urbaine, qui lui, prévoit la réhabilitation de la cité et qui est financé par l'ANRU, contrairement à la démolition de ces bâtiments. M. Meignen, améliorez le cadre de vie des habitants, ne les chassez pas !

Voilà ce que j'avais à vous dire sur cette note, évidemment, nous voterons contre. Vous auriez quand même pu dire dans votre note et dans votre propos que vous alliez faire tomber 64 logements sociaux!

**MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

M. Mignot, la délibération porte sur la cession par la Ville d'un bout de terrain. J'éclaire le tapis en vous disant que nous avons été sollicités par Emmaüs, j'ai mis une condition et ils me l'ont écrit, j'ai exigé un document : que la totalité (je dis bien la totalité) de l'argent qu'ils percevront de cette opération soit affectée à la rénovation des logements existants à Floréal. Après, c'est un choix des bailleurs. D'autres bailleurs font ce choix et un peu partout en France, pas seulement dans notre ville.

Aujourd'hui, cela nous a pas échappé, les bailleurs n'ont plus les moyens d'entretenir leur patrimoine. Ils ont trouvé une solution qui leur paraît commode, qui est discutable mais en l'occurrence on en profite pour améliorer la qualité de vie des habitants dans ce quartier. La solution qu'ils ont trouvée est de vendre une partie de leur patrimoine pour entretenir le reste. C'est leur choix. Vous pouvez le discuter mais c'est leur choix.

**M. DIDIER MIGNOT :**

Mais vous pouvez empêcher la destruction des logements.

**MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Je vous dis que la bonne idée, probablement, dans ce quartier qui vit mal, consiste à reloger les gens mais à en profiter pour améliorer la qualité de vie dans ce quartier. C'est ce que nous sommes en train de faire.

**M. DIDIER MIGNOT :**

Nous disons qu'il est possible de réhabiliter cette cité sans chasser 64 familles.

**MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Oui, mais vous ne l'avez pas fait. Vous nous avez laissé là encore une cité 100 % logements sociaux, qui vit mal !

**M. DIDIER MIGNOT :**

Mais ! On est dans le PRU ! Enfin, ce n'est pas raisonnable !

**MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Et vous nous donnez des leçons maintenant !

**M. DIDIER MIGNOT :**

Ce n'est pas le problème ! Que vous fassiez cela devant votre public, ce n'est pas le problème. Vous savez très bien que ce que vous racontez, c'est du bobard encore ! Excusez-moi !

**MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Mais voyons !

**M. DIDIER MIGNOT :**

Excusez-moi ! Puisque le PRU est programmé. La réhabilitation de la Cité Floréal est programmée et elle est financée par l'ANRU, dans le NPRNU 2 ! Enfin, vous savez tout cela mieux que moi. C'est incroyable ! Le PRU est prévu !

**MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Vous avez le droit...

**M. DIDIER MIGNOT :**

J'invite les gens. Je vous le dis, je tiens à disposition le dossier du Conseil d'administration d'Emmaüs Habitat.

**MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Voilà, adressez-vous à Emmaüs habitat.

**M. DIDIER MIGNOT :**

Et tout ce que vient de dire le maire est faux !

**MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

L'ANRU porte l'accent sur la Cité des Tilleuls, vous le savez bien. Et je pense que je n'ai pas le droit de laisser ce quartier vivre aussi mal, donc cette opération Emmaüs nous a amenés à réfléchir sur la manière dont on pourrait concevoir, améliorer la qualité de vie dans ce quartier. C'est ce qui va être fait.

Après, vous portez une appréciation sur les choix d'Emmaüs, cela vous regarde, je ne conteste même pas. C'est le choix d'Emmaüs, mais c'est aussi le choix d'autres bailleurs, vous le savez bien, y compris SSDH qui nous a approchés pour, à différents endroits, essayer de faire en sorte de vendre certaines parcelles pour, d'un autre côté, avec cet argent rénover...



**M. DIDIER MIGNOT :**

Bien sûr, ce sont des choix que nous avons combattus.

**MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Vous les combattez mais c'est une réalité.

**M. DIDIER MIGNOT :**

Le problème n'est pas là. D'abord, pour un peu de transparence vous pourriez nous informer de la totalité et de la globalité du projet. Vous nous parlez d'Emmaüs et d'Altaréa Cogedim mais c'est bien de nous dire l'ensemble du projet, de ne pas le camoufler comme cela. Vous dites qu'Emmaüs va vendre une parcelle, non, ils vont faire tomber deux bâtiments !

**MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Ils vont vendre une parcelle.

**M. DIDIER MIGNOT :**

Bien sûr, en ayant chassé 64 familles ! D'accord, ils vont vendre une parcelle, ce n'est pas totalement faux, mais pas totalement vrai non plus !

**MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Ils ne vont pas chasser 64 familles, mais reloger 64 familles.

**M. DIDIER MIGNOT :**

Reloger où ?

**MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Demandez-le-leur !

**M. DIDIER MIGNOT :**

Mais vous êtes le maire des Blanc-Mesnilois ! Un bailleur vient vous dire qu'il va chasser 64 familles et vous ne dites rien ? Ce n'est quand même pas normal.

**MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Qui vous dit qu'il n'y a pas un moyen de les reloger sur site ?

**M. DIDIER MIGNOT :**

Sur site ? Mais on va passer de je ne sais plus combien de logements...

**MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Par exemple, aux Tilleuls, quelle est la rotation de logements chaque année ?

**M. DIDIER MIGNOT :**

D'accord, mais...

**MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Il y a des rotations, donc il y a un moyen, sur les deux ans et demi du projet de...

**M. DIDIER MIGNOT :**

Chez un bailleur différent ! On peut peut-être expliquer pourquoi il y a autant de logements libres en ce moment à la Cité des Blés d'or, qui est le patrimoine d'Emmaüs ; il y a peut-être une anticipation d'Emmaüs sur le sujet, y compris dans d'autres cités dans d'autres villes, parce qu'ils sont dans cette configuration-là.

**MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

C'est votre logique, nous n'avons pas la même...

**M. DIDIER MIGNOT :**

Ce n'est pas ma logique ! Ce n'est pas normal...

**MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Nous n'allons pas passer la nuit là-dessus, d'autant plus qu'il y a un certain nombre de sujets importants derrière...

**M. DIDIER MIGNOT :**

Non, mais ce n'est pas normal que le maire n'informe pas... Vous vous rendez compte, c'est moi qui vais apprendre à ces gens-là en septembre 2020 que leur bâtiment est par terre ! C'est quoi, ce scandale ? Alors que vous êtes parfaitement au courant du dossier ! Ce n'est pas normal, c'est tout.

**MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Le dossier est dans une première phase, et Emmaüs s'est engagé à faire des réunions pour avertir la

totalité des habitants de la Cité Floréal... Attendez, c'est public, les résultats du Conseil d'administration et les comptes rendus, d'autres les ont donc aussi.

M. Ramos, puis nous voterons.

**M. ALAIN RAMOS :**

Qu'Emmaüs fasse des réunions de concertation une fois qu'il a décidé de passer des accords, de vendre des terrains, etc., et que les 64 logements sont abattus, je n'appelle pas cela de la concertation, mais mettre la population devant le fait accompli. Si Emmaüs ou d'autres souhaitent que ce qui se développe dans le pays éclate aussi dans notre ville, c'est son problème.

**MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

On y vient ! L'agitation ! Il est vrai qu'on a vu certains d'entre vous devant les lycées où cela flambait, comme pour ajouter un peu, agiter les gamins. Cela, c'est condamnable ! Quand on voit des élus devant le lycée souffler sur les braises... On a des photos. Ce n'est pas bien ! On a vu des élus devant des lycées, notamment Mozart, souffler sur les braises.

**M. DIDIER MIGNOT :**

De qui parlez-vous ?

**MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Vous, notamment, vous deux. Ce n'est pas bien !

**M. ALAIN RAMOS :**

Non, vous ne m'avez pas vu... Ah bon ? Ce n'est pas bien d'aller protéger les jeunes contre les casseurs ?

**MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Ce n'est pas bien d'inciter les gamins à brûler... Il y a d'autres moments pour aller voir les jeunes ! Pas quand ça flambe !

**M. DIDIER MIGNOT :**

M. Meignen, si j'étais vous je ne m'aventurerais pas sur ce terrain-là après les exploits de votre Police municipale. S'il vous plaît.

**MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Eh bien voyons !

**M. ALAIN RAMOS :**

C'est pour cela ! C'est l'attaque pour mieux vous défendre ! Je voulais savoir, vous n'avez pas répondu, M. le Maire : les études urbaines du quartier Nord, où en est-on ?

**MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Le cabinet Synthèse doit nous les livrer, elles arrivent.

**M. ALAIN RAMOS :**

Dans un trimestre, un mois, une semaine ?

**MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Elles arrivent, c'est dans les tuyaux. De toute façon, vous les aurez !

**M. ALAIN RAMOS :**

Merci pour la précision, M. le Maire !

**MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Vous avez toujours les mêmes arguments, vous n'acceptez pas que la ville évolue. Mettez-vous à la place de ces gens qui vivent à Floréal dans les conditions actuelles, n'ont-ils pas envie que l'on rénove leurs appartements, leurs immeubles ? C'est le meilleur moyen qu'Emmaüs a trouvé.

**M. HERVE BRAMY :**

C'est vous qui bloquez la rénovation. Le dossier est bloqué à l'ANRU.

**MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Vous plaisantez ?

**M. HERVE BRAMY :**

Et pendant ce temps-là ils en profitent pour ne faire aucuns travaux de rénovation.

**MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

On le leur dit. Mais ce n'est pas moi qui bloque, c'est l'Etat qui bloque, la DRIHL, M. Bramy.

**M. HERVE BRAMY (HORS MICRO) :**

(...) assez ambitieux.

**MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Vous n'avez pas d'ambitions pour Le Blanc-Mesnil et les Blanc-Mesnilois, et c'est pourquoi vous êtes de ce côté-là de l'hémicycle et pas du mien

**M. HERVÉ BRAMY :**

C'est facile!

**MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par :

POUR : 27 Majorité Municipale

CONTRE : 13 Les Groupes « Blanc-Mesnil au Cœur », « Vert et ouvert », M. Hitache et M. Drine

➤ APPROUVE la cession au montant total cumulé de 640 000 € HT (Six cent quarante mille euros hors taxes), éventuellement augmenté de la TVA si nécessaire, et augmenté des frais de notaire qui seront à la charge de l'acquéreur, de la parcelle AB 265 d'une superficie de 798 m<sup>2</sup>, divisible par terrain (lot 1 et lot 2), au profit de la société ALTAREA COGEDIM DEVELOPPEMENT URBAIN, Société en nom collectif dont le siège est Paris (8<sup>ème</sup>), 8 avenue Delcassé, identifiée au SIREN sous le numéro 839191335 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS et représentée par une personne physique ayant qualité pour la représenter ou toute autre société contrôlée par la SCA ALTAREA qu'elle constituerait ou se substituerait pour le même objet,

➤ DIT que le montant total de 640 000 € HT (Six cent quarante mille euros hors taxes) ventilés comme suit :

- Lot 1 : 220 000 € HT soit une charge foncière de 322,5 € HT/m<sup>2</sup> SDP

- Lot 2 : 420 000 € HT soit une charge Foncière de 379 € HT/m<sup>2</sup> SDP

➤ AUTORISE monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toute promesse de vente et toute vente, tout document (plan de géomètre...) afférents à la cession,

➤ AUTORISE la société ALTAREA COGEDIM DEVELOPPEMENT URBAIN ou toute autre société contrôlée par la SCA ALTAREA qu'elle se substituerait ; et EMMAUS HABITAT représentés par une personne physique ayant qualité pour la représenter ou toute société qu'elle constituerait ou substituerait pour le même objet, à déposer toutes demandes d'autorisations d'urbanisme nécessaires à la réalisation de leur opération (déclaration préalable, permis de construire, permis de démolir etc), sur les parcelles dont la ville est propriétaire.

➤ AUTORISE la société EMMAUS HABITAT représentée par une personne physique ayant qualité pour la représenter, à déposer un permis de démolir en vue de retirer le parking situé sur la parcelle AB 265 dont la ville est propriétaire, aux frais d'EMMAUS HABITAT.

**27. AVIS DANS LE CADRE DE L'ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE A LA DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE CONCERNANT LE PROJET DE LIAISON FERROVIAIRE CHARLES-DE-GAULLE EXPRESS (CDG EXPRESS)**

**MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

L'Etat nous demande de fournir un avis. Je laisserai les Verts... Je crois que c'est Jean-Yves Souben qui nous lira un vœu. Bien sûr, tout le monde s'exprimera mais c'est peut-être le moment de lire ce vœu.

Je vais vous donner ma position, parce que vous avez sur table un document qui vous montre qu'une position peut évoluer. Pour les personnes qui sont dans le public : CDG Express, c'est l'Etat qui, par des moyens privés, il faut le dire, souhaitait construire une ligne directe entre Charles-de-Gaulle et la Gare de l'Est.

On nous demande un avis. Ma position, depuis le départ, consistait à dire que dans toutes les métropoles il y a ce type de ligne. C'est le cas à Hong Kong, à Londres, dans différentes villes importantes. Le département vit aussi un peu de l'arrivée des touristes – notamment, les deux aéroports. Et puis, il y a un aspect un peu écologique qui m'a amené à dire que s'il y avait cette liaison pour les touristes directement de Charles-de-Gaulle à la Gare de l'Est, et inversement, on arriverait probablement à désengorger un peu les autoroutes A1 et A3, on aurait un peu moins de pollution. Donc, j'étais dans cette logique-là et je disais, et d'ailleurs vous l'avez lu dans Le Parisien, soutien au CDG Express, mais à deux conditions :

- ✓ Que les efforts en termes de sécurité qui ont porté sur le RER B ne se reportent pas en totalité sur le CDG Express au détriment de la sécurité dans le RER B, qui concerne les habitants de nos villes. Il y a à peu près 900 000 personnes/jour qui transitent sur le RER B, dans notre partie RER B Nord.
- ✓ Qu'il n'y ait pas de délestages au détriment de la ligne du RER B (dès qu'il y a un incident pour le CDG Express on le met sur la voie du RER B), nous, nous aurions « regardé passer les trains », c'est le cas de le dire, aux gares du Blanc-Mesnil.

Je ne suis pas le seul dont la position a évolué. Il se trouve que l'Etat n'a pas apporté des réponses crédibles à c'est deux attentes, et à d'autres encore qui ont été émises par d'autres que moi. Donc, au moment de rendre un avis je pense que la bonne position – c'est celle que je demande à ma majorité de soutenir avec moi – consiste probablement à dire que l'on aurait dit « oui mais... », mais dans les conditions, on va dire « non » et on va demander qu'un certain nombre de conditions soient remplies. C'est le sens du mémoire qui a été distribué sur vos tables. Voilà la position que je souhaitais exprimer ce soir. Je laisse la parole à Jean-Yves Souben, qui a fait un vœu, puis à Didier Mignot.

**MME ANNE-MARIE DELMAS :**

Si cela ne vous ennuie pas, M. le Maire, c'est moi qui vais lire le vœu.

**MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Pas de problème, honneur aux dames.

**MME ANNE-MARIE DELMAS :**

**Vœu proposé par le Groupe Vert et Ouvert**

*La ville du Blanc-Mesnil, et plus généralement le Territoire Paris Terres d'Envol auquel la ville est rattachée, est impacté négativement par le projet du CDG Express (liaison directe entre la Gare de l'Est et l'aéroport Charles-de-Gaulle) pour les motifs suivants :*

- *Sur le plan environnemental, une mise en danger inacceptable de la biodiversité*

*Le projet Charles-de-Gaulle Express va traverser le Parc de la Poudrerie, classé parmi les sites de la zone Natura 2000 de la Seine-Saint-Denis, ce qui implique une attention particulière et une nécessité de préserver et de protéger ce parc, fréquenté par plus d'un million de personnes chaque année. Chaque parc communal ou départemental constitue des poumons verts indispensables à nos territoires et doivent être protégés au regard de l'enjeu climatique et des besoins des générations futures. Le maintien et le développement de la biodiversité dans les parcs sont des équilibres fragiles, entre la nécessaire ouverture au public et la tout autant nécessaire protection de la Nature.*

*Le CDG Express va passer à grande vitesse (140 km/h Volet B1, page 29) sur les voies existantes et à ce titre perturber les équilibres.*

*Le volet D des documents mis à la disposition du public, demandant dérogation à la protection des espèces et habitats protégés, est alarmant sur l'impact que le projet va avoir sur la biodiversité.*

*Aux pages 87 et suivantes de ce document, sont détaillées toutes les espèces animales qui seront touchées par le passage de ce train. Et les conclusions sont sans appel : c'est tout un écosystème qui va être bouleversé par ce passage à très grande vitesse.*

*Entre le bruit généré et le simple passage, l'impact de ce projet est donc très négatif et va, au dire des documents fournis « créer une rupture au sein du boisement ».*

*Pour cette raison, et aussi parce que le bruit, en lui-même, est une pollution inacceptable pour les riverains, la ville du Blanc-Mesnil s'oppose à ce projet.*

*La ville du Blanc-Mesnil rappelle que :*

*- Le RER B est dans un état de vétusté tel que les retards et incidents de trafic sont monnaie courante.*

*- Le passage d'un train lancé à 140 km/h sur des lignes vétustes va accélérer l'usure et provoquer encore plus de retards et de nuisances pour les usagers des transports en commun.*

*- Le Gouvernement a décidé de repousser l'achèvement de la ligne 16 du Grand Paris Express aux années 2030, éloignant encore de près de quinze ans l'accessibilité aux pôles de formation de la Cité Descartes à Champs-sur-Marne.*

*- Les 2,1 milliards d'euros dépensés pour ce projet ne bénéficieront pas aux habitants de la Seine-Saint-Denis en général, ni aux habitants du Territoire Paris Terres d'Envol en particulier, ni aux Blanc-Mesnilois, alors que ce seront hélas, les premiers à subir les conséquences de ce projet inutile sans aucune contrepartie.*

- *Sur le plan économique, ce projet est un gouffre financier qui impactera le plus grand nombre pour le confort de quelques-uns.*

*Ce projet est estimé à 2,1 milliards d'euros, dont 1,7 milliard sera prêté par l'Etat. Ce prêt « sera remboursé grâce aux recettes de la billetterie et au produit d'une taxe sur les passagers aériens de l'aéroport ».*

*Ainsi :*

- *Avec un billet à 24 € minimum pour un aller simple, le projet n'est pas viable.*

*• Il faut créer une taxe nouvelle, qui impactera tous les passagers aériens de l'aéroport, y compris ceux qui ne prendront pas le train, y compris aussi ceux qui ne peuvent le prendre parce qu'il est trop cher.*

*En conclusion :*

*• La ville du Blanc-Mesnil réaffirme la nécessité d'améliorer les conditions de transports sur les réseaux existants, et à ce titre demande à ce que soient envisagées des solutions alternatives à ce projet de liaison directe, en prenant en compte le renforcement du RER B et l'achèvement rapide de la ligne 16 du Grand Paris Express.*

- *La ville du Blanc-Mesnil alerte l'Etat, la SNCF et IDF Mobilités de l'impérieuse nécessité de développer les transports publics en Seine-Saint-Denis, afin de rapprocher les bassins de vie et d'emplois.*
- *La ville du Blanc-Mesnil demande la rénovation des voies du RER B, l'amélioration des rames, un trafic plus dense et de meilleure qualité.*
- *La ville du Blanc-Mesnil rappelle l'urgence à terminer la ligne 16 du Grand Paris Express.*

**MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Merci, Anne-Marie. Je vais laisser la parole à Didier Mignot. Simplement, un point est inexact dans vos propos... Nous sommes d'accord sur le principe mais il y a plusieurs choses dont nous pouvons discuter. Un point est inexact, c'est que l'Etat ne finance pas le Charles-de-Gaulle Express ; l'Etat est caution de l'emprunt, de la même manière qu'on peut être caution, nous, lorsque les bailleurs sociaux, par exemple, font des travaux, des rénovations : la Ville se porte « garant de l'emprunt ». Ce sont des capitaux privés, bel et bien, qui serviront à construire le Charles-de-Gaulle Express, qui seront garantis par l'Etat. Je crois que cette précision mérite d'être apportée.

**M. JEAN-YVES SOUBEN :**

Je crois que c'était marqué, « seront prêtés par l'Etat ».

**MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

C'est cela, mais cela n'empêchera pas l'Etat d'investir par ailleurs, c'est simplement une garantie. Ce n'est pas soit le RER B, soit le CDG Express. Il y a ce projet-là, on est d'accord ou pas, mais...

**MME ANNE-MARIE DELMAS :**

Nous sommes d'accord pour remplacer « seront prêtés » par « seront garantis par l'Etat ».

**MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Nous n'allons pas voter ce vœu tel quel. Nous vous proposons de voter la délibération et de modifier la délibération telle que vous l'avez eue sur votre table en constatant que l'Etat n'a pas levé les doutes et que par précaution nous allons voter contre. La Ville du Blanc-Mesnil votera contre. C'est ce que je propose.

**M. JEAN-YVES SOUBEN :**

Et sur le vœu, vous abstenez-vous ?

**MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Nous ne pouvons pas voter ce vœu.



**M. JEAN-YVES SOUBEN :**

Mais vous pouvez-vous abstenir.

**MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Non, parce qu'il y a des choses dans ce vœu qui ne nous conviennent pas. Nous vous avons proposé de faire un vœu commun, de voir comment ensemble faire un vœu commun...

**MME ANNE-MARIE DELMAS :**

Quand ? Quand nous avez-vous proposé cela ? Qui et quand ? J'ai envoyé le vœu il y a plus d'un mois !

**MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Attendez, sur un autre ton, s'il vous plaît !

**MME ANNE-MARIE DELMAS :**

Non ! Pourquoi ?

**MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Assez d'agressivité ! Cette agressivité, mais c'est incroyable !

**MME ANNE-MARIE DELMAS :**

Pourquoi ne puis-je pas parler avec la même puissance de voix que vous ?

**MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Joyeux Noël ! On se calme. L'idée, sur un sujet comme celui-ci, est quand même que l'on ait un vote commun si l'on est d'accord pour dire non, un vote unanime sur un mémoire consistant, sur un vœu qui n'aurait pas la faveur de la totalité des élus.

**MME ANNE-MARIE DELMAS :**

En tout état de cause, M. le Maire, je vous demande expressément qu'il soit voté, quelle que soit votre position.

**MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Nous voterons la délibération, Madame.

**MME ANNE-MARIE DELMAS :**

Mais nous voterons les deux, M. le Maire, parce que c'est la loi.

**MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Nous ne voterons pas votre vœu, nous voterons la délibération.

**MME ANNE-MARIE DELMAS :**

Vous abstenez si vous voulez, mais vous le votez.

**MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Bien sûr, on le mettra au vote.

**MME ANNE-MARIE DELMAS :**

Ah, on le mettra au vote ! D'accord.

**MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Evidemment. Didier Mignot.

**M. DIDIER MIGNOT :**

Nous voterons le vœu présenté par nos amis Verts, même si nous n'étions pas au courant de son existence.

C'est un sujet important, qui aura des conséquences sur les conditions de transport des Blanc-Mesniloises et des Blanc-Mesnilois. Je crois que c'est à l'aune de cela qu'il faut mener notre réflexion.

Vous avez dit des choses. Je voudrais compléter, si vous le permettez, ce dossier, puisque je suis encore intervenu dans l'hémicycle régional il y a deux jours sur ce sujet et je suis vice- président de l'association Non au CDG Express, présidée par un cheminot, Didier Le Reste. Quand des cheminots s'opposent au passage d'un train, il faut quand même se poser des questions.

**MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Cheminot de la CGT, quand même. C'est l'ancien patron de la CGT Cheminots, Didier Le Reste, non ? Conseiller général.

**M. DIDIER MIGNOT :**

Conseiller de Paris. Il n'est pas le seul cheminot à s'opposer à ce train.

**MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Je veux dire par-là que ce n'est pas la première fois que la CGT empêche les trains de rouler. Pardonnez-moi un peu d'humour !

**M. DIDIER MIGNOT :**

Ce serait bien qu'elle empêche les trains privés, oui, parce que c'est une véritable catastrophe et vous verrez la situation du rail dans quelques années, avec la suppression de 2 000 emplois à la SNCF qui vient d'être annoncée. Vous verrez la situation de dangerosité, comme en Grande-Bretagne, du ferroviaire dans notre pays.

Je reste sur notre sujet du CDG Express. Nous allons vous faire plusieurs remarques sur notre vote mais évidemment, la situation a un petit peu changé puisque vous avez changé d'avis et vous proposez maintenant un avis défavorable sur ce dossier. Une position qui va, on l'a dit, au-delà des clivages politiques puisque la Ville d'Aulnay-sous-Bois, la semaine dernière ou il y a 15 jours, a voté contre ; le Conseil départemental du Val-d'Oise vient de voter aussi un avis défavorable. Ce sont deux collectivités présidées par la droite, c'est pourquoi j'ai fait ce rapprochement entre les clivages politiques...

**MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

La Région et la Ville de Paris se sont aussi...

**M. DIDIER MIGNOT :**

Oui, beaucoup de personnes s'expriment. Le vent est en train de tourner, puisque j'ai été reçu avec l'association par Valérie Péresse il y a quelques jours. Ce n'est pas nouveau pour nous puisqu'en juillet 2016 nous avons ici même, dans ce Conseil municipal, déposé un vœu, contre lequel vous aviez voté à l'époque. Déjà, nous marquons notre opposition à ce projet qui est à la fois coûteux et qui va au contraire de l'intérêt général.

Votre note n'est pas tout à fait complète mais vous avez aussi dit un certain nombre de choses oralement. Je vais peut-être en redire quelques une, vous me pardonnerez mais j'ai écrit des éléments pour ne pas trop déborder sur mon temps de parole.

La note pointe un certain nombre de risques bien réels qui justifient l'avis défavorable et les réserves du rapport, mais tout n'est pas dit dans la note. Vous l'avez évoqué, le coût d'abord de ce projet : environ 2 milliards d'euros. Je persiste et je signe : financés par de l'argent public, donc par les contribuables qui, pour l'immense majorité d'entre eux, ne prendront évidemment jamais ce train. Et les sénateurs, en tout cas beaucoup de sénateurs, y compris ceux de droite, ne s'y sont pas trompés en refusant de voter les garanties d'emprunt de l'Etat à hauteur de 1,7 million, pour un montage financier déficitaire à terme – toutes les études le montrent, y compris la Cour des Comptes – et nécessitant des financements publics de toute façon, au final, pour compenser les pertes. On a déjà vu cet exemple avec Orlyval.

On aura donc 73 trains supplémentaires par jour, roulant bruyamment à 140 km/h, empruntant les lignes K, le TER Picardie, les lignes de fret et en cas de perturbations sur le réseau, c'est-à-dire quasiment tous les jours, la ligne du RER B.

Quelques éléments encore pour compléter l'information. Ce train ne dessert pas les villes qu'il

traverse. Avec 17 000 voyageurs estimés au vu des 8 tains par heure de 5 heures à minuit, cela représente 130 passagers, plutôt fortunés puisque, Anne-Marie l'a dit, 24 à 29 € le billet, inaccessible évidemment au pass Navigo, donc 130 passagers par train dans des rames de 400 places ; à comparer, vous l'avez dit, aux 900 000 voyageurs par jour de la ligne B du RER, entassés comme des sardines. Donc, on peut considérer de ce point de vue que le CDG Express est d'un intérêt général pour le moins limité. Les réserves, les points de vigilance et autres recommandations faites par des organismes tels que le STIF (dont vous étiez membre du Conseil d'administration il y a encore quelques jours, vous en avez démissionné), mais y compris à l'époque le STIF, l'Autorité Environnementale, l'Arafer qui est l'autorité des Transports, la Cour des Comptes, notamment sur les répercussions sur la ligne B du RER et la fragilité du financement, ainsi que le prix du billet et la fréquentation des voyageurs annoncée, ne justifient pas, c'est ce qui est dit partout, une dépense de près de 2 milliards d'euros.

CDG Express mobilisera également trois quais Gare de l'Est, au détriment d'autres trains pour les banlieusards. Il traversera à la Porte de la Chapelle, il traversera certes le Parc de la Poudrerie, c'est vrai et Anne-Marie a eu raison de rappeler cela dans le vœu qu'elle a présenté, il traversera la Porte de la Chapelle en aérien. Quand on voit déjà le bazar urbain de la Porte de la Chapelle, c'est quand même tragique, au-dessus du Parc de la Chapelle Charbon qui est le seul espace vert dans cette partie de Paris. Il amputera une plaine agricole de Seine-et-Marne de 25 hectares, pour y construire une voie dédiée.

L'argument de la candidature de Paris aux Jeux Olympiques reste très fragile pour justifier ce projet. Il n'était d'ailleurs pas initialement dans le dossier de candidature de Paris, il y a été ajouté à la troisième version mais un peu à la va-vite. Ce train ne desservira évidemment aucun site olympique, ni même aucun hôtel accrédité par CIO ou le Comité Paralympique.

Le CDG Express traversera dix villes de Seine-Saint-Denis. Il n'y a eu aucune réunion publique organisée lors de la première enquête publique dans ce département. Je dis « traverser » car chacun aura compris, encore une fois, il ne s'arrêtera dans aucune ville de notre Seine-Saint-Denis. Donc, après avoir été la variable d'ajustement des dysfonctionnements de la ligne B du RER pendant des années, les usagers des gares du Blanc-Mesnil et de Drancy risquent fort de nouveau de subir, avec l'ensemble des habitants des villes du département traversées par CDG Express, le fait d'être les sacrifiés des transports en commun, en voyant passer des trains quasiment vides du CDG Express alors que les impacts négatifs de ce projet sur la ligne B sont fortement évoqués dans plusieurs études. Il est y compris évoqué une perte de l'équivalent d'un milliard et demi, de pertes liées à la non-régularité de la ligne B du RER suite à CDG Express. Par-delà cet aspect essentiel, des répercussions sur la vie quotidienne des habitants de la Seine-Saint-Denis ; ce n'est sans doute pas la meilleure manière de créer un engouement populaire autour des Jeux Olympiques 2024.

Tous ces arguments et bien d'autres, nous les avons exposés avec l'association Non au CDG Express. Je n'y reviens pas. Ces arguments ne sont pas pour rien, je crois, et tant mieux, on s'en réjouit, dans le rétro-pédalage de la présidente de Région sur le sujet dont la presse a fait état ces derniers jours, mais il faut aller plus loin que demander de simples garanties à l'Etat et dire clairement « non » et clairement son opposition à ce projet, d'autant que d'autres éléments que vous n'avez pas évoqués se sont invités dans ce débat, et notamment l'alerte lancée par SNCF Réseau (le maître d'ouvrage de CDG Express) qui dit très clairement ne pas être en capacité ni humaine, ni technique, ni financière, d'assumer les 500, je dis bien 500 chantiers, programmés sur le réseau ferré en Ile-de-France, dont de nombreux en Seine-Saint-Denis. Et les travaux du CDG Express avant 2024 signifieraient tout simplement quatre ans d'enfer pour les usagers du RER B, à tel point que le préfet de Région organise en ce moment des réunions pour définir des priorités. Personne ne comprendrait que le CDG Express, qui est un train coûteux, ségrégatif et inutile, fasse partie de ses priorités au détriment des transports du quotidien. C'est d'ailleurs une priorité, maintes fois répétée par le président de la République : « priorité au transport du quotidien », et maintes fois répétée par

la présidente du Conseil régional d'Ile-de-France, également présidente d'Ile-de-France Mobilités.

Pour autant, nous ne sommes pas opposés, évidemment, à une bonne desserte ferroviaire d'un des plus grands aéroports du monde. Nous portons des propositions en la matière et ce serait bien que nous portions ces propositions ensemble, notamment celle du bouclage ferroviaire entre les gares de Mitry-Claye et de Roissy qui, de l'avis de tous les spécialistes, serait une excellente solution pour fluidifier le trafic et assurer à la fois une bonne desserte de l'aéroport Charles de Gaulle, en complément de la ligne 16, et un bon fonctionnement des transports du quotidien. Un avis sur les réserves contenues dans votre note. Que vous émettiez d'ailleurs un avis défavorable ou favorable, je pense qu'il faut se séparer des conditions que vous mettez, ensuite, et voter simplement un avis défavorable de la Ville du Blanc-Mesnil sur ce dossier. Pourquoi ? Parce que de toute façon, quand il est dit dans la note que la fréquence des RER B soit respectée lorsqu'un incident ou une maintenance rendra nécessaire l'utilisation de voies du RER B par le CDG Express, c'est tout simplement, et tout le monde le dit, impossible.

Autre chose : que les mesures prévues pour limiter l'impact des travaux du RER B soient mises en place et coordonnées avec les autres travaux qui ont lieu jusqu'en 2024, comme si on pouvait tout faire en même temps... Ce que vient de dénoncer SNCF Réseau. C'est également totalement impossible.

Donc, il est inutile d'ajouter ces réserves-là, et les autres qui sont dans la note, pour démontrer que nous émettons un avis défavorable. Il faut clairement dire : « Nous ne sommes pas favorables à ce projet » et c'est tout. Il faut retirer toutes les conditions, sinon on laisse la porte ouverte encore à la possibilité pour d'autres décideurs de continuer à faire avancer ce projet, ce qui n'est pas du tout acceptable.

Enfin, « que la réalisation du Grand Paris Express soit assurée dans son intégralité et aux échéances présentées et sans délai supplémentaire » : si cette condition qui est inscrite dans la note devait se réaliser, à ce moment-là, à coup sûr, ce serait au détriment des autres travaux sur la ligne B du RER, ce qui est tout aussi inacceptable. C'est pourquoi, M. le Maire, nous vous demandons (et nous allons voter l'avis défavorable) à nouveau de retirer toutes les conditions pour lesquelles vous nous dites vouloir voter défavorablement. Il ne faut pas mettre de conditions à l'avis défavorable que nous allons émettre ce soir.

**MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Merci de cette intervention. Fabien gay, ensuite une dernière fois Jean-Yves Souben, puis nous passerons au vote.

**M. FABIEN GAY :**

Rapidement, M. Meignen... Je vois mon collègue qui s'agace aussi qu'on puisse prendre la parole, je lui dis que ce n'est pas à nous qu'il faut en vouloir ; s'il y avait plus de Conseils municipaux, nous ne finirions peut-être pas aussi tard. En même temps, je crois que c'est le respect de la démocratie. Je le dis comme ça, mais redisons-le, si l'opposition ce soir n'avait pas siégé, il n'y aurait pas eu le quorum et nous aurions été obligés de revenir sous huit jours. Donc, quand l'opposition est là, elle débat, et je crois que nous le faisons dans le respect démocratique.

**MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Allez-y, exprimez-vous.

**M. FABIEN GAY :**

Je n'ai pas pris beaucoup la parole ! Pourtant, il y aurait beaucoup de choses à dire, mais elles ont été très bien dites par Didier.

Sur le Charles-de-Gaulle Express, il faut tout dire, M. Meignen. Vous avez changé d'avis, je dis tant mieux, parce qu'en politique on peut changer d'avis, mais il ne faut pas railler comme cela la position de la CGT, Didier Le Reste, et des élus communistes, parce que s'il y en a qui n'ont pas changé d'avis depuis le début, c'est bien nous. Et si nous n'avions pas mené la bagarre, nous n'en serions peut-être pas là aujourd'hui ; parce que vous êtes en train de bouger parce qu'il y a une bagarre qui se lève. Et en plus, parce que vous voyez bien, avec tout ce qu'a dit Didier, que les choses ne vont pas pouvoir rentrer. Quand on vous le disait, il y avait beaucoup de mépris et on nous expliquait les mêmes arguments, y compris les sénateurs et les députés LR qui, en 2016, ont voté et ont approuvé le Charles De Gaulle Express, sinon il n'aurait pas eu lieu. Et on nous disait que dans toutes les capitales européennes il y a ce que vous avez dit tout à l'heure : un train express, etc.

Mais là, il y a un véritable débat, c'est qu'aujourd'hui cela ne tiendra pas. Et aujourd'hui il y a un scandale, c'est le RER B : 900 000 usagers par jour, j'en fais partie mais je vois aussi M. Vaz, nous nous croisons souvent sur les quais, je ne suis pas seul et beaucoup d'élus ici le prennent. Nous voyons que c'est quotidiennement qu'il y a des problèmes. Là aussi... Tout à l'heure, on parlait de lutte sur la CPAM, je n'ai pas repris, nous avons mené des bagarres, nous, sur la non-fermeture de la CPAM, y compris au niveau départemental parce que nous n'étions pas la seule ville. Sur le RER B, Didier, avec la majorité précédente, a mené beaucoup de bagarres et cela a fait bouger les choses. Mais, il faut encore en mener, il faut faire bouger, parce que l'argent existe dans ce pays mais il faut aller le chercher. Je prends l'exemple du dernier budget que nous venons de voter au Sénat et à l'Assemblée Nationale. Vous avez raison (c'est pour cela je prenais la parole), c'est une garantie d'emprunt : 255 millions précisément cette année dans le budget de l'Etat pour le Charles-de-Gaulle Express.

**MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Garantie. Ce n'est pas un budget qui sera engagée, c'est une garantie.

**M. FABIEN GAY :**

Oui, d'accord, mais je pense que cet argent aurait été plus utile ailleurs, il aurait été plus utile pour aujourd'hui boucler d'autres projets ou garantir d'autres projets, parce que dans le même mouvement c'est la ligne 15 qui va s'arrêter au Bourget (et encore, on n'a pas la date). C'est la ligne 16, mais c'est aussi la ligne 17 et aujourd'hui, il y a besoin de désenclaver un certain nombre de territoires en Seine-Saint-Denis.

Donc, il faut mener ces bagarres, pas seulement ici, au niveau départemental avec tous les élus. Il faut s'engager à cela. Nous y sommes prêts. Nous menons cette bagarre ! Et nous sommes contents que vous soyez avec nous aujourd'hui. Mme Pécresse vient de bouger depuis huit jours, mais vous savez que c'est aussi sous l'autorité du préfet et que lui est très inquiet. Le préfet régional voit bien que tout ne pourra pas se ficeler en même temps. Donc, il faut rappeler tout cela. Mais, bienvenue dans cette bagarre, M. Meignen. Ne lâchez pas, vous êtes sur la bonne voie !

**MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Merci, je vois que j'ai un nouvel ami ! M. Souben, puis nous passons au vote.

**M. JEAN-YVES SOUBEN :**

A propos de ce mémoire, nous avons décidé de voter contre quand vous étiez pour, et maintenant vous êtes pour, nous allons voter contre.

**MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Avouez qu'on a un peu de mal à vous suivre, certains jours !

**M. JEAN-YVES SOUBEN :**

Il n'y a que les imbéciles qui ne changent pas... Vous avez changé ce mémoire en dernière minute et j'espère que nous n'y avons pas été pour rien. Par contre, je reprends ce que vient de dire Hervé et ce que vient de dire Didier, comme le mémoire a été changé à la dernière minute, rien que du point de vue de la sémantique, émettre un avis défavorable et émettre les souhaits suivants, cela ne colle pas. Donc, le mieux serait d'émettre un avis défavorable et de retirer les points qu'il y a après, sinon ce n'est vraiment pas cohérent.

**MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Je pense que l'important en la matière est d'avoir un mémoire voté à l'unanimité, de manière à peser. Donc, je suis prêt à retirer les conditions. C'est une question de cohérence aussi. Donc, nous le faisons et je vous propose de voter ce mémoire en enlevant les conditions, en précisant que l'on constate que l'Etat n'a pas levé les doutes et que par précaution nous votons contre. Etes-vous d'accord, sur cette manière de...?

**M. JEAN-YVES SOUBEN :**

Vous voyez, s'il y avait des commissions municipales nous pourrions travailler ensemble !

**MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Oui, mais arrangez-vous pour être présent quand on en fait.

**M. DIDIER MIGNOT :**

C'est un acte que nous apprécions, M. Meignen ! C'est bien.

**MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

On écoute un peu l'opposition. Mon nouvel ami Fabien Gay pourra constater les choses. Qui est pour un avis défavorable ? Pour que nous votions bien sur la même chose !

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'UNANIMITE

➤ EMET un avis défavorable dans le cadre de l'enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale concernant le projet de liaison ferroviaire directe entre Paris et l'aéroport Charles de Gaulle,

**MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

A l'unanimité, bravo, merci à tous !

**MME ANNE-MARIE DELMAS :**

Et le vœu, M. Meignen, s'il vous plaît, le vote-t-on en même temps ?

**MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Oui, pardon. Le vœu déposé par les Verts, qui nous a été lu par notre amie...

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par :

POUR : 2 Groupe « Vert et ouvert », 8 Groupe « Blanc-Mesnil au cœur », M. Hitache, M. Drine

CONTRE : 27 Majorité municipale

M. Alain Barrès ne participe pas au vote.

➤ Le Conseil Municipal vote contre le vœu présenté par le Groupe Vert et Ouvert.

**MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Ce n'est pas contre le principe, mais contre la manière dont il est libellé, qui ne nous convient pas.

**M. JEAN-YVES SOUBEN :**

Vous pouvez vous abstenir !

**MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Attendez, ne votez pas à notre place quand même !

**M. JEAN-YVES SOUBEN :**

Mais si le vœu ne vous plaît pas, vous pouvez par exemple ne pas prendre part au vote ou vous abstenir.



**MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Mais il sera voté, si nous nous abstenons. Vous êtes en train de nous prendre pour des quiches... Un peu.

**M. JEAN-YVES SOUBEN :**

Vous dites que sur le fond, vous êtes d'accord.

**MME ANNE-MARIE DELMAS :**

Vous êtes très cohérent : vous votez la délibération, et pas le vœu qui dit la même chose !

**MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Non, Madame, je vous répète que c'est le libellé qui ne nous convient pas.

**28. APPROBATION DE L'ACQUISITION D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE NON BATIE CADASTREE SECTION AB N°121P D'UNE SUPERFICIE DE 24 M2 A L'ANGLE 14, RUE COLI- RUE SANTOS DUMONT APPARTENANT A MONSIEUR ET MADAME PETKOVIC**

**MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'UNANIMITE

➤ APPROUVE l'acquisition par la Ville du Blanc-Mesnil d'une surface de 24 m<sup>2</sup> issue de la parcelle cadastrée section AB n°121, à l'angle du 14, rue Coli et de la rue Santos Dumont, appartenant à madame et monsieur PETKOVIC, pour un montant de 4 800 € (quatre mille huit cents euros) telle que désignée sous la teinte jaune dans le plan n°GE117086-10 de la société GEOFIT joint à la présente délibération.

➤ PRECISE que l'ensemble des frais afférents à cette acquisition et notamment les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de la Ville.

**29. ACCORD POUR LA MISE EN PLACE D'UN SERVICE PUBLIC DE LOCATION LONGUE DUREE DE VELOS A ASSISTANCE ELECTRIQUE SUR LE TERRITOIRE DU BLANC-MESNIL**

**MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

C'est une suggestion de la Région qui a passé un accord-cadre de manière à ce que les habitants des différentes villes du département et donc de la ville du Blanc-Mesnil puissent louer plutôt qu'acheter des vélos qui valent aujourd'hui 1 500 à 2 000 euros. Le principe est : il y a un accord-cadre et si l'on vote ce mémoire, les habitants pourront louer des vélos électriques. M. Souben.

**M. JEAN-YVES SOUBEN :**

Cela vous paraissait évident que les Ecolos allaient voter ce mémoire, ce qui prouve une fois de plus que vous ne comprenez rien à l'écologie ou que, bien pire, vous souhaitez faire tout le contraire. Voter ce mémoire, c'est faire du greenwashing.

Rien que l'intitulé du mémoire : « Accord pour la mise en place d'une délégation au privé » : en clair, on ne s'investit pas, on laisse les autres s'en occuper et on fait croire que l'on fait avancer l'écologie sur notre ville, verte et bleue. C'est pourtant simple, il suffit d'y mettre un peu de volonté politique.

Début décembre 2018, le lancement de l'appel à projets, je cite « fonds mobilité active continuités cyclables - collectivités, une opportunité de financer vos projets »... On peut faciliter la coconstruction d'un système vélos. Par exemple, faire financer le franchissement des voies ferrées à Pierre Semard par l'Etat et l'Europe, 350 millions d'euros pour lutter contre les ruptures de pistes cyclables, c'est possible depuis septembre 2018 dans la loi mobilité.

Nous étions adhérents de l'Association des villes cyclables. A-t-on renouvelé l'adhésion, pas chère et qui nous permettait d'avoir tous ces renseignements ?

Mais, revenons au mémoire. Vous allez voir que l'écologie c'est simple et rentable économiquement, sans parler de la santé. La santé est le premier motif pour l'achat d'un VAE (vélo à assistance électrique) pour 83 % des Français.

Si l'on prend un VAE à 1 200 €, la moyenne en France est 1 048 €. Une aide, comme par la Ville de Paris, et une indemnité de 50 % : un Blanc-Mesnilois se retrouve propriétaire en 1 an et 8 mois de son VAE, c'est-à-dire bien avant l'obsolescence moyenne d'une batterie au lithium qui est 3 ans et demi. Car les freins sont : l'entretien, et la proximité du VAE.

Dans la proposition qui nous est faite, l'entretien est effectué par l'utilisateur et le parking en semi-floating, par la Ville. C'est pourquoi on nous propose la LLD (location longue durée) en nous faisant croire que cela ne coûtera rien. C'est faux. Des villes comme Marseille ou Aix-en-Provence en ont fait la triste expérience ; le succès n'est pas au rendez-vous et un vélo en libre-service non utilisé coûte excessivement cher à la collectivité. C'est pour cela que Bordeaux ou Angers ont opté pour la LLD. C'est l'utilisateur qui paie l'entretien ou le parking d'un VAE qui appartient pourtant au loueur et en plus, en 2 ans et demi, il a payé le prix du vélo. Donc, pourquoi payer une location de VAE à 40 € avec une hypothétique IKV (indemnité kilométrique vélo) de 50 %, qui ramènerait à 20 € par mois un VAE qu'on doit entretenir, alors qu'Oribiky propose en VLS (vélo en libre-service) un forfait à 19,99 € par mois ?

Donc, vous l'avez compris, vous nous proposez une fausse bonne solution. Ressortez le Plan Vélo mis en place et voté ici il y a quelques années. Avec des commissions municipales, on aurait pu éviter de voir apparaître en Conseil municipal ce genre de mémoire.

Encore une fois, je suis prêt, comme beaucoup d'autres autour de cette table, à apporter ma participation sur des dossiers comme la mobilité en ville.

Didier Mignot l'a déjà dit, avec le bétonnage de notre ville on s'oriente vers une congestion du trafic automobile et il est urgent de prendre des mesures efficaces, pas du greenwashing. Le vélo ou le VAE, c'est 5 fois moins d'espace utilisé dans la circulation, mais le parking c'est en moyenne 10 m<sup>2</sup> pour une voiture, 1 m<sup>2</sup> seulement pour le vélo, et beaucoup moins généralement sur l'espace public. De plus, en ville, les deux tiers des déplacements sont inférieurs à 3 km ; et jusqu'à 5 km la vitesse moyenne du vélo est 15 km/h alors qu'elle est de 14 km/h seulement pour la voiture.

Un effet collatéral du vélo : en moyenne, au total, un cycliste dépense plus dans un commerce de proximité qu'un automobiliste.

Toutes ces informations nous ont été révélées par l'enquête Inddigo.

Pour développer la pratique du vélo, a fortiori du VAE, il faut premièrement une aide à l'achat. La moyenne en France est 200 € mais pour que l'Etat participe il faut que la Ville mette en place une aide en premier. On pense souvent que Paris aide le plus avec 400 €, mais par exemple Fontenay-sous-Bois c'est 500 €, comme Rueil-Malmaison. On pourrait s'en inspirer, M. le Maire.

Deuxièmement, la prime au recyclage pour remplacer la batterie. Troisièmement, le remboursement des frais ou l'indemnité kilométrique vélo. Quatrièmement, l'offre d'assurance pour les cyclistes. Cinquièmement, l'aide au PDE (Plan de Déplacement des Entreprises), l'aide aux associations et surtout, le service aux usagers, service d'autoréparation que l'on pourrait mettre en œuvre sur notre ville.

Pour finir, je ferai le rapprochement avec d'autres mémoires. Plutôt que d'utiliser les voies ferrées pour le CDG Express, on pourrait utiliser du foncier SNCF pour faire des voies cyclables protégées pour les cyclistes qui vont travailler à Paris, et sans croiser de routes, autoroutes et autres feux rouges et obstacles. Je l'ai dit, c'est maintenant une opportunité pour les collectivités de faire financer les continuités cyclables dont notre ville a grand besoin.

Enfin, sachez que plus généralement, pour que notre ville prenne toute sa part dans la lutte contre le réchauffement climatique, il faut améliorer notre part modale pour compléter l'arrivée du métro. La part modale est de 50 % à Copenhague, 30 % à Boulogne, jusqu'à 15 % à Berlin. Je suis désolé, je ne sais pas à combien elle est à Ontario et au Portugal...

**MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Vous nous direz ça l'a prochaine fois, sûrement.

**M. JEAN-YVES SOUBEN :**

Si l'Union Européenne fait aussi bien que les Danois, un quart des objectifs des Accords de Paris sur les transports seront atteints.

En conclusion, pas question de voter ce mémoire qui relève du greenwashing, pour ne pas dire plus ; l'efficacité la meilleure revenant à l'aide à l'achat comme beaucoup de villes, y compris en Ile-de-France, voire en Seine-Saint-Denis. Et rien dans notre ville.

**MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Merci. Didier Mignot, un mot.

**M. DIDIER MIGNOT :**

Un mot, rapidement. Nous allons nous abstenir sur ce rapport. Jean-Yves a dit des éléments quand même intéressants, ce n'est pas forcément une appréciation totalement partagée mais je pense qu'il faut entendre ce que dit Jean-Yves sur cette question. Il est extrêmement bien documenté et je crois que cela donne à réfléchir. C'est la raison pour laquelle nous nous abstiendrons.

Il y a un élément positif. Bien sûr, c'est l'usage du vélo et la place de la voiture en ville, c'est la raison pour laquelle nous ne votons pas contre, y compris le fait qu'Ile-de-France Mobilités prenne enfin ses responsabilités par rapport à cela. Cela a été un combat des élus de mon Groupe à la Région pendant de nombreuses années, que l'on commence à gagner petit à petit. Cela ne va pas assez loin mais c'est une première chose...

**MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Mais vos prédécesseur, lors du mandat précédent, n'ont pas réussi à l'imposer à une majorité de gauche, c'est ce qui est terrible.

**M. DIDIER MIGNOT :**

Je sais bien. On est d'accord là-dessus.

**MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

C'est quand même une majorité de droite qui le fait.

**M. DIDIER MIGNOT :**

Moi, tout va bien dans ma tête, je suis très cohérent. Et par conséquent, c'est vrai que c'est une première étape, une première avancée, qu'enfin on considère le vélo comme un moyen de transport à part entière et que ce soit Ile-de-France Mobilités qui est le porteur de ce projet est une chose intéressante. Je n'en dis pas plus, Jean-Yves a dit beaucoup de choses mais nous allons donc, nous, nous abstenir sur ce rapport.

**MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Merci pour les différentes interventions. L'idée n'est pas de transférer au privé, tout ce que j'ai entendu... C'est dire que l'on négocie globalement pour tous les habitants, pour que cela coûte moins cher. Après, chacun se sert en fonction de ses affinités ou pas.

On a bien compris que quand on est pour le vélo on vote contre le mémoire. Je ne vois pas trop la cohérence mais je respecte vos choix. Mais, je ne suis pas certain que tout le monde comprenne, quand même, à force... Encore un petit bout parce que vous avez déjà été long sur le sujet, on a bien compris votre position.

**M. JEAN-YVES SOUBEN :**

La cohérence, j'espère l'avoir indiquée dans ce que j'ai dit. Il faut mettre un peu le nez dans le dossier et ne pas céder au greenwashing. Pourquoi les entreprises privées proposent-elles cela aux collectivités ? Parce qu'elles vont se faire de l'argent sur le dos des gens qui vont travailler à vélo. C'est ce que j'ai essayé de démontrer. Vous pourrez reprendre mes arguments, vous verrez qu'ils tiennent la route.

**MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

D'accord. Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par :

POUR : 27 Majorité municipale

ABSTENTION : 9 Groupe « Blanc-Mesnil au cœur », M. Hitache, M. Drine

CONTRE : 2 Groupe « Vert et ouvert »

- APPROUVE pour la mise en place d'un service public de location longue durée de vélos à assistance électrique sur le territoire de la commune du Blanc-Mesnil,
- AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toutes décisions utiles à l'exécution de la présente délibération et à signer tous les actes et documents relatifs à cette fin,

**30. GRAND PARIS EXPRESS – CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE LIANT LA VILLE DU BLANC-MESNIL A LA SOCIETE DU GRAND PARIS DANS LE CADRE DU PROJET DE LA LIGNE 17**

**MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ? Les Verts veulent parler.

**M. JEAN-YVES SOUBEN :**

Il faut savoir que la ligne 17 Nord commence à la Gare du Bourget, jusqu'au Mesnil-Amelot, et la 17 Sud, de la gare RER du Bourget jusqu'à Pleyel.

Juste un rappel de nos participations aux enquêtes d'utilité publique. Il faut bien dissocier la ligne 17 du métro de la ligne 17 Nord. En effet, autant la ligne 17 Sud se justifie pleinement, autant le Nord est un cadeau fait aux opérateurs privés comme Auchan. Eh oui, les Ecolos contre le métro, cela pourrait paraître surprenant, pourtant c'est simple. Jacqueline Lorthiois, économiste urbaniste qui a beaucoup travaillé sur le Grand Paris et ses mobilités, l'a dénoncé clairement : pour financer une infrastructure lourde de transport comme un métro souterrain, le seuil de rentabilité est de 400 000 passagers/jour. Par exemple, le RER B, vous l'avez rappelé tout à l'heure, c'est 900 000 passagers/jour.

Si l'on étudie de près la ligne 17 Nord, les derniers habitants se situent au Blanc-Mesnil dans le quartier de l'Aviation : une petite dizaine de milliers, et la dernière station ici permettrait de faire rentrer le Musée de l'Air et de l'Espace dans les musées parisiens. Mais au-delà, à qui profiterait cette ligne 17 Nord ? La station d'après, Triangle de Gonesse, se retrouve en plein champ, à 1,7 km de la première habitation d'un Gonnésien. Quand on sait qu'au-delà de 400 m on prend un transport modal pour aller chercher le métro, on voit bien qu'il s'agit là d'un cadeau fait au Groupe Auchan, les fameux milliardaires Mulliez qui optimisent leur fiscalité en Belgique, et à l'investisseur chinois Wanda, concurrent de Disney. En aucun cas, une station pour Gonesse, contrairement à ce que l'on voudrait nous faire croire, sinon il fallait la faire à Gonesse, là où il y a des habitants, pas pour les lapins qui n'en ont pas besoin.

Ensuite, la gare du PIEX, donc la deuxième gare sur la ligne 17 Nord, avec un viaduc sur l'autoroute A1 qui coûtera une fortune : zéro habitant dans un rayon de 800 m ; Roissy 1, Roissy 2, zéro habitant dans un rayon de 800 m ; et pour couronner le tout, Le Mesnil-Amelot, zéro habitant dans un rayon de 800 m ; qui conduirait à la construction de parkings autour des gares et à créer des villes-dortoirs pour envoyer les gens travailler sur Paris et bétonner encore plus les terres agricoles fertiles.

La fréquentation annoncée serait de 40 000 passagers/jour au mieux, pour desservir Europa City. En admettant que 47 % des 85 000 visiteurs viendraient par cette ligne. On est à moins de 10 % du seuil de rentabilité. Donc, on nous dit que l'Etat peut et doit faire l'économie de ce tronçon et utiliser l'argent des contribuables pour améliorer la desserte du Val-d'Oise par le RER D et le tramway, et améliorer la desserte de la Seine-Saint-Denis par un RER B de qualité... Un transport de cette importance doit relier des lieux de vie à des espaces d'activité comme Pleyel, et non créer

artificiellement des villes-dortoirs et participer à l'étalement urbain, encore moins participer au bétonnage de terres agricoles franciliennes très fertiles afin de faire un cadeau aux bétonneurs avec l'argent du contribuable.

**MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par :

POUR : 27 Majorité municipale, 9 groupe « Blanc-Mesnil au cœur », M. Hitache, M. Drine

ABSTENTION : 2 « Groupe « Vert et ouvert »

➤ APPROUVE la convention d'occupation temporaire entre la Ville et la SOCIETE DU GRAND PARIS portant sur :

- une emprise de 188 m<sup>2</sup> issue de la parcelle cadastrée section BE n°550p,

- une emprise de 248 m<sup>2</sup> issue de la parcelle cadastrée BE n°549p

du 1er février 2019 jusqu'au 31 décembre 2023,

➤ DIT que le montant pour l'emprise de la base de vie de chantier de l'ouvrage annexe OA 3407 lié à la ligne 17 du Grand Paris Express est estimé à 6 € HT/m<sup>2</sup>/ an,

➤ AUTORISE le Maire ou son représentant à signer la convention à venir et tous les actes liés,

**M. JEAN-YVES SOUBEN :**

Nous nous abstenons parce que si la ligne 17 s'arrête au Musée de l'Air, nous sommes plutôt pour.

**MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

D'accord, mais pour l'instant il est prévu qu'elle s'arrête plutôt au niveau de l'aéroport du Bourget et que la dernière partie soit... Mémoire suivant.

<b>31. ADHESION AU CLUB DES MAIRES DE LA RENOVATION URBAINE (CMRU)</b>
--

**MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par :

POUR : 27 Majorité municipale, 9 groupe « Blanc-Mesnil au cœur », M. Hitache, M. Drine

ABSTENTION : 2 « Groupe « Vert et ouvert »

➤ AUTORISE M. le Maire à adhérer au Club des Maires de la Rénovation Urbaine (CMRU) ;

➤ AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à cette adhésion ;

➤ DIT que le montant de l'adhésion au CMRU est de 1 204 € pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2018 au 31 août 2019 ;

**32. AVIS SUR UNE DEROGATION AU REPOS DOMINICAL DE COMMERCES DE DETAIL ACCORDEE PAR LE MAIRE POUR L'ANNEE 2019**

**MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Pour les fêtes de fin d'année. Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par :

POUR : 27 Majorité municipale,

CONTRE : 9 Groupe « Blanc-Mesnil au cœur », 2 Groupe « Vert et ouvert », M. Hitache, M. Drine

➤ EMET un avis favorable à l'ouverture exceptionnelle des commerces de détail de la commune où le repos dominical a lieu normalement le dimanche, avec les contreparties prévues par le code du travail pour les salariés concernés, les douze dimanches suivants, de 9h à 19h30, sur décision du maire prise par arrêté municipal :

- 13 janvier 2019,
- 20 janvier 2019,
- 30 juin 2019,
- 7 juillet 2019,
- 25 août 2019,
- 1<sup>er</sup> septembre 2019,
- 8 septembre 2019,
- 1<sup>er</sup> décembre 2019,
- 8 décembre 2019,
- 15 décembre 2019,
- 22 décembre 2019,
- 29 décembre 2019.

**33. CONVENTION AVEC LA VILLE DE DRANCY POUR LA PRISE EN CHARGE PARTIELLE DE LA REFECTION DE LA RUE PEGOUD**

**MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Il s'agit de la rue qui monte de Drancy vers le Blanc-Mesnil, à la hauteur d'Air Liquide. Comme on est partagé... On leur demande de mettre la main à la poche, ce qui me paraît normal. Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'UNANIMITE

➤ APPROUVE les termes de la convention avec la ville de Drancy pour la prise en charge partielle de la réfection de la rue Pégoud,

**34. ACTUALISATION DE LA LONGUEUR DE LA VOIRIE COMMUNALE**

**MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Nous sommes obligés de le faire par recensement, régulièrement ; apparemment, on a gagné quelques kilomètres. Je ne sais pas si on avait mal calculé avant ou pas. Cela ne va pas chercher bien loin. Il y a quelques rues nouvelles, mais pas 11 km. Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE

- ARRETE la longueur de la voirie communale à 90,544 km,

**35. CONVENTION DE SUIVI DE TRAVAUX POUR LA REFECTION DES VOIRIES DE LA ZI DU COUDRAY PAR LE SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES EN VU D'UN CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC**

**MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

On a un peu de mal avec le syndic, mais ce n'est pas nouveau, et si l'on veut bien entretenir la voirie... On va la récupérer dans la voirie municipale mais comme elle est un peu dégradée, on leur demande de faire des travaux avant de nous la céder, et de mettre les caméras de vidéosurveillance qu'on attend dans la zone du Coudray. Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par :

POUR : 27 Majorité municipale, 9 groupe « Blanc-Mesnil au cœur », M. Hitache, M. Drine

ABSTENTION : 2 « Groupe « Vert et ouvert »

- APPROUVE les termes de la convention avec l'ASLIC pour la réfection des voiries de la ZI du Coudray,

**36. TRANSFERT DE PERSONNEL ENTRE LA COMMUNE DU BLANC-MESNIL ET L'ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL (EPT) PARIS TERRES D'ENVOI**

**MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

C'est obligé, c'est leur compétence. Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

**M. DIDIER MIGNOT :**

Abstention de principe, sur la question de Terres d'Envol.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par :

POUR : 27 Majorité municipale,

ABSTENTION : 9 Groupe « Blanc-Mesnil au cœur », 2 Groupe « Vert et ouvert » M. Hitache, M. Drine

- DECIDE le transfert au 1<sup>er</sup> janvier 2019, du personnel chargé de l'exercice de compétence du développement économique de la commune du Blanc-Mesnil à l'établissement public territorial Paris Terres d'Envol soit :

Emploi	Grade	Quotité
1 directrice	Attaché	100
1 chargé de développement économique	Adjoint administratif	100
1 agent d'accueil et administratif	Adjoint administratif	100
1 assistant de gestion administrative	Adjoint administratif	100



- DIT que les agents transférés conservent leurs conditions d'emploi ; de statut, de quotité d'emploi, de traitement ou d'éléments obligatoires de la rémunération (NBI, SFT...), de durée d'emploi pour les contractuels, de régime de retraite ou de complémentaire retraite.
- DIT que les agents pourront exercer leur droit d'option en matière de régime indemnitaire ultérieurement à leur transfert, lorsque l'EPT aura fixé, par délibération, les critères d'attribution des primes et indemnités selon l'organigramme finalisé de l'établissement et les fonctions et missions exercées par chaque agent.
- DIT que dans le cas du maintien du régime indemnitaire de la commune du Blanc-Mesnil, l'agent bénéficiera du versement, à titre individuel, de la prime tirée de l'article 111 de la Loi du 26 janvier 1984, dite prime annuelle mensualisée (PAM), et selon les modalités réaffirmées par une délibération du 20 mai 2016. Elle cessera d'être versée au jour du versement du régime indemnitaire, délibéré par l'EPT, et clairement choisi par l'agent au titre de l'exercice de son droit d'option.
- DIT que dans le cas du maintien du régime indemnitaire de la commune du Blanc-Mesnil, l'agent bénéficiera du versement des primes et indemnités selon les modalités en vigueur à la date du 1<sup>er</sup> janvier 2019. Toute modification qui pourrait intervenir ultérieurement à cette date ne s'appliquera pas à l'agent transféré
- DIT que les agents seront bénéficiaires du temps de travail hebdomadaire, des règles de congés annuels et des autorisations d'absence définis au sein de l'EPT.
- DIT que l'agent conserve ses droits à congés acquis au titre du Compte Epargne Temps (CET). En conséquence, les éventuels CET ouverts à la date du 1<sup>er</sup> janvier 2019 sont transférés à l'EPT.
- DIT qu'aucune convention prévoyant des modalités financières de transfert du CET vers l'EPT n'est prévue. En conséquence le transfert des CET s'opère à titre gratuit.
- DIT que le transfert individuel sera acté par arrêté du Président de l'EPT.

**37. CREATION D'UN EMPLOI DE MEDECIN ENDOCRINOLOGUE DIABETOLOGUE A TEMPS NON COMPLET ET RECOURS A UN AGENT CONTRACTUEL AU TITRE DE L'ARTICLE 3-3-1° DE LA LOI N°84-53 DU 26 JANVIER 1984**

**MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Cela concerne évidemment les Centres Municipaux de Santé. Qui est pour l'adoption de ce mémoire?

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'UNANIMITE

- **APPROUVE** la modification du tableau des effectifs comme suit :

CADRE D'EMPLOIS	EMPLOI	Nombre d'emplois budgétés actuel	Nombre d'emplois créés	Nouveau nombre d'emplois budgétés
/	Médecin Endocrinologue-diabétologue à TNC 3.5/35ème	0	+1	1

- PERMET le recours à un agent contractuel sur le fondement de l'article 3-3-1° sur un emploi de médecin endocrinologue-diabétologue à temps non complet à raison de 3.5 heures hebdomadaires,
- DIT que l'emploi de médecin endocrinologue-diabétologue crée au tableau des effectifs peut être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article 3-3-1° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
- DIT que le praticien s'engage à exercer sa profession dans un esprit d'équipe, en partenariat avec les praticiens, les autres professionnels de santé et les personnels des Centres de Santé Municipaux, dans l'intérêt des patients et en respectant les règles du secret médical,
- DIT que l'emploi crée de médecin endocrinologue-diabétologue relève de la catégorie A et que le praticien percevra une rémunération mensuelle en référence à la grille des praticiens hospitaliers fixé par arrêté du 15 juin 2016, modifié par arrêté du 12 janvier 2017, relatif aux émoluments, rémunérations ou indemnités des personnels médicaux, pharmaceutiques et odontologistes exerçant leurs fonctions à temps plein ou à temps partiel dans les établissements publics de santé et conformément aux délibérations du Conseil Municipal n° 230 du 27 juin 2008 et n°21 du 12 février 2009 susvisées,

**38. RECOURS A UN CONTRACTUEL SUR UN EMPLOI D'INGENIEUR AU TITRE DE L'ARTICLE 3-3-2° DE LA LOI N°84-53 DU 26 JANVIER 1984**

**MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

C'est pour l'habitat indigne, le remplacement de M. Héchiche. Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

**M. DIDIER MIGNOT :**

Nous nous abstenons sur le contractuel, pas sur l'habitat indigne.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par :

POUR : 27 Majorité municipale,

ABSTENTION : 9 Groupe « Blanc-Mesnil au cœur », 2 Groupe « Vert et ouvert » M. Hitache, M. Drine

- PERMET le recours à un agent contractuel sur le fondement de l'article 3-3-2° sur un emploi d'ingénieur existant au tableau des emplois pour l'emploi de directeur de l'habitat privé,
- INDIQUE que l'agent aura en charge notamment :
  - D'impulser et piloter les actions correctives sur le parc privé en vue d'éradiquer des situations d'habitat illicite, indigne et les marchands de sommeil, en partenariat avec différents services municipaux (urbanisme, hygiène, police municipale...) et avec les institutions (Préfecture, services fiscaux, police nationale, tribunal, ARS) ;
  - De suivre les copropriétés et de mettre en œuvre les dispositifs opérationnels en lien avec l'EPT « Paris Terres d'Envol », à savoir le suivi administratif et financier des copropriétés ;
  - D'être le référent sur le pilotage des études d'habitat privé côté ville, notamment dans le cadre du protocole de préfiguration NPNRU ;
  - De mettre en place et suivre le permis de louer ;

- D'améliorer l'habitat privé par la mise en place d'un dispositif partenarial afin d'assurer l'interface entre les opérateurs et les partenaires de la ville (CCAS) ;
- De manager les trois cellules placées sous sa responsabilité ( SCHS, Habitat illicite, Contentieux et prévention) ;
- D'être le référent sur l'habitat auprès de l'EPT « Paris Terres d'Envol »,

➤ **INDIQUE** que le niveau de recrutement et de rémunération est fixé au sein du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux. Une évolution salariale pourra être envisagée au regard des grilles indiciaires du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux.

Le régime indemnitaire prévu pour les titulaires du cadre d'emplois des ingénieurs pourra être servi à l'agent contractuel.

### **39. RECOURS AUX PERSONNELS EXTERIEURS ET FIXATION DES TAUX DE REMUNERATION**

**MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

On remet à jour, on dépoussière tous les ans. Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'UNANIMITE

- **FIXE** les taux de rémunération des personnels extérieurs comme suit :

	<b>Unité de la vacation</b>	<b>Montant en €</b>
<b>Intervenant pause méridienne (surveillance cantine)</b>		
Enseignant	1	11.66
Animateur	1	10.15
Assistant vie scolaire (Education Nationale)	1	10.15
<b>Responsable pause méridienne</b>		
Enseignant	1	24.28
<b>Surveillance de Cours</b>		
Enseignant	1	11.66
Animateur	1	10.15
Assistant vie scolaire (Education Nationale)	1	10.15
<b>Ateliers</b>		
Animateur	1	10.15

<b>Intervenant études surveillées (aides aux leçons)</b>		
Enseignant	1	24.28
Animateur	1	14.94
Assistant vie scolaire (Education Nationale)	1	14.94
<b>Responsable études surveillées (aides aux leçons)</b>		
Enseignant	1	24.28
<b>Intervenant Cours de langue étrangère</b>		
Intervenant	1	30
<b>Intervenant Cours de danse</b>		
Intervenant	1	36.75
<b>Intervenant jury d'examen (Conservatoire)</b>		
Enseignant artistique	1	28.89
<b>Intervenant professeur remplaçant (Conservatoire)</b>		
Enseignant artistique	1	25.66
<b>Intervenant Projet de Réussite Educative (PRE)</b>		
Intervenant	1	30
<b>Intervenant Cinéma</b>		
Projectionniste	1	12.72
Autres intervenants (accueil, billetterie, contrôle et cafeterie)	1	10.15
<b>Intervenant Théâtre</b>		
Intervenants (accueil, billetterie, contrôle et cafeteria)	1	10.15
<b>Intervenant 2 Pièces Cuisine</b>		
Régisseur	1	10.15
Intervenants (accueil, billetterie, contrôle et cafeteria)	1	10.15
<b>Intervenant Jeunesse</b>		
Animateur	1	10.68

<b>Intervenant photographe reporter</b>		
Photographe reporter	1 journée de reportage (cinquantaine de	342
Photographe reporter	1/2 journée de reportage (cinquantaine de	171
Photographe reporter/ iconographe remplaçant	1 journée	231
<b>Intervenant Journaliste pigiste</b>		
Journaliste (articles d'actualité ou brèves de calibrage réduit)	1 feuillet de 1500 signes	76
Journaliste (articles thématiques, mini dossiers)	1 feuillet de 1500	90
Journaliste (articles sur des sujets stratégiques, dossiers)	1 feuillet de 1500 signes	150
<b>Intervenant maquettiste</b>		
Maquettiste	1 journée de conception ou d'exécution de	231
Maquettiste	1/2 journée de conception ou d'exécution de	116
<b>Secrétaire de rédaction</b>		
Secrétaire de rédaction pour le journal	1 feuillet de 1500 signes	76
<b>Intervenant école des sports</b>		
Moniteur (diplômé d'EPS)	1	13.84
Moniteur	1	11.63
<b>Intervenant psychologue</b>		
Psychologue	1	19.30

<b>Médecin remplaçant (remplacement ou accroissement temporaire d'activité)</b>		
Médecin généraliste	1	38.81
Médecin spécialiste	1	40
Chirurgien-dentiste	1	38.81

#### **40. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

**MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par :

POUR : 27 Majorité municipale,

ABSTENTION : 9 Groupe « Blanc-Mesnil au cœur », 2 Groupe « Vert et ouvert » M. Hitache, M. Drine

➤ **APPROUVE** La modification du tableau des effectifs comme suit :

Cadre d'emplois	Emploi	Nombre d'emplois budgétés actuels	Nombre d'emplois créés ou supprimés	Nouveau nombre d'emplois budgétés
<b>Filière Administrative</b>				
Attaché	Attaché	50	-2	48
Rédacteur	Rédacteur principal de 1 <sup>ère</sup> classe	16	-2	14
Rédacteur	Rédacteur principal de 2 <sup>ème</sup> classe	13	-2	11
Adjoint Administratif	Adjoint Administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	28	-2	26
Adjoint Administratif	Adjoint Administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	73	-3	70
Adjoint Administratif	Adjoint Administratif	80	-9	71

<b>Filière Animation</b>				
Adjoint d'Animation	Adjoint d'Animation à TNC 4/35ème	1	-1	0
Adjoint d'Animation	Adjoint d'Animation à TNC 5.5/35ème	0	+1	1
Adjoint d'Animation	Adjoint d'Animation à TNC 13.62/35ème	25	-25	0
<b>Filière Technique</b>				
Technicien	Technicien principal 1 <sup>ère</sup> classe	10	-1	9
Technicien	Technicien principal 2 <sup>ème</sup> classe	11	+1	12
Agent de maîtrise	Agent de maîtrise	32	-4	28
Adjoint technique	Adjoint technique	276	-38	238
<b>Filière Culturelle</b>				
Professeur d'enseignement artistique	Professeur d'enseignement artistique hors classe TC	13	-2	11
Professeur d'enseignement artistique	Professeur d'enseignement artistique classe normale à TNC 8/16ème	1	-1	0
Professeur d'enseignement artistique	Professeur d'enseignement artistique classe normale à TNC 5/16ème	0	+1	1
Assistant d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique principal 1 <sup>ère</sup> classe à TNC 2.75/20ème	1	-1	0
Assistant d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique principal 1 <sup>ère</sup> classe à TNC 3.5/20ème	0	+1	1
Assistant d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique principal 1 <sup>ère</sup> classe à TNC 9.5/20ème	1	-1	0
Assistant d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique principal 1 <sup>ère</sup> classe à TNC 5/20ème	0	+1	1

Assistant d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique principal 2 <sup>ème</sup> classe à TNC 18.75/20 <sup>ème</sup>	1	-1	0
Assistant d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique principal 2 <sup>ème</sup> classe à TNC 19.75 /20 <sup>ème</sup>	0	+1	1
Assistant d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique principal 2 <sup>ème</sup> classe à TNC 11.50 /20 <sup>ème</sup>	1	-1	0
Assistant d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique principal 2 <sup>ème</sup> classe à TNC 8/20 <sup>ème</sup>	1	-1	0
Assistant d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique principal 2 <sup>ème</sup> classe à TNC 14 /20 <sup>ème</sup>	0	+1	1
Assistant d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique principal 2 <sup>ème</sup> classe à TNC 9/20 <sup>ème</sup>	2	-1	1
Assistant d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique principal 2 <sup>ème</sup> classe à TNC 12.5 /20 <sup>ème</sup>	0	+1	1
Assistant d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique principal 2 <sup>ème</sup> classe à TNC 15/20 <sup>ème</sup>	1	-1	0
Assistant d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique principal 2 <sup>ème</sup> classe à TNC 18 /20 <sup>ème</sup>	0	+1	1
Assistant d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique principal 2 <sup>ème</sup> classe à TNC 4/20 <sup>ème</sup>	1	-1	0
Assistant d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique principal 2 <sup>ème</sup> classe à TNC 4.5/20 <sup>ème</sup>	0	+2	2
Assistant d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique principal 2 <sup>ème</sup> classe à TNC 16/20 <sup>ème</sup>	1	-1	0
Assistant d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique à TNC 9/20 <sup>ème</sup>	1	-1	0
Assistant d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique à TNC 8/20 <sup>ème</sup>	0	+1	1
Assistant d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique à TNC 12.5/20 <sup>ème</sup>	1	-1	0



Assistant d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique à TNC 11/20ème	0	+1	1
Assistant d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique à TNC 12.25/20ème	0	+1	1
Assistant d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique à TNC 4.5/20ème	0	+2	2
Assistant d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique à TNC 5/20ème	4	-2	2
Assistant d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique à TNC 8/20ème	1	-1	0
Assistant d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique à TNC 3.75/20ème	0	+3	3
Assistant d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique à TNC 8.5/20ème	1	-1	0
Assistant d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique à TNC 11/20ème	0	+1	1
Assistant d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique à TNC 3.5/20ème	0	+1	1
Assistant d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique à TNC 4/20ème	0	+1	1

**41. ADHESION AU SERVICE « SUIVI SOCIAL ET PAIE DES SALAIRES DE DROIT PRIVE » DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU FINISTERE**

**MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

C'est parce que lorsqu'on a préempté le restaurant chinois on a récupéré quatre employés. Nous ne savons pas encore s'ils resteront chez nous et nous sommes obligés, en attendant de savoir s'ils veulent rester ou pas, d'assurer les paies.

**M. DIDIER MIGNOT :**

C'est un centre de gestion.

**MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

C'est un centre de gestion. Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'UNANIMITE

- AUTORISE M. le Maire à adhérer au service « suivi social et paie des salariés de droit privé » du Centre De Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Finistère pour une durée d'un an reconductible tacitement dans la limite de trois ans ;
- AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à cette adhésion ;
- DIT que le montant de l'adhésion au service « suivi social et paie des salariés de droit privé » du Centre De Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Finistère annexé à la présente délibération ;

<p><b>42. AUGMENTATION DE LA CAPACITE D'ACCUEIL DE LA STRUCTURE MULTI-ACCUEIL DES TILLEULS</b></p>
--

**MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Il s'agit de créer pour la ville cinq places supplémentaires d'accueil. Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'UNANIMITE

- APPROUVE le principe d'augmentation de la capacité du multi-accueil des Tilleuls de 27 à 32 places,
- AUTORISE monsieur le Maire à faire les démarches de modification d'agrément auprès du Conseil Départemental,
- AUTORISE monsieur le Maire à faire les démarches pour demander des subventions auprès de la Caisse d'Allocations Familiales pour financer les éventuelles dépenses d'investissement liées à cette extension.

**MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Bravo, Sylvie, pour ce travail.

<p><b>43. LABELLISATION DU BUREAU INFORMATION JEUNESSE (BIJ)</b></p>
--

**MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Le BIJ est labellisé, ce qui nous amène à accepter quelques contraintes supplémentaires. C'est pendant trois ans. Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'UNANIMITE

- APPROUVE la labellisation du Bureau Information Jeunesse pour une durée de trois ans,
- AUTORISE monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette labellisation,

#### **44. ADHESION DE LA VILLE A L'AGENCE NATIONALE DES CHEQUES-VACANCES (ANCV)**

**MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'UNANIMITE

- APPROUVE l'adhésion de la ville à l'ANCV pour permettre l'encaissement des chèques-vacances pour le règlement des frais de participation aux activités de colonies de vacances, de classes de découvertes, du conservatoire à rayonnement départemental et de l'école municipale des sports,
- AUTORISE la procédure de signature dématérialisée telle que prévue par les conditions générales de la convention,  
*Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'adhésion de la ville à l'agence nationale des chèques-vacances (ANCV).*

#### **45. CONVENTION 2018 AVEC L'AGENCE REGIONALE DE SANTE POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA PERMANENCE D'ACCES AUX SOINS DE SANTE**

**MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'UNANIMITE

- AUTORISE monsieur le Maire à signer la convention avec l'ARS.
- DIT que le montant de la subvention octroyée par l'ARS est de 20 000,00€,

#### **46. AVENANT N°1 A LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS BUCCO-DENTAIRE 2018 ENTRE LE DEPARTEMENT DE LA SEINE-SAINT-DENIS ET LA COMMUNE DU BLANC-MESNIL**

**MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'UNANIMITE

- APPROUVE la convention d'objectifs et de moyens 2018 entre le Département de la Seine-Saint-Denis et la commune du Blanc-Mesnil portant sur le financement des actions pour l'amélioration de la santé bucco-dentaire,

- DIT que le montant de la subvention octroyée par le Département de la Seine-Saint-Denis est de 4 819,00€,

**47. ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS FORFAITAIRES AUX ETABLISSEMENTS DU SECONDAIRE POUR L'ORGANISATION DE VOYAGES ET SORTIES PEDAGOGIQUES AU TITRE DE L'ANNEE SCOLAIRE 2018/2019**

**MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'UNANIMITE

- APPROUVE l'attribution des subventions aux établissements scolaires du secondaire au titre de l'année 2018/2019 comme suit :

Établissements	Nombre d'élèves	Montant de la subvention / nombre d'élève	
		- de 600 élèves	+ de 600 élèves
Collège Descartes	<b>655</b>		1850,00 Euros
Collège de Romilly	<b>529</b>	1500,00 Euros	
Collège Mandela	<b>552</b>	1500,00 Euros	
Collège Cotton	<b>731</b>		1850,00 Euros
Collège Cachin	<b>642</b>		1850,00 Euros
Lycée Mozart	<b>1021</b>		1850,00 Euros
Lycée Moulin	<b>865</b>		1850,00 Euros
Lycée Briand	<b>437</b>	1500,00 Euros	

**48. INSTITUTION DE CONCESSION DE CAVURNES AU CIMETIERE ET CREATION D'UN TARIF**

**MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

C'était demandé. Des gens ont dit qu'on ne pouvait pas mettre les fleurs là où il y a... On a fait en sorte de contenter la population. Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'UNANIMITE

- INSTITUE une nouvelle catégorie de concession pour les emplacements de cavurnes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019,

- DECIDE que cette nouvelle catégorie de concession est d'une durée unique de dix ans, renouvelable,
- DECIDE que le droit à acquérir un emplacement de caverne pour y fonder une concession est attribué aux personnes suivantes :
  - Les personnes décédées sur son territoire, quel que soit leur domicile ;
  - Les personnes domiciliées sur son territoire, alors même qu'elles seraient décédées dans une autre commune ;
  - Les personnes non domiciliées dans la commune mais qui y ont droit à une sépulture de famille ;
  - Les Français établis hors de France n'ayant pas une sépulture de famille dans la commune et qui sont inscrits sur la liste électorale de celle-ci.
- Le tarif pour la concession d'un emplacement de caverne est fixé à 488 euros en 2019 pour la durée totale de la concession
- Ce montant sera revalorisé chaque année en fonction de l'évolution de l'indice à la consommation, comme l'ensemble des tarifs du cimetière.

<b>49. RAPPORT D'ACTIVITES DU SIGEIF – ANNEE 2017</b>
---

**MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Il n'y a pas de vote.

- Le Conseil Municipal PREND acte du rapport d'activités établi par le SIGEIF (Syndicat Intercommunal de Gaz et de l'Electricité en Ile-de-France) au titre de l'année 2017.

M. Ramos avait quelques questions.

**M. ALAIN RAMOS :**

M. le Maire, compte tenu de l'heure, je vous écrirai.

**M. HERVE BRAMY :**

Je voudrais faire une suggestion pour améliorer la bonne ambiance de notre Conseil municipal. Je pense qu'un 20 décembre, finir à cette heure là, ça mériterait un petit buffet.

**MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

On verra ça. Ca peut être une idée. Merci et joyeux Noël à tous. La date du prochain conseil municipal n'est pas encore fixée.

Bonne soirée et joyeux Noël à tous.